



Assises de la pêche 2009 du Languedoc-Roussillon

Les pêcheurs du Golfe du Lion, moteurs de durabilité
De la gestion à la force de proposition

11 et 12 décembre 2009, au Lazaret, à Sète

© CRPMEM LR - crédits photos : Nicolas Weiswörth - 2009



Document de restitution synthétique des Assises de la pêche du Languedoc-Roussillon des 11 et 12 décembre 2009



Avec la participation financière de :



Document de restitution synthétique des Assises de la pêche du Languedoc-Roussillon des 11 et 12 décembre 2009

Photos :

- Les photos, schémas et diapositives présents dans les résumés d'intervention sont issus des présentations des personnes concernées.
- CRPMEM LR
- Nicholas WOODSWORTH

Ce document doit-être cité de la façon suivante :

CRPMEM LR, Document de restitution synthétique des Assises de la pêche du Languedoc-Roussillon des 11 et 12 décembre 2009, CRPMEM LR, Sète, 91 pages.

**L'ensemble des diaporamas et informations sur les Assises sont disponibles sur le blog :
<http://assisesdelapechelr.unblog.fr>**

Sommaire

<input type="checkbox"/> Programme des Assises	3
<input type="checkbox"/> Introduction	7
<input type="checkbox"/> Discours d'ouverture	9
<input type="checkbox"/> Ouverture des Assises	15
<input type="checkbox"/> Plénière : Quelle est la place du professionnel dans la gestion européenne et méditerranéenne de la pêche ?	19
<input type="checkbox"/> Atelier 1 : Etat de la ressource et gestion des activités de pêche.	21
<input type="checkbox"/> Atelier 2 : Les nouvelles techniques de pêche et innovations à bord des navires.	31
<input type="checkbox"/> Atelier 3 : Qualité des milieux et gestion des espaces lagunaires et marins.	41
<input type="checkbox"/> Atelier 4 : Evolution des métiers et diversification.	55
<input type="checkbox"/> Atelier 5 : Commercialisation et valorisation des pêcheries.	65
<input type="checkbox"/> Atelier 6 : Quel encadrement du jeune et du marin ?	75
<input type="checkbox"/> Atelier 7 : Visibilité des organisations professionnelles et image du pêcheur.	81
<input type="checkbox"/> Discours de clôture	89
<input type="checkbox"/> Conclusion	91

Programme du vendredi 11 décembre 2009, après-midi

10h30 : Accueil par le Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Languedoc-Roussillon : **M. Henri GRONZIO**

10h45 : Discours du Vice-Président du Conseil Général de l'Hérault : **M. François LIBERTI**

Discours du Vice-Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon : **M. Jean-Baptiste GIORDANO**

Discours du représentant du Directeur de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) : **M. Raynald VALLEE** (Directeur de la DRAM Languedoc-Roussillon)

14h15 : **Ouverture des Assises de la Pêche 2009** :

Bilan des Assises de la Pêche 2006, Réforme de la Politique Commune de la Pêche, Présentation des Assises de la Pêche 2009 : Mlle Clotilde GUYOT (CRPMEM Languedoc-Roussillon)

15h : **Assemblée plénière : Quelle est la place du professionnel dans la gestion européenne et méditerranéenne de la pêche ?**

- M. Alain CADEC (Commission Pêche du Parlement européen)
- M. Xavier MARILL (Bureau des affaires européennes et internationales de la DPMA)
- M. Jean-Philippe BROSSARD (Direction des Politiques Européennes et Contractuelles – Région Languedoc-Roussillon)

16h30 : **Atelier 1- Etat de la ressource et gestion des activités de pêche**

Animé par Mlle Caroline MANGALO (CNPMMEM), M. Gildas LE CORRE (Ifremer)

Présentations :

- Etat de la ressource et gestion internationale : M. Henri FARRUGIO (Ifremer – CGPM)
- Les plans de gestion méditerranéens : Mlle Caroline MANGALO (CNPMMEM)
- Rôle et implication du CCR Sud : M. Benoît GUERIN (CCR Sud)
- La gestion par les licences : M. André Le Berre (CRPMEM Bretagne)

Discussions

En parallèle

Atelier 2- Les nouvelles techniques de pêche et innovations à bord des navires

Animé par M. Jacques SACCHI (Ifremer)

Présentations :

- Appels à projet et projets actuels d'innovation en termes d'économie d'énergie : M. Charles GUIRRIEC (DPMA)
- Projet d'économie d'énergie en région : M. Alain PAUGAM (Cépralmar)
- Exemple de projet d'innovations à bord des navires : M. Eric JEAN (Jean et Frasca Design)
- Etude sur la sélectivité des chalutiers : M. Jacques SACCHI (Ifremer)

Discussions

Programme du samedi 12 décembre 2009, matin

9h15 : Atelier 3- Qualité des milieux et gestion des espaces lagunaires et marins

Animé par Mlle Perrine DUCLOY (CNPMEM) et M. Sylvain BLOUET (ADENA)

Présentations :

- Planification et concertation en Méditerranée : les nouveaux outils à l'échelle de la façade : M. Stéphane PERON (DRAM LR)
- Implication des organisations professionnelles de la pêche dans la gestion de sites Natura 2000 en mer : Mlle Perrine DUCLOY (CNPMEM)
- Retour d'expérience du développement de l'éolien off shore en Bretagne : Mlle Violaine MERRIEN (CLPMEM Saint-Brieuc)
- Habitat artificiels : fixer, accroître, gérer la ressource en créant des champs de récifs : Mme Mélanie GAUSSET (EGIS Eau)
- Retour d'expérience sur la gestion et la qualité de l'environnement : M. Dominique BLANCHARD (CLPMEM Port-Vendres)

Discussions

En parallèle

Atelier 4- Evolution des métiers et diversification

Animé par Mme Marie LESUEUR (AgroCampus Ouest)

Présentations :

- Introduction sur les problématiques de la reconversion et de la diversification : Mme Marie LESUEUR (AgroCampus Ouest)
- La reconversion des thonilleurs : Etude des possibilités de création d'une flottille de petits métiers du large : M. Jacques SACCHI (Ifremer)
- La diversification vue par le groupe Axe 4 du FEP varois : Mlle Amandine EYNAUDI (WWF Marseille), M. Christian DECUGIS (CLPMEM Var)
- Présentation d'un projet de pécaturisme : M. Rémi BELLIA (Marco Polo Echanger Autrement)
- Lien possible entre le grand public et les pêcheurs, présentation d'une expérimentation d'AMAP : Mlle Emilie VARRAUD (CPIE Bassin de Thau)

Discussions

Programme de samedi 12 décembre, après-midi

14h00 : Atelier 5- Commercialisation et valorisation des pêcheries

Animé par M. Alain PAUGAM (Cépralmar), M. Bertrand WENDLING (SaThoAn)

Présentations :

- Introduction sur les flux de commercialisation en Méditerranée : M. Alain PAUGAM (Cépralmar)
- Quelles perspectives pour le mareyage ? M. Dominique DEFRANCE (France AgriMer)
- Les différentes démarches de labellisation (MSC, PPF, Pêcheur responsable, label rouge, valorisation coproduits) : Melle Aurélie DESSEIN (AMOP), M. Dominique WENDLING (Consultant)

Discussions

En parallèle

Atelier 6- Formation et social : quel encadrement du jeune et du marin ?

Animé par M. Michel TUDESQ (Lycée de la Mer, Paul Bousquet)

Présentations :

- Etat des lieux des formations : M. Michel TUDESQ (Lycée de la Mer Paul Bousquet, Sète)
- La formation professionnelle tout au long de la vie : Melle Marie-Béatrice PLANCHE (Région Languedoc-Roussillon)
- Problématiques liées au droit du travail : Mme Danielle FERRER (Assistante sociale), M. Michel BONNET (GGPS)

Discussions

En parallèle

Atelier 7- Visibilité des organisations professionnelles et image du pêcheur

Animé par M. Dominique BLANCHARD & M. Manuel LIBERTI (CRPMEM LR)

Présentations :

- La place et l'importance des prud'homies dans l'organisation professionnelle : M. Christian DECUGIS (CLPMEM Var)
- Retour d'expérience sur la valorisation d'une pêcherie : M. Gilles BERNARD (Association des ligneurs de la pointe de Bretagne)

Discussions

Introduction

Suite au succès et à la volonté exprimée lors des Assises de la pêche de 2006, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc-Roussillon (CRPMEM LR) a réitéré cet événement d'échanges et de réflexion entre les professionnels de la filière pêche et les acteurs du milieu littoral et maritime les 11 et 12 décembre 2009, au Lazaret, à Sète.

Les Assises de la pêche ont vocation à établir un espace de communication entre les pêcheurs, les organisations professionnelles, le secteur commercial, les scientifiques, les associations environnementales, les collectivités territoriales et les élus politiques pour offrir un cadre de réflexion et de propositions pour la pêche en Languedoc-Roussillon.

Ainsi, au cours de ces journées, le cadre de réflexion s'est articulé autour de grands thèmes tels que le métier, la ressource, le milieu, le marché et la communication dans le secteur de la pêche professionnelle, selon sept ateliers transversaux. Ces thèmes sont le fruit des réunions de préparation qui ont eu lieu dans l'ensemble des Prud'homies et CLPMEM du Languedoc-Roussillon :

- Atelier 1 : Etat de la ressource et gestion des activités de pêche,
- Atelier 2 : Les nouvelles techniques de pêche et innovations à bord des navires,
- Atelier 3 : Qualité des milieux et gestion des espaces lagunaires et marins,
- Atelier 4 : Evolution des métiers et diversification,
- Atelier 5 : Commercialisation et valorisation des pêcheries,
- Atelier 6 : Formation et social : quel encadrement du jeune et du marin ?
- Atelier 7 : Visibilité des organisations professionnelles et image du pêcheur.

Les intervenants ont été nombreux et variés : professionnels, représentants d'organisations professionnelles (prud'homies, comités des pêches, organisations de producteurs, etc.), administratifs, scientifiques, bureaux d'études, associations, entrepreneurs, politiques, etc. Cette diversité d'intervenants a constitué la garantie d'un espace de communication ouvert permettant l'émergence de pistes de réflexion et d'actions viables.

Lors de ces deux journées des 11 et 12 décembre 2009, les professionnels du Languedoc-Roussillon se sont ainsi mobilisés pour d'élaborer une stratégie de maintien et de développement durable. Cette mobilisation était essentielle au vu du contexte actuel (évolutions et réformes réglementaires, nouvelles approches et exigences environnementales, problématiques de marché, etc.). Ces problématiques ont pour la majeure partie toutes été abordées, conduisant au lancement de différentes pistes de réflexions et d'actions. Ces dernières serviront de fil rouge au programme d'actions pluriannuel du CRPMEM LR qui se basera sur les conclusions et propositions pour accompagner et défendre la profession. Elles pourront également servir de base d'intervention pour les structures partenaires.

Ainsi, le présent document a vocation à restituer les débats qui ont eu lieu dans les différents ateliers pendant ces deux jours et à présenter les conclusions et axes de réflexion qui en sont issus. Les propositions qui y sont présentées découlent directement des débats afin d'intégrer au maximum les professionnels dans les orientations d'actions du CRPMEM LR. Depuis la tenue de ces Assises, des évolutions (avancées de projets, propositions, etc.) ont eu lieu mais ne seront pas restituées dans ce document.



Discours :

- **M. Henri GRONZIO** – Président du CRPME LR
- **M. Jean-Baptiste GIORDANO** – Vice-Président du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon
- **M. François LIBERTI** – Vice-Président du Conseil Général de l'Hérault
- **M. Raynald VALLEE** – Directeur de la DRAM Languedoc-Roussillon, Représentant de la DPMA

❖ **GRONZIO Henri**
Président du CRPMEM LR

“

Monsieur le Vice-Président de la Commission Pêche
Monsieur le Représentant de la DPMA
Monsieur le Vice-Président du Conseil régional du Languedoc-Roussillon
Monsieur le Vice-Président du Conseil Général de l'Hérault
Monsieur le Directeur Régional des Affaires Maritimes du Languedoc-Roussillon
Mesdames et Messieurs les élus
Chers collègues, chers amis

Tout d'abord je tiens à vous remercier d'être présents ce matin, et durant ces deux journées des Assises de la pêche 2009.

Je tiens à remercier particulièrement nos partenaires financiers : l'Europe, l'Etat, la Région et le Département, sans qui ces Assises n'auraient pas pu voir le jour. Merci également aux structures qui se sont portées volontaires pour nous aider à l'organisation de cet événement.

Dans mon discours de clôture des Assises de 2006, j'évoquais la richesse des échanges et l'intérêt de reconduire cet événement d'ici à 2008 ou 2009.

En tant que Président du Comité régional, structure organisatrice de cette manifestation, je suis fier de vous accueillir aujourd'hui, sur le site du Lazaret pour les Assises 2009.

Le CRPMEM du Languedoc-Roussillon est un interlocuteur reconnu comme légitime aux yeux de multiples interfaces : la sphère méditerranéenne, l'Europe, l'Etat, nos collectivités territoriales et locales mais également les acteurs du secteur de la pêche, du développement du territoire, de l'environnement, de la culture, du tourisme, etc. Du moins, nous mettons tout en œuvre pour cela.

A cet effet, nous nous devons d'être évolutifs, en capacité de nous adapter à la situation communautaire, nationale, mais surtout d'être présents pour nos pêcheurs au niveau régional.

Le CRPM se doit de pouvoir répondre aux changements et aux multiples évolutions, parfois contradictoires.

Pour cela, il nous faut définir les ambitions de la pêche en Languedoc-Roussillon, en collaboration avec nos structures partenaires mais avant tout avec nos professionnels. Ces Assises ont pour objectif de discuter et d'échanger sur des thématiques qui nous concernent tous : la ressource, le milieu, le métier, le marché et la communication.

Nous avons d'ores-et-déjà gagné des batailles, mais celles à venir sont de taille et nombreuses. En collaboration étroite avec les acteurs de la filière, le CRPM souhaite que tous, nous puissions interférer et peser dans les décisions européennes et nationales qui encadrent nos métiers afin de pérenniser nos activités localement : que ce soit au niveau de la production ou bien au niveau des activités qui en découlent : la criée, le mareyage, la commercialisation et la transformation.

Notre objectif est de défendre nos professionnels en concordance avec les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Cela signifie que, chaque jour, nous œuvrons à déterminer la possible adéquation entre l'homme et le milieu et ses ressources.

Le CRPM soutient ses comités locaux, ses prud'homies et œuvre à travailler en partenariat avec les organisations du secteur de la pêche. Les professionnels doivent pouvoir être reconnus comme des acteurs à part entière dans les procédures de concertation. Je mentirais en affirmant que ce n'est pas déjà le cas. Néanmoins, nous souhaitons être moteurs en tant que gestionnaires et non plus en tant qu'utilisateurs de l'espace terrestre, marin et lagunaire.

Pour cela, nous devons mieux communiquer, améliorer notre image, nous faire connaître ou reconnaître auprès de ceux pour qui la pêche représente seulement des personnes qui freinent les projets, revendicatrices, sans être en capacité de proposer.

Le CRPM a la volonté de former une interprofession forte. Cela sera impossible sans les structures professionnelles qui définissent et gèrent notre filière. Nos intérêts et objectifs peuvent diverger car nous intervenons à des stades différents de ce secteur d'activité. Néanmoins, nous devons, de manière unanime, aller dans la même direction, à savoir le maintien de chacun des métiers du secteur de la pêche.

Ces Assises sont un exercice libre, sans censure, et je crois que nous l'avons suffisamment assuré à nos professionnels. La philosophie de cet événement est bien de réfléchir plus largement que nos propres responsabilités sectorielles. De nos débats, de nos propositions découlera, je l'espère, une possible déclinaison opérationnelle.

La tenue de ces Assises a pu faire débat sur les quais. Certains affirment que les dés sont déjà jetés, que l'Europe a déjà pris toutes les décisions et qu'à notre niveau, nous ne pourrions plus rien y faire. Je ne suis pas d'accord. Certes, nous ne résoudrons pas, aujourd'hui, les problèmes de la pêche au grand large, de l'accentuation de la réglementation, de la chute du marché espagnol, des difficultés éprouvées par certains segments quant à l'abondance des apports. Ce serait se mentir que d'éprouver le sentiment d'une issue à tous nos problèmes. Beaucoup se sentent désabusés, lassés de ces virages.

Je vous le demande, au nom du Comité régional : déterminons nos ambitions pour les années à venir.

Quels projets devons-nous poursuivre ?
Quels sont ceux que nous devons engager ?
Les réflexions à mener sont multiples.

Nos professionnels ont besoin de s'exprimer, écoutons-les !

Le CRPM a besoin de ces Assises pour définir son fil rouge pour les années à venir. Nous avons besoin de vous, de vos échanges, de vos propositions pour avancer.

Mesdames et Messieurs les décideurs, chers amis, chers collègues, j'espère maintenant que vous avez tous compris l'intérêt de ces Assises de 2009.

Il est temps aujourd'hui de choisir le chemin à suivre et pour cela nous aurons besoin de tous.

Avant de laisser la parole à Monsieur Liberti, Vice-Président du Conseil Général de l'Hérault, Monsieur Giordano, Vice-Président du Conseil Régional et Monsieur Vallée, Direction Régional des Affaires Maritimes, je voudrais remercier l'équipe du Comité régional. Merci tout d'abord à Agathe Chaussée, qui a rejoint notre équipe spécialement pour les Assises pour mettre à profit ses compétences. Merci également à Aurélie, Thibaut et Clotilde.

Enfin, à vous tous, merci d'avance de votre appui et pour le travail que vous allez fournir aujourd'hui et demain. Je vous souhaite à tous de bons travaux. ”

❖ **LIBERTI François**
Vice-Président du Conseil Général de l'Hérault

Tout d'abord, Monsieur Liberti introduit ses propos en annonçant que les Assises de la pêche 2009 s'ouvrent sur un contexte lié à la persistance de grandes difficultés pour le monde de la pêche et de défis qu'il faut relever. Ce contexte est largement similaire à celui des précédentes Assises du Languedoc-Roussillon de 2006. Hormis les questions de formation et d'investissement pour la qualité du milieu, toutes les problématiques évoquées sont toujours d'actualité.

Il rappelle que le Conseil Général de l'Hérault est un partenaire actif auprès des différents acteurs de la filière. En effet, les activités de la pêche et de la conchyliculture sont majeures en termes d'emploi, sont structurantes pour le territoire et sont indispensables pour toute politique de développement durable.

Il affirme sa stratégie par rapport à la pêche à partir de trois volets :

- Aide au fonctionnement des organisations professionnelles,
- Protection de la ressource,
- Mobilisation forte sur l'équipement portuaire où il y a des activités de pêche et de conchyliculture.

Ainsi, le Département de l'Hérault œuvre en faveur des infrastructures et équipements portuaires, aide à l'installation des jeunes pêcheurs, initie des politiques environnementales et de qualité de l'environnement et veille à la préservation de l'activité économique et sociale et de la filière. Enfin, le Département s'engage dans la recherche et le développement en matière de récifs artificiels pour les ressources commercialisables.

Enfin, Monsieur Liberti estime que quelques soient les aides apportées par les collectivités territoriales, elles ne sont pas suffisantes. Elles ne peuvent l'être tant que les politiques française et communautaire de la pêche ne sont pas infléchies.

Les Assises de la pêche doivent alors être une impulsion pour les métiers de la mer et des lagunes qui sont aujourd'hui indissociables de ce territoire.

❖ **GIORDANO Jean-Baptiste** **Vice-président de la Région Languedoc-Roussillon**

Monsieur Giordano introduit son propos en rappelant le lien existant entre les Assises de 2009 et celles de 2006. Les Assises de 2009 font bilan du passé, sont un constat du présent, mais sont surtout un nouveau départ pour l'avenir. Quel sera cet avenir ?

Face aux différentes crises : mondiale, pétrole, environnement, ressource, pouvoir d'achat, etc., les pêcheurs doivent réformer la communauté comme ils le font aujourd'hui en écoutant, témoignant et en traçant ensemble les voies de notre avenir.

L'année 2009 a été marquée par de nombreuses concertations. Cette nouvelle réunion que sont les Assises de la pêche du Languedoc-Roussillon, a vocation à travailler sur l'avenir de la profession en se basant sur les thématiques structurantes de la profession.

Monsieur Giordano rappelle ensuite que la Région Languedoc-Roussillon soutient les principales orientations pour l'avenir. Elle est attentive aux propositions d'actions collectives qui émanent de la profession. Sur sa compétence de développement économique, la Région a adopté une stratégie pour la pêche. Elle a l'ambition de maintenir l'ancrage territorial du secteur de la pêche. Cela sera mis en œuvre par l'amélioration et la valorisation des produits, le développement des marchés et le renforcement du caractère durable de ses exploitations.

Ainsi, la Région s'engage en faveur de l'installation des jeunes, la modernisation des navires de pêche, la valorisation et la promotion des produits de la mer, l'amélioration de la compétitivité et du positionnement stratégique des entreprises de commercialisation des produits de la pêche, l'immersion de récifs artificiels et des projets collectifs de la filière. Le Cépralmar est l'appui technique de toutes ces actions.

Fortement engagée auprès des professionnels pour un avenir durable, la Région souhaite que :

- La consommation de produits de la pêche du Languedoc-Roussillon ou du Golfe du Lion soit facilitée,
- Les professionnels continuent d'agir en faveur de la préservation de la ressource,
- Les orientations prises lors de ces Assises doivent permettre de mettre en avant de bonnes pratiques durables et responsables.

Ces éléments seront la base de construction du modèle vertueux de la pêche pour que la spécificité méditerranéenne soit un exemple.

Enfin, il précise qu'il est également nécessaire d'avoir un soutien de l'Etat, qui pèse sur l'Union Européenne, afin d'orienter une nouvelle Politique Commune des Pêches (PCP), de nouvelles initiatives qui soient plus claires et plus souples. La réforme de la PCP doit œuvrer en faveur d'une stratégie maritime du XXIème siècle.

❖ **VALLEE Raynald**
Directeur de la DRAM Languedoc-Roussillon

Pour commencer, Monsieur Vallée rappelle que les Assises de la pêche de 2006 avaient pour but de rassembler les partenaires de la pêche, pour une pêche durable des lagunes et du Golfe du Lion. Le fruit du travail effectué a été entretenu ces trois dernières années. Aujourd'hui, la pêche est confrontée à de nombreux défis et doit faire face à différents enjeux ; parmi eux, la réforme de la PCP. Cette réforme est l'opportunité pour la France de se prononcer devant la Commission européenne et d'avoir un poids au sein de l'UE. Les propositions faites lors de la concertation organisée sur ce point en Languedoc-Roussillon en novembre 2009 lors des Rencontres autour du Livre vert de la réforme de la PCP par le CRPMEM LR vont ainsi être présentée à la Commission européenne.

Il explique que lors de ces Assises, différents sujets brûlants seront traités comme celui de la gestion de la ressource, notamment dans le contexte des négociations de l'ICCAT à Recife en novembre 2009 et la question du milieu. Monsieur Vallée rappelle que la variété est une richesse, mais que la division est un handicap. Ces Assises doivent donc être l'opportunité d'œuvrer pour la variété, tout en conservant l'unité de la filière.

Enfin, Monsieur Vallée insiste sur l'importance de l'image du produit, du milieu et du métier qui est un thème central. En effet, il faut être attentif à cette problématique et montrer la réalité de la pêche. Il est nécessaire de montrer une image positive du secteur.



Intervention :

- **Bilan des Assises de la pêche 2006 et présentation des Assises de la pêche 2009**
Mlle Clotilde GUYOT – CRPMEM LR

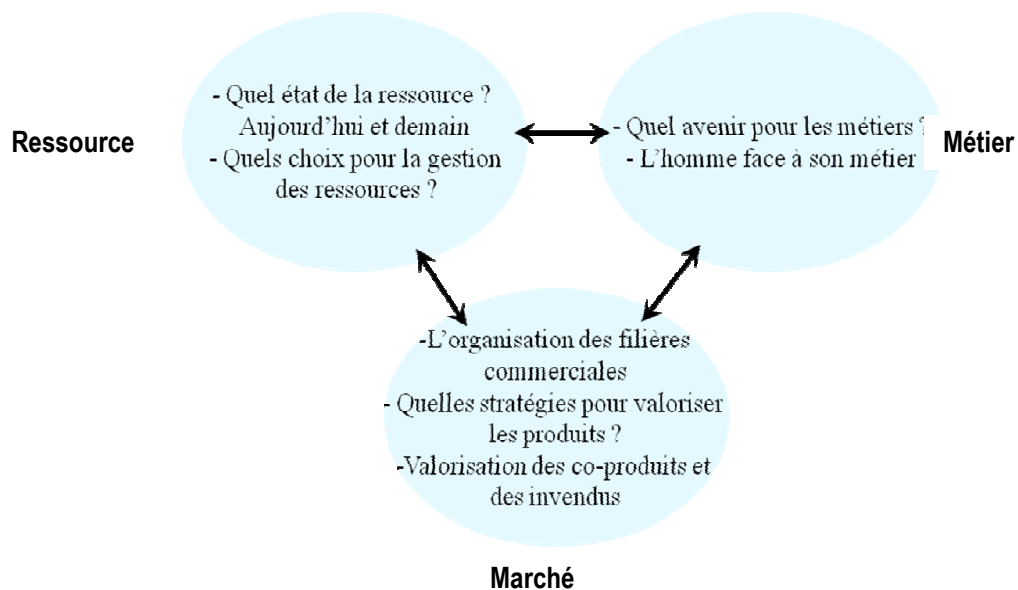
❖ **Clotilde GUYOT**
CRPMEM LR

Trois années se sont écoulées depuis les Assises de la Pêche de 2006, organisées par le CRPMEM LR. De nombreuses questions se posent alors :

- Quel chemin parcouru depuis Les précédentes Assises ?
 - Quelles portes ont été ouvertes ? Lesquelles se sont refermées ?
 - Pourquoi organiser de nouvelles Assises ?
 - Quels ont été les effets des rencontres de 2006 ?
 - Quels sont les enjeux d'aujourd'hui et de demain ?
 - Comment les débats de ces deux journées vont-ils pouvoir venir enrichir, orienter les actions futures et donner les clefs afin d'anticiper, ou du moins, permettre l'adaptation de la profession aux évolutions actuelles et futures ?
 - Comment se donner les moyens d'avancer ?
- **Et depuis les Assises de 2006 ?**




Un bilan synthétique, basé sur une concertation avec les professionnels, est établi :

- Organisées sur trois jours (01, 02 & 03 décembre 2006) grâce à un solide partenariat entre le CRPMEM, Ifremer, le Cépralmar, l'AMOP et la Sa.Tho.an, ces Assises se sont déroulées au Lycée de la mer de Sète, réunissant ainsi près de 400 personnes dont une vingtaine des pays voisins.
- Trois grands ateliers – 7 thèmes abordés :



- ➔ 44 propositions en ont été issues dont près de 70 % sont réalisées ou engagées.
- ➔ 1 500 documents de restitution ont été diffusés.

Après évaluation par les organisations professionnelles, leurs représentants et les structures partenaires, le bilan suivant a été dressé :

<p><u>Atelier RESSOURCE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la ressource - Conservation de la ressource - Communication afin de connaître et de veiller à l'état de la ressource 	
<p><u>Atelier METIER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le rendement économique des marchés existants - Nouvelles techniques de capture, plus économes d'énergie et respectueuses de l'environnement - Infrastructures portuaires - Gestion des métiers et de leurs activités - Développer les formations en Méditerranée et en adapter l'accès - Les droits des marins - Non reconnaissance à sa juste valeur du secteur économique des pêches - Frein à la représentativité professionnelle (déficit humain, financier, de communication, accroissement considérable de la charge de travail, etc.) 	
<p><u>Atelier MARCHE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation des filières de commercialisation - Les stratégies de valorisation des produits méditerranéens 	

La philosophie des Assises de la Pêche s'organise autour de six principes, à savoir un lieu de **discussion**, de **consultation**, d'**impulsion**, d'**inspiration**, **sans censure**, sous forme de **forum**.

Cet évènement réunit l'ensemble des acteurs travaillant de manière directe ou indirecte pour et dans le secteur halieutique : professionnels, représentants élus professionnels, les responsables régionaux et de façades, les scientifiques (acteurs et représentants), les associations et structures environnementales, les associations culturelles, les représentants de l'Administration, les élus politiques, etc.

▪ **Les effets des Assises 2006, l'engagement d'une dynamique**

Les héritages de ces précédentes Assises sont nombreux, à savoir :

- Une plateforme de démarrage – un socle d'appui (par exemple : l'élaboration des plans de gestion pour certaines pêches en Méditerranée) ;
- Une prise de conscience (par exemple : la promotion de l'image des pêcheurs ainsi que la réalisation d'une étude juridique sur les types d'aires marines protégées) ;
- Une caution politique et professionnelle, notamment au travers des actions menées par les organisations professionnelles et partenaires au nom de cet évènement. On peut par ailleurs citer la création d'une ZEE Méditerranée française, annoncée par M. Borloo ;
- Le renforcement de partenariat (par exemple : études sur la sélectivité des chalutiers [professionnels et Ifremer], sur les flux de commercialisation de 9 espèces stratégiques débarquées en Méditerranée [AMOP et Cépralmar]) ;
- Une communication au sein de la filière et en dehors ;
- La philosophie du forum (le principe de l'agora [la possibilité offerte à tous de s'exprimer] et l'absence de censure [un document de restitution neutre et objectif]) ;
- Des Assises 2006 distinctes d'un cahier des charges, en raison de pas de temps distincts (par exemple : L'Observatoire régional halieutique).

Des freins ont été relevés (insuffisance budgétaire et manque de moyens humains des structures, obstacles contextuels) pour la réalisation de certaines actions. Néanmoins, la création d'un effet levier reste essentiel en termes de bénéfice, tout comme l'engagement d'une dynamique d'agora, d'une coopération

renforcée entre administratifs, professionnels et scientifiques et, in fine, une vision davantage globalisée permettant une meilleure compréhension de l'aspect systémique de la gestion de la pêche.

⇒ Une possibilité offerte à l'ensemble des acteurs de la filière pêche dont ils doivent se saisir !

Les Assises de 2009 se veulent être une clef de l'anticipation en raison d'un contexte de réformes réglementaires denses (PCP, organisations professionnelles, etc.), d'une situation structurelle et conjoncturelle difficile et d'un accroissement considérable de la sollicitation des organisations de représentation professionnelle qui éprouvent des difficultés à remplir leurs missions.

Les Assises 2009, une démarche pro-active du secteur

Ces Assises s'inscrivent comme le continuum des actions engagées et le préambule des actions futures pour le secteur de la pêche. Les conclusions sont issues des débats et des propositions des participants. Il s'agit d'engager une réflexion collective sur le court mais également le long terme et de permettre un recueil d'opinions – entre divergences et consensus -.



Plénière
**Quelle est la place du
professionnel dans la gestion
européenne et
méditerranéenne de la
pêche ?**



© CRPME LR - Crédit photos : Nicolas WOODSWORTH, 2009

Intervenants :

- **M. Alain CADEC** – Vice-Président de la commission pêche du Parlement Européen
- **M. Xavier MARILL** – Bureau des affaires européennes et internationales de la DPMA
- **M. Jean-Philippe BROSSARD** – Direction des Politiques Européennes et Contractuelles – Conseil Régional du Languedoc-Roussillon

Contexte

La délégation de compétences des Etats membres à l'Union Européenne en termes de gestion des pêches communautaires génère une gouvernance complexe qu'il s'agit de comprendre.

Le contexte actuel de réforme de la PCP a mis en exergue la volonté des professionnels du Languedoc-Roussillon de pérenniser les démarches d'auto-gestion de leurs activités au travers des mesures de gestion locales et d'accentuer cette responsabilisation en proposant, dans leur contribution au Livre Vert, une décentralisation de compétences dans le processus décisionnel de mise en œuvre des orientations et objectifs définis par les instances communautaires.

Forts de cette position, les professionnels doivent avant tout connaître et maîtriser les mécanismes de cette nouvelle gouvernance afin de s'impliquer pleinement.

Pour ces raisons, lors de ces Assises de la pêche 2009, il est organisé cette assemblée plénière « Présentation des institutions européennes », préalable à la tenue des débats. La place du pêcheur dans la sphère européenne y a été présentée.

Ce cadrage est fondamental pour nos professionnels et pour les organisations de représentation afin de comprendre la manière dont nous pouvons nous impliquer et interagir dans les décisions communautaires mises en œuvre.

Présentation de chaque intervention

En raison d'un dysfonctionnement du matériel d'enregistrement, nous sommes dans l'impossibilité de restituer les interventions de cette plénière.

Cette dernière fut néanmoins l'occasion pour les professionnels du Languedoc-Roussillon de rencontrer des administratifs et institutionnels aux échelons communautaires, et de faire valoir leurs idées, propositions et spécificités. L'objectif était de pouvoir expliciter les mécanismes décisionnels et institutionnels relatifs à la gestion de l'activité de pêche et de comprendre quels étaient les outils et instances partenaires pour pouvoir défendre les intérêts de la profession de manière efficace. La présentation des missions et compétences de la maison de la Région du Languedoc-Roussillon à Bruxelles en est un exemple.

Vous trouverez cependant sur le blog <http://assisesdelapeche.r.unblog.fr> la présentation PowerPoint de Monsieur BROSSARD.



Atelier 1

Etat de la ressource et gestion des activités de pêche



© CRPME LR - Credit photos: Nicholas WOODSWORTH, 2009

Animation :

- Mlle Caroline MANGALO – CNPME, Chargée de mission thons rouges, thons tropicaux, Méditerranée, CCR pêches lointaines et traçabilité.
- M. Gildas LE CORRE – IFREMER Sète, Responsable du département halieutique méditerranéen et tropical et Chef du laboratoire ressources halieutiques de Sète.

Interventions :

- **Etat de la ressource et gestion internationale**
M. Henri FARRUGIO - IFREMER et CGPM, Président du Comité scientifique de la CGPM.
- **Rôle et implication du CCR sud**
M. Benoît GUERIN – CCR Sud, Secrétaire général.
- **Les plans de gestion méditerranéens**
Mlle Caroline MANGALO – CNPME, Chargée de mission thons rouges, thons tropicaux, Méditerranée, CCR pêches lointaines et traçabilité.
- **La gestion par les licences**
M. André LE BERRE - CRPME Bretagne, Président.

1- Contexte

Le Golfe du Lion bénéficie d'une grande variété de ressources mais en abondance limitée. Ses pêcheries doivent alors être régulièrement évaluées afin d'adapter les modalités de gestion existantes et de procéder à la prospection de nouvelles mesures. Cette gestion, nécessaire pour préserver la ressource et pour assurer la durabilité de la pêche, est le fruit d'obligations réglementaires internationales et communautaires, mais également de l'initiative, de la volonté et de la coopération des professionnels du Languedoc-Roussillon.

L'actualité, les évaluations scientifiques des pêcheries et les orientations de la proche réforme de la PCP concourent vers le constat de l'état de diminution du stock pour certaines espèces telles que l'anguille, le merlu, la sardine ou le thon rouge et de la pleine exploitation pour d'autres. Ces conclusions conduisent scientifiques, professionnels, administrations nationales et institutions européenne et internationale à adapter, redéfinir et/ou réformer le système de gestion multi-échelle de l'activité de pêche.

La dépendance entre le secteur de la pêche et le bon état écologique des milieux marins et lagunaires cumulé au bon état des stocks halieutiques n'est plus à démontrer. La prise de conscience de ce constat a progressivement conduit à la mise en œuvre d'un encadrement de la ressource, de prime abord par les professionnels en Méditerranée. Depuis plusieurs siècles, l'organisation prud'homale contribue à une réelle gestion de l'effort de pêche au travers de la mise en œuvre de mesures de gestion locales.

S'appuyant en partie sur cette réglementation prud'homale ancestrale et de par ses missions, le CRPME du Languedoc Roussillon contribue à l'encadrement des activités de pêche afin de contribuer à une gestion équilibrée entre la ressource et son milieu / les activités de pêche. La mise en œuvre depuis 2005 de licences de pêche et la participation à l'élaboration des plans de gestion pour la Méditerranée viennent renforcer le constat de l'importance de la gestion professionnelle de l'activité.

Suite à une délégation de compétences des Etats membres de l'Union européenne, l'échelon communautaire a en charge la gestion du secteur de la pêche. Le *règlement (CE) 1967/2006 du Conseil du 21 décembre 2006 concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée ayant pour objectif une protection de la ressource par le biais de plans de gestion organisant l'activité de pêche*, constitue l'encadrement réglementaire spécifique à la Méditerranée. De cet encadrement communautaire découlent certains des règlements et mesures de gestion nationaux.

Enfin, le dernier échelon compétent dans l'encadrement de l'activité de pêche de la Méditerranée est international, par le biais de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM), réunissant les pays riverains de la Méditerranée et de la Mer Noire. Sur avis scientifiques, la CGPM œuvre à produire des recommandations, plus ou moins contraignantes, d'encadrement de l'activité et de gestion de la ressource.

Parmi les instances de gestion dans lesquelles les professionnels ont une voix, est créé en 2009 le Conseil Consultatif Régional Méditerranée (CCR Med.) ; outil faisant l'interface entre l'Union Européenne et les différents pays européens méditerranéens.

Lors des Assises de la pêche de 2006, il avait été discuté de l'état des ressources et des choix pour leur gestion. Pour ces Assises 2009, il s'agit de constater les gestions mises en œuvre, les mesures pouvant être mises en place, c'est-à-dire comment le professionnel peut agir en tant que gestionnaire de la ressource, et de constater comment la gestion s'articule entre les différents échelons.

2- Présentation des interventions et discussions

❖ *Etat de la ressource et gestion internationale* **H. FARRUGIO**

▪ **Etat des stocks :**

Au niveau mondial, la production halieutique s'élève à 80 millions de tonnes dont leur provenance est à :

- 18 % de stocks surexploités,
- 10 % de stocks largement épuisés,
- 47 % de stocks pleinement exploités,
- 25 % de stocks modérément exploités.

Les stocks modérément exploités sont donc très minoritaires. Ce constat est alarmant d'autant plus que ces stocks concernent des espèces de faible valeur commerciale.

Les scientifiques de la CGPM estiment qu'une diminution d'au moins 30% de l'effort de pêche est nécessaire pour empêcher le déclin.

Au niveau méditerranéen, la production halieutique s'élève à un million de tonnes. Elle a subi une diminution de 25% en 15 ans et est vouée à diminuer encore davantage.

▪ **La Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) :**

La CGPM est une commission internationale existant depuis 1954 et qui, comme évoqué précédemment, réunit les pays riverains de la mer Méditerranée et de la Mer Noire. Elle regroupe 24 pays dont l'Union Européenne. Pour une bonne gestion, elle a subdivisé la Méditerranée en différentes zones (dites GSA, sous-régions géographiques), dont une spécifiquement pour le Golfe du Lion.

Son objectif est d'évaluer périodiquement les stocks pour adapter des mesures de gestion en fonction de l'évolution des ressources halieutiques. Cette gestion peut se mettre en œuvre par le biais du développement de techniques de pêche plus sélectives, réduisant les rejets, par l'établissement de tailles minimales de capture, de zones de pêche, etc. Ces mesures visent un ajustement de la capacité de capture des flottilles aux potentialités de production biologique des stocks.

Les évaluations faites par le Comité scientifiques conduisant à la présentation chaque année de recommandations, contraignantes ou non, acceptées par vote.

La CGPM est un outil indispensable en Méditerranée car elle propose une gestion au-delà des eaux sous juridiction des Etats membres de l'Union européenne et donc s'appliquant aux flottilles hors UE et représentant toutes les parties prenantes. En France, cette gestion est d'autant plus importante que le pays ne dispose toujours pas de Zone Economique Exclusive (ZEE).

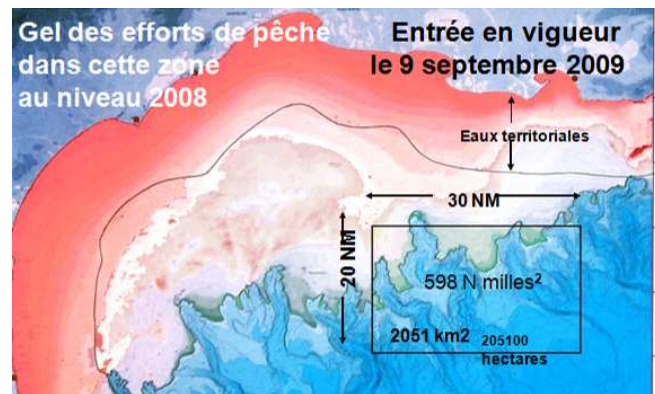
▪ **Un exemple de mesure de gestion mise en œuvre par la CGPM :**

Suite aux évaluations de 2009, le Comité scientifique de la CGPM a conclu à une surexploitation de croissance généralisée (et non à une extinction des espèces). La majorité des débarquements est essentiellement composée de jeunes recrues immatures. La capture d'individus avant qu'ils atteignent le stade de reproduction conduit à une diminution de la biomasse féconde. Pour certains stocks, les études de ce comité ont abouti à la conclusion que l'interdiction totale de l'activité de pêche conduirait également à une augmentation de près de 95 % de reproducteurs. Cependant, tel n'est pas l'objectif de la CGPM. Cet exemple a davantage vocation à montrer le faible niveau des reproducteurs.

Bien qu'il ait été constaté que les captures d'individus trop jeunes durent depuis quelques années désormais, la ressource est toujours présente malgré sa raréfaction. Les scientifiques constatent alors que les gros reproducteurs sont présents dans les canyons du talus continental et alimentent ainsi le plateau continental. Les professionnels se tournent de plus en plus vers ces zones, ce qui représente un véritable danger, d'autant plus

en raison du statut « d'eaux internationales » de ces dernières (seule une décision au niveau international peut leur interdire l'accès à cette zone).

Pour exemple, suite à ces constats, la CGPM a voté en 2009 la mise en œuvre de la *recommandation CGPM/33/2009/1* pour la mise en œuvre de mesures de protection pour ces grands reproducteurs au travers de la création d'une zone de pêche à accès réglementé dans le Golfe du Lion (zone délimitée de 2051 km²), avec comme unique mesure de restriction le gel de l'effort de pêche. Cette zone de pêche à accès restreint au large de la région PACA, nommée « Box Golfe du Lion », a été créée en mars 2009. Elle gèle l'effort de pêche au niveau de 2008. Cette recommandation obligatoire concerne les filets de fond, filets remorqués, palangre de fond et palangres de demi-fond. Sa mise en œuvre a été difficile en termes décisionnel et parce que son effectivité nécessite la mise en place d'un dispositif de contrôle en eaux internationales.



Cette décision se fonde sur le principe de précaution. La protection d'autres secteurs du talus continental mériterait d'être envisagée mais les scientifiques ne disposent pas d'une pleine connaissance de l'état de la ressource dans ces zones. Pour ce faire, ils ont besoin que les déclarations de captures soient remplies par les professionnels et qu'elles leur soient ensuite transmises par l'Administration.

❖ Rôle et implication du CCR sud B. GUERIN

▪ Présentation générale du CCR Sud :

Lors de la réforme de la PCP en 2002, une décision du Conseil institue les Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) par bassin maritime. Le CCR Sud est créé en avril 2007, alors que le CCR Méditerranée est créé en avril 2009.

Le CCR Sud s'étend du sud de la Bretagne à Gibraltar, en incluant les Canaries, Madère et les Açores. Ces régions ultrapériphériques font valoir leur spécificité fréquemment mais sont cependant très impliquées dans les travaux du CCR Sud. En effet, il est important de travailler ensemble, chacun sert d'exemple réciproque pour différents points, et l'unité permet d'avoir plus de poids.

Tous les CCR ont le même fonctionnement et disposent d'un rôle uniquement consultatif. Les membres sont issus aux deux tiers du secteur de la pêche et à un tiers de la société civile (ONG, associations, consommateurs, etc.). Aujourd'hui, le CCR Sud est composé de 110 membres en France, parmi eux tous les CLPMEM et CRPMEM concernés. L'adhésion est de 175 € par an et est soumise à simple approbation de l'ensemble des membres.

La participation est gratuite (les frais de déplacement sont remboursés) et ouverte.

Le CCR Sud est un forum d'échange, un outil de diffusion et de circulation de l'information, par le biais de son journal hebdomadaire, et veut se placer en tant que véritable force de proposition pour la Commission Européenne.

▪ **Quelques exemples d'actions mises en œuvre :**

Différents avis ont été émis en 2009, parmi eux des décisions relatives à :

- **L'espadon**
- **Le Livre vert** (pour la réforme de la PCP de 2009)
- **Les Aires Marines Protégées**
- **L'anchois**, via la gestion de la pêche à l'anchois dans le Golfe de Gascogne. C'est un sujet délicat en mer et politiquement, beaucoup discuté et très important. Un groupe franco-espagnol travaille pour la mise en place d'un cadrage organisant cette pêche : qui pêche où et quand ? Le CCR Sud a ainsi largement influencé le projet de règlement qui est aujourd'hui soumis au vote.
- **Les mesures techniques** : tous les CCR ont été consultés rapidement mais leurs avis n'ont pas été pris en compte. Face à cela les différents CCR ont rédigé un courrier pour faire part de leur déception et de leur volonté d'une meilleure prise en compte de leurs avis. Le projet de règlement a finalement été rejeté par le Conseil en décembre.
- **Les plans de gestion à long terme** qui sont l'axe stratégique du CCR. Le CCR Sud veut s'engager sur des objectifs à long terme pour davantage de perspective et des règles respectées année après année. Afin de financer l'expertise nécessaire à ce travail, le CCR Sud a monté un projet en étroite collaboration avec tous les instituts scientifiques de sa zone : GEPETO (GESTion de las PESquerias and Transnational Objetivos).

▪ **Réponses aux interrogations émises quand à l'absence de fonctionnement du CCR Méditerranée :**

Les difficultés de fonctionnement du CCR Med ont été jugées par les participants comme étant surprenantes et anormales. En effet, ce CCR est soumis aux mêmes règles que tous les autres CCR. Il devrait également disposer d'un budget équivalent à hauteur de 350 000 €.

Il a été remarqué que le CCR Med ne diffuse que peu d'informations et ne se réunit que très rarement, rendant difficiles les discussions et la remontée des avis à la Commission Européenne. Il est pourtant soumis à une obligation de transparence. Pendant les 5 années qui ont précédé sa création, il a pourtant été régulièrement invité à la Commission Européenne et ne s'y est que rarement présenté.

Les CCR ont pourtant une obligation communautaire de fonctionnement. Son manque d'effectivité peut poser problème car il peut être dissout par décision de la Commission Européenne. La création d'un nouveau CCR engendrera un report notable dans le temps de son effectivité et prolongera les délais de mise en œuvre ; laissant à la Méditerranée le rôle de la chaise vide en raison de l'absence de son organe consultatif représentatif. Un courrier peut cependant être envoyé à la Commission Européenne afin de se renseigner sur l'absence de fonctionnement et accélérer le processus de mise en œuvre.

Le CCR Sud est régulièrement consulté par la Commission avant toute décision et est informé des mesures en cours ou à venir. Son importance n'est donc pas à négliger. Le CCR Méditerranée devrait pouvoir recouvrir la même assise auprès de la Commission Européenne.

❖ **Les plans de gestion méditerranéens**
C. MANGALO

▪ **Présentation des plans de gestion :**

Le Règlement (CE) 1967/2006 du Conseil du 21 décembre 2006, dit PCP Med, concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée a pour objectif la préservation de la ressource halieutique. Pour cela, il est proposé aux Etats membres de soumettre à la Commission Européenne

des plans de gestion encadrant les activités de pêche pour une exploitation durable de la ressource. Sont concernés, les chaluts, les sennes de plage, les sennes de bateau, les dragues et les ganguis (région PACA).

Un plan de gestion propose la gestion d'une activité sur un engin en particulier, sur des espèces cibles et accessoires et dans une zone donnée, à savoir les eaux territoriales des états membres. Il comporte des objectifs précis, accompagnés de mesures d'encadrement et de suivi afin d'observer l'évolution de ces plans.

▪ **Planning et situation actuelle :**

Suite à la proposition du Conseil de l'Union Européenne, des plans de gestion ont été rédigés en concertation entre les professionnels, les scientifiques et l'Administration de Méditerranée.

Une première proposition est envoyée à la Commission en septembre 2007 sur lequel le Comité Scientifique, technique, et Economique de la pêche (CSTEP) a formulé un avis négatif en novembre 2007.

Une nouvelle proposition est faite en juillet 2008. Elle a également été refusée en raison d'une insuffisance d'étayements au niveau scientifique. Il fut reproché aux plans proposés une déficience en termes d'objectifs chiffrés corrélés aux objectifs de durée des plans, insuffisamment étayés d'informations et d'évaluations de la ressource. Ces lacunes sont notamment liées au fait que les enquêtes effectuées via les déclarations de captures n'avaient pas été intégrées.

Plusieurs fois repoussée, la date butoir de transmission du document à la Commission européenne est désormais le 31 mai 2010. Si le plan de gestion proposé n'est pas accepté, la Commission pourrait alors imposer l'application du règlement sans possible dérogation. Actuellement, nous ne disposons d'aucune information relative à l'acceptabilité et la validation des plans de gestion pour la Méditerranée proposé par la France, en raison de l'inexistence de documents de référence.

En attente de l'intégration des données scientifiques, les plans de gestion sont en cours de validation par la DPMA avant d'être soumis à la Commission européenne.

▪ **Perspectives futures :**

La mise en œuvre des plans de gestion nécessite :

- Des permis de pêche spéciaux (PPS) pris par arrêté ministériel. Chaque permis, régional, va donc correspondre à une activité. Le principe est qu'un seul engin embarqué par jour sera utilisé. Cela n'entrave cependant pas la polyvalence. Au contraire, encadrer la profession va permettre de protéger et donc de la faire perdurer.
- Le pilotage et le suivi des plans
- L'implication des professionnels par les déclarations de capture

Les plans de gestion seront susceptibles d'évolutions, notamment dans le cadre des reconversions.

▪ **Limites des plans de gestion :**

- Les plans de gestion ne gèrent pas les eaux au-delà de 12 milles.
- Il est nécessaire de prendre en compte toute la globalité du secteur pour mettre en place le plan de gestion.
- Tous les Etats exerçant leur activité sur la zone du plan de gestion ne sont pas soumis aux mêmes réglementations. Certaines sont beaucoup moins contraignantes. Cela pose problème en termes de concurrence et montre les limites des plans de gestion qui sont censés protéger la ressource mais qui ne s'applique pas à tous. Leur finalité s'en voit donc limitée.

❖ *La gestion par les licences* **A. LE BERRE**

▪ **Présentation de la pêche bretonne :**

La pêche bretonne est composée de 1537 navires de pêche armés dont une grande majorité de taille inférieure à 12 m (1064 navires) et de 6431 marins pêcheurs. La pêche s'effectue majoritairement en petite pêche, culture marine petite pêche et en pêche hauturière.

En 2004, elle représentait des débarquements de l'ordre de 347 315 tonnes et pour une valeur globale de 467 178 euros.

La Bretagne dispose d'un CRPMEM et de 10 CLPMEM.

▪ **Les fondements juridiques de la gestion de la ressource par les CRPMEM :**

Les CRPMEM existent depuis 1946 mais ont été institués par la loi 2 mai 1991. Depuis toujours, le CRPMEM Bretagne régule l'accès à la ressource. Par exemple, il y a 25 ans, dans la baie de Saint-Brieuc, la coquille Saint-Jacques s'est vue instaurer un prix minimal. De ce prix minimal a ensuite découlé la mise en place d'une licence qui perdure toujours.

En droit français, il existe deux régimes juridiques possibles de gestion des ressources dans les eaux territoriales :

- L'un mis en œuvre par les autorités administratives,
- L'autre mis en œuvre par les Comités des pêches sur le fondement de la loi du 2 mai 1991.

Ce système de gestion par les licences (contingentées et accompagnées de mesures techniques et de limitation de l'effort de pêche) est opposable à l'ensemble des professionnels de la pêche française dès lors que la délibération est approuvée par l'autorité compétente qui est le préfet de région.

▪ **Présentation des licences :**

Le système de gestion par des licences mis en place par les Comités des pêches en Bretagne a pour objectif le maintien des équilibres sociaux et économiques ainsi qu'un partage des ressources et une résolution équilibrée des différends de cohabitation ou de marché.

Les licences sont mises en place à l'initiative des professionnels. Elles encadrent la profession en imposant des limitations techniques (taille, puissance, etc. du navire), un contingent et une contribution financière.

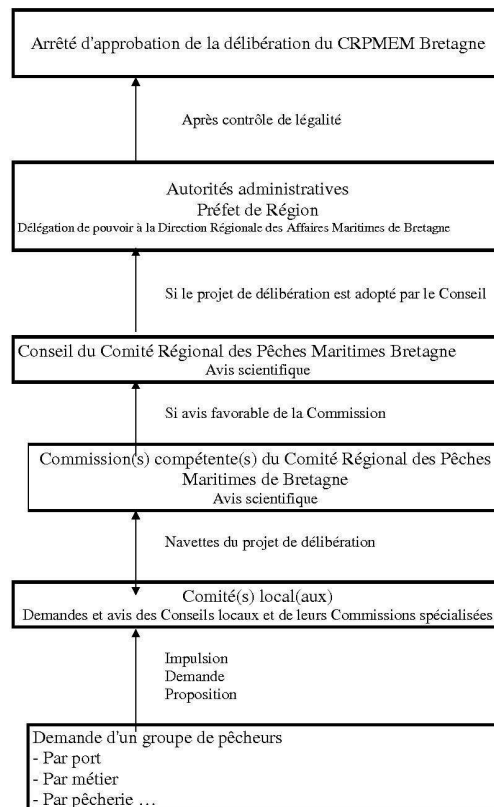
Les licences délivrées par les Comités des Pêches sont attribuées au couple propriétaire/ navire et ne sont ni cessibles, ni transférables.

Le décret du 25 janvier 1990 impose un certain nombre de critères de priorités (dans l'ordre) :

- Les antériorités,
- Les orientations de marché,
- Les équilibres socio-économiques.

Les délibérations des CRPMEM font l'objet d'une approbation des préfets de région. Toute personne ayant un intérêt à agir pourra contester le texte en déposant auprès du juge administratif un recours pour excès de pouvoir, et ce, dans un délai de deux mois après publication au journal officiel.

Les délibérations sont adoptées de la façon suivante :



La Bretagne dispose de 24 licences (dont algues, bolinche, civelles, coques, moules, palangre, etc.) et on dénombre la délivrance de 3000 licences. Celles-ci n'entravent pas la polyvalence puisqu'un professionnel peut disposer de plusieurs licences. Une nouvelle licence vient d'être créée favorisant davantage la polyvalence : la licence salin. Cette licence permet l'exploitation de différentes pêcheries exerçant leur activité dans les salins. Elle fonctionne aujourd'hui très bien.

En pratique, chaque CLPMEM à son propre mode de fonctionnement. Il fixe son contingent et le prix de la licence afin de protéger au mieux la pêche. Par exemple, le prix de la licence « coquille Saint-Jacques » s'élève à 4 500 € ! Cela est nécessaire pour protéger la pêche. Si les zones de travail définies dans la licence ne sont pas respectées, des pénalités peuvent exister comme c'est le cas dans les Prud'homies en Méditerranée.

3- Synthèse analytique

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
CGPM	<p>Mise en place d'une gestion internationale des eaux méditerranéennes et de la Mer Noire via la CGPM.</p> <p>Vision globale de cet outil de gestion : tous les pays riverains de la Méditerranée et de la Mer Noire sont concernés → mise en place de mesures de gestion adaptées et globales.</p>	<p>Difficultés de mise en œuvre des recommandations de la CGPM faute d'un système de contrôle adéquat existant.</p> <p>Négociations difficiles pour l'élaboration d'une recommandation. Peut prendre plusieurs années.</p>	<p>Mise en œuvre d'analyses par unité de gestion.</p> <p>Accès restreint de certaines zones de pêche en fonction des antériorités → permet une gestion de la ressource similaire au fonctionnement des licences régionales.</p>	<p>Superposition avec les outils de gestion européens et locaux existants → obligations supplémentaires pour certains Etats → inégalités face aux réglementations.</p>
CCR	<p>Création des CCR par la Commission Européenne. CCR Méditerranée créé en 2008.</p> <p>Instance de concertation consultative. Intermédiaire entre la Commission Européenne et les Etats communautaires : interlocuteur privilégié sur de nombreuses questions (rejets, etc.). Les avis peuvent être des propositions de la propre initiative des parties prenantes aussi bien qu'une réponse faisant suite à une sollicitation de la Commission européenne.</p>	<p>Dysfonctionnement du CCR Méditerranée.</p> <p>Iniquité d'actions entre les CCR et d'association des professionnels.</p> <p>Rôle uniquement consultatifs.</p>	<p>Parvenir à un fonctionnement, des mesures de gestion et des actions similaires à celui du CCR Sud qui est une réelle force de proposition.</p> <p>Adhésion libre et ouverte à tous : professionnels, ONG, coopératives, etc.</p> <p>Somme allouée au CCR peut permettre la mise en place de mesures de gestion.</p> <p>Faire remonter à la Commission Européenne le dysfonctionnement en cas d'immobilisme en 2010.</p>	<p>Le CCR peut ne plus être un intermédiaire entre les Etats concernés et la Commission et faire valoir ses propres décisions.</p> <p>Les CCR sont uniquement consultatifs → risque que la Commission ne prenne pas en compte ses propositions.</p> <p>Discrédit du CCR Méditerranée auprès de la Commission Européenne.</p>

	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
PCP Méditerranée et plans de gestion	<p>Mise en œuvre d'une PCP pour la Méditerranée donnant la possibilité aux Etats membres de proposer des plans de gestion par activité.</p>	<p>La Commission ne donne aucun exemple de plan de gestion à suivre → les risques de non acceptabilité des plans de gestion nationaux sont donc importants.</p> <p>La gestion mise en œuvre ne s'impose qu'aux Etats communautaires en-deçà des 12 milles et non pas à l'ensemble des pays riverains méditerranéens.</p> <p>Manque de vision globale : raisonne uniquement métier par métier.</p> <p>Manque de données scientifiques et d'initiatives gouvernementales.</p>	<p>Possibilité de faire reconnaître les spécificités régionales et de proposer ainsi des dérogations appuyées par les données scientifiques.</p> <p>Parvenir à finaliser les plans de gestion en cours avec l'intégration des données scientifiques.</p> <p>Anticiper les évolutions réglementaires au travers de la proposition d'autres plans de gestion facultatifs.</p>	<p>Invalidation des plans de gestion proposés par le gouvernement français → risque de mise en œuvre de plans de gestion élaborés par la Commission Européenne ne prenant pas en compte les spécificités locales et donc pas adaptés.</p> <p>Interrogation quant à la reconduction du règlement PCP Med en raison de la réforme.</p>
Gestion locale	<p>Gestion locale de la ressource mise en œuvre par les professionnels via des modalités de gestion locale (licences par métiers ou espèces).</p> <p>Mesures de gestion locale à l'initiative de la profession : démarche participative adaptée au contexte biologique et socio-économique local.</p> <p>Système permettant une gestion équilibrée : maintien des équilibres sociaux et économiques et partage de la ressource.</p> <p>Capacité de réactivité forte en fonction de l'évolution des apports.</p>	<p>Gestion administrative lourde.</p> <p>Représente un coût important pour la profession (humain et financier).</p> <p>Forte réticence pour de nombreux professionnels considérant ces licences comme uniquement une contrainte supplémentaire et la perte de la polyvalence et non comme une anticipation de la réglementation communautaire notamment.</p>	<p>Protéger les pêcheries afin de pérenniser la ressource et l'activité.</p> <p>Faire reconnaître les licences comme des outils de gestion pérennes pouvant avoir des échos dans les institutions européennes et internationales.</p> <p>Capacité de prospection en termes de modalités de gestion locale.</p> <p>Faire reconnaître la gestion ancestrale mise en place, notamment au travers de la réglementation prud'homale.</p>	<p>Risque de superposition ou d'invalidation des mesures de gestion locale via des mesures de gestion nationales, européennes ou internationales.</p> <p>Licences peuvent être une entrave à la polyvalence si les licences sont trop nombreuses ou coûteuses.</p> <p>Suppression des licences régionales en raison de la nécessité pour la France de répondre aux obligations communautaires (mise en place de PPS dans le cadre de la validation des plans de gestion, licence nationale anguille).</p>



Atelier 2

Les nouvelles techniques de pêche et innovations à bord des navires



Animation :

- M. Jacques SACCHI – IFREMER Sète, Chef de service technologie des pêches, directeur de recherche, département halieutique Méditerranée et tropical, consultant à la CGPM.

Interventions :

- **Appels à projets et projets actuels d'innovation en termes d'économie d'énergie**
M. Charles GUIRRIEC – DPMA, Chargé de mission Energie, bureau de l'économie des pêches.
- **Projets d'économie d'énergie en région**
M. Alain PAUGAM – Cépralmar, Directeur.
- **Exemples de projets d'innovations à bord des navires**
M. Eric JEAN – Jean et Frasca Design, Architecture Navale et Design Industriel.
- **Etude sur la sélectivité des navires**
M. Jacques SACCHI, M. Serge MORTREUX – IFREMER Sète, service technologie des pêches.

1- Contexte

Le secteur de la pêche a subi différentes crises liées aux augmentations du coût du carburant. Face à cela, il a été initié un « plan pour une pêche durable et responsable » afin d'améliorer la rentabilité des entreprises en réduisant leur dépendance au carburant. Les professionnels du Languedoc-Roussillon se sont engagés dans plusieurs démarches en ce sens.

En parallèle de cette problématique liée au carburant, les professionnels s'engagent dans des démarches de préservation de la ressource via des innovations technologiques en termes de techniques de pêche. Ce peut-être le fruit d'initiatives personnelles ou d'exigences réglementaires. Les navires de pêches doivent être plus sélectifs pour mieux préserver la ressource et ainsi cibler l'effort de pêche sur une espèce en particulier. Les scientifiques et les professionnels du Languedoc-Roussillon ont initiés quelques démarches en ce sens.

Lors des Assises de la pêche de 2006 ces problématiques avaient été évoquées rapidement et les conclusions de ces Assises montraient la nécessité de « développer ou transférer des techniques de capture plus économes d'énergie et respectueuses de l'environnement » et « d'améliorer le rendement économique des métiers existants ». Trois années après ces conclusions, il apparaît pertinent, lors des Assises de la pêche 2009, de mettre en place un atelier spécifique à ces problématiques.

Pour ces Assises 2009, il s'agit de savoir quelles démarches ont été initiées pour pouvoir observer les expérimentations potentiellement transférables, améliorer le rendement économique de la filière et développer de nouvelles techniques de capture plus respectueuses de la ressource. Les exemples d'initiatives présentés sont tant nationaux que régionaux et sont en cours d'expérimentation pour la plupart.

2- Présentation de chaque intervention

❖ *Appels à projets et projets actuels d'innovation en termes d'économies d'énergie* C. GUIRRIEC

▪ Contexte :

Fin 2007, le secteur de la pêche connaît une crise suite à la flambée des prix du gasoil. Face à cela, il est mis en place un « Plan pour une Pêche Durable et Responsable » (PPDR) dont la 8^{ème} mesure, « Réduction de la dépendance des entreprises au gazole », est dotée de 11,4 millions d'euros (FEP et Etat).

La DPMA a retenu 14 projets de recherche et développement l'économie d'énergie, pouvant être financés via le PPDR, qui vont être brièvement présentés ci-dessous. Au total, ce sont 9,4 millions d'euros dont 7 millions d'euros d'aide publique qui seront investis dans les projets sélectionnés.

▪ Objectif :

L'objectif de ce plan est d'améliorer la rentabilité des entreprises en réduisant leur dépendance au carburant qui représente jusqu'à 30 à 40 % des frais pour un navire, notamment pour les chalutiers.

Pour améliorer la rentabilité des entreprises sur ce poste, trois actions sont mises en place :

- Action 1 : faire un diagnostic énergétique des entreprises par le biais d'un cahier des charges. Des audits sont effectués sur les navires afin de connaître les possibilités d'amélioration. Une centaine de navires ont été audités, les conclusions sont en cours de réalisation.
- Action 2 : réaliser un guide des bonnes pratiques, porté par le CNPMM, pour l'ensemble de la profession. Il y a peu d'avancées significatives pour le moment.
- Action 3 : Soutenir la filière recherche et développement pour la mise au point d'équipements/ solutions permettant d'économiser du carburant. Deux appels à projets ont été effectués en 2008. De nombreuses réponses ont été reçues. 17 dossiers sont retenus et 14 projets sont soutenus. Les projets ont démarrés en 2009-2010 et les résultats sont attendus fin 2010-2012. La principale contrainte pesant sur ces projets est que les professionnels doivent y être associés. En effet, ce sont eux qui apportent des pistes. Ils permettent d'effectuer des tests sur les navires et une meilleure diffusion des résultats des projets.

Certains projets ont débuté, d'autres sont sur le point d'être amorcés. Des retours des professionnels sont attendus afin de savoir s'il faut réorienter les actions.

- **Projets retenus :**

- Pour l'optimisation des carènes :

- **Optiper** a pour objectif de concevoir des carènes à partir d'outils numériques. Grâce à ce procédé, les carènes sont optimisées. Ce projet a été proposé par un bureau d'architecture naval. Il permet d'optimiser les performances du navire et peut être amélioré et ajusté en fonction des nécessités de chacun. Ce projet n'est cependant pas applicable à tous les navires : seuls les nouveaux sont concernés.
- **Bulbe** est un outil permettant d'évaluer l'efficacité d'un bulbe d'étrave et d'en définir la forme optimisée. C'est un équipement en vogue, mais malheureusement souvent construit de façon empirique. Ce projet est présenté ci-après par Eric JEAN.
- **Monocat** permet la validation et l'optimisation d'un concept de carène alliant les avantages du monocoque et du multicoque. Ce projet est porté par un cabinet d'architecture naval méditerranéen.

- Pour l'optimisation des performances :

- **Optipropulseur** pour l'optimisation des propulseurs. C'est un important projet qui reprend le concept des pompes hélice. Le flux d'eau est orienté avant de passer dans l'hélice. Des gains énergétiques importants peuvent être ainsi effectués. Différents essais en bassin et en mer sont prévus.
- **Optitrim** étudie l'impact de l'assiette sur la consommation énergétique. L'influence de ce procédé est déjà connue pour les navires de commerce, mais il n'y a aujourd'hui aucune information pour les navires de pêche.
- **NS3** est un projet visant l'optimisation du couple carène/ alimentation du propulseur et le développement d'un portique polyvalent et modulable.
- **Ecomer** propose le développement d'un économètre intelligent et d'un logiciel d'optimisation des stratégies de pêche. Ce projet associe de nombreux partenaires. L'économètre donne instantanément la consommation de gasoil et détermine la consommation énergétique des différents postes. Le professionnel peut ainsi déterminer les conditions dans lesquelles il est le plus performant. Toute la marée est ainsi enregistrée. Cela permet d'évaluer si un poste est trop consommateur. Des améliorations peuvent être ensuite apportées de façon ponctuelle ou à plus grande échelle. Ce projet est porté par les chantiers Gléhen.

- Pour l'amélioration des performances du chalut :

- **Hydropêche** étudie les écoulements au niveau d'un chalut pour dégager les possibilités d'amélioration des performances hydrodynamique des engins.

- **Effichalut**, réalisé en lien avec le projet précédent, vise le développement d'un outil d'optimisation automatique des coupes d'un chalut afin de cibler l'efficacité énergétique. L'enjeu de ce projet est de valider les gains énergétiques et l'efficacité des engins optimisés
- **RP3E** est un projet permettant de tester de nouvelles techniques (nases, turlattes) et équipements (funes de chalut en Dyneema). Ce projet va être présenté plus précisément par Alain PAUGAM ci-après.

➤ Pour des nouveaux carburants :

- **ITSASOA** permet la mise en place d'une filière courte de production d'huile végétale pure de tournesol pour alimenter les navires à proximité. Ce projet est en cours à Saint Jean de Luz. Son objectif premier est une indépendance par rapport au gasoil et donc à des prix variables. Un diagnostic économique et technique va être établi après une saison de pêche.

Un projet similaire avait été initié autour de Port-la-Nouvelle mais il n'a pas fonctionné du fait des problèmes d'approvisionnement en eau pour la production de tournesol, et parce que les huiliers avaient indexé leurs prix sur celui du pétrole. Le projet n'avait alors plus aucun intérêt du point de vue de l'économie énergétique et financière.

- **SHyPER** étudie l'utilisation de l'hydrogène à bord des navires de pêche. Les premiers équipements ne seront pas disponibles avant un dizaine d'année mais il est possible actuellement de déterminer les caractéristiques d'un navire pouvant utiliser cette technologie.
- **Halieukyte** est réalisé essentiellement en Méditerranée. Ce projet vise à évaluer la possibilité d'utiliser des kytes à bord des navires. En cas de résultats positifs d'une première étude se basant sur des simulations, l'installation d'une aile à bord d'un navire est envisagée. Il faudra chercher comment cela peut fonctionner en pratique (problème de sécurité, de virement de bord, etc.).

➤ Projets transversaux :

- **Cochise** fonctionne depuis six mois. Ce projet vise à repenser la conception générale des chalutiers. L'objectif est de prendre en compte tous les coûts et ainsi d'être plus performant tant énergiquement qu'économiquement. Il faut cependant faire attention de ne pas faire du mimétisme avec les autres navires. En effet, chaque navire possède un fonctionnement qui lui est propre.
- **RP3E** en Méditerranée (cf. infra)

Les problèmes majeurs de ces projets sont leur applicabilité en mer et leur diffusion.

❖ *Projet d'économie d'énergie en région* A. PAUGAM

▪ **Présentation générale du projet RP3E :**

Le projet RP3E, « Réorientation vers une Pêche Eco-responsable et Econome en Energie », est réalisé en Méditerranée. Il est porté par le Cépralmar, en partenariat avec Ifremer, le CIRAD et des professionnels du Grau-du-Roi. Il répond à l'appel à projet de la DPMA.

Ce projet est une étude globale portant sur l'amélioration de la rentabilité de trois modèles d'entreprises de pêche (2 chalutiers et un thonailleur). Il se base sur trois axes :

- Définition des caractéristiques de consommation propres à chacun des trois navires,
- Mesure de leurs gains de consommation,
- Mesure de l'incidence de ces évolutions de pratiques sur le marché des produits de la mer au niveau des halles à marée.

Au Grau du Roi, les expérimentations seront réalisées à partir de trois navires :

- Sur un chalutier pélagique, expérimentation d'un chalut à 70 % en dyneema équipé de funes en fibre de synthèse et de nouveaux panneaux allégés. L'expérimentation doit permettre de mesurer *in situ* les gains de consommations réalisables respectivement par l'emploi d'un chalut en dyneema, par les funes et les panneaux et également, d'expérimenter la transférabilité de tels engins sur la flotte chalutière. .
- Sur un autre chalutier, teste de nasses pour définir le meilleur emploi de ce type de matériel afin d'améliorer la rentabilité économique global d'un système de pêche (une halle à marée) en ciblant une ressource naturelle peu abondante mais non menacée: les crustacés.
- Sur un thonilleur, expérimentation de la pêche aux turlottes pour cibler le calmar qui présente un intérêt économique sur les marchés. De plus, un diagnostic d'Ifremer montre que cette espèce est peu exploitée et dispose d'un cycle biologique relativement court qui la rend moins vulnérable à une exploitation par la pêche. Dès lors, cette gamme de commercialisation pourrait être pertinente et pourrait s'exploiter en Méditerranée.

Ce projet a vocation à mesurer l'incidence de ces évolutions techniques sur les pratiques de pêche et sur le premier niveau de mise en marché des produits de la mer (au niveau des halles à marée).

L'originalité du projet est bien d'évaluer les seuils de gains énergétiques par rapport à la situation économique du marché des produits de la mer.

Le facteur clé de cette expérimentation est quelle emploiera trois navires tous situés dans la même aire de vente. Ces trois acteurs sont également impliqués dans la vente de produits sur le marché. Il sera donc plus facile de voir l'impact de ce projet sur le marché, notamment pour la turlotte et les nasses apportant des ressources originales sur le marché.

Ainsi, le projet vise trois types d'innovations :

- Amélioration et exploration de la faisabilité de nouvelles techniques en Méditerranée,
- Economies d'énergie,
- Intégration de la logique de marché.

▪ **Retombées économiques :**

- Référentiel de consommation de carburant de navires de pêche en Méditerranée => diminution de la charge énergétique globale,
- Valorisation des petits pélagiques par l'apport d'espèces à forte valeur commerciale => maintien des prix,
- Mise en place d'un outil de gestion des entreprises de pêche => surveillance du positionnement marché des produits débarqués durant l'expérimentation.

➔ L'objectif économique final est de faire en sorte que les professionnels puissent vivre de leur travail, sans aides publiques extérieures. Ce projet est donc un levier pour faire évoluer les choses dans un sens plus positif.

▪ **Autres remarques :**

- L'intelligence de la DPMA est de faire des appels à projets qui vont heurter la réglementation. L'Etat se prononce ainsi sur une vraie stratégie maritime en finançant des projets qui mettent en exergue des problèmes qui vont être quantifiés. Ces projets devront être défendus au niveau européen.

Ces appels à projets vont montrer les limites du système actuel.

- Le projet RP3E vise à démontrer que les économies doivent être envisagées sur l'ensemble du fonctionnement de la filière des produits de la mer, approche systémique du projet.
- Le coût d'achat important du dyneema peut-il être compensé par les économies d'énergie qu'il permet de réaliser et en combien de temps ? Sa durabilité sera-t-elle compatible avec la durée minimale d'amortissement ?

- Pour la mise en œuvre de projets expérimentaux, deux phases doivent-être respectées :
 - o L'étude de faisabilité : observer le comportement des engins et les conséquences de leur utilisation sur la consommation de carburant.
 - o L'étude d'évaluation à petite échelle des conséquences économiques immédiates applicables à la flottille.
- Nécessité d'une vision globale. L'ultra-technicité n'est pas toujours favorable à la préservation de la ressource.
- Si les études énergétiques fonctionnent, il faut veiller à ce qu'elles soient acceptées par l'UE.
- Difficultés liées au manque d'anticipation, toutes les décisions doivent être prises dans l'urgence.

❖ Exemple d'innovation à bord des navires E. JEAN

Jean et Frasca Design est un cabinet d'architecture naval basé à Marseille proposant le projet « Bulbe » en réponse à l'appel à projet de la DPMA.

▪ Présentation générale :

Ce projet « Bulbe » est appelé ainsi puisqu'il concerne le bulbe d'étrave. Cette question n'est pas nouvelle, mais le projet est, en tant que tel, novateur.

La réponse à l'appel à projets a été faite en respectant le cahier des charges de la DPMA : réduction de la dépendance au gasoil et de la consommation des navires. Pour cela, il y a différentes possibilités :

- Apport de propulsion (au niveau du rendement de l'hélice, du moteur, par des équipements de voiles, kytes, etc.)
- Diminution de la résistance (carène, appendices, gains de poids, etc.)

Le projet se veut novateur, transposable à l'ensemble de la flotte de moins de 12 m à plus de 25 m et applicable à court terme : 18 mois, dont six mois d'essais. Il veut répondre aux besoins des navires actuels et à venir.

▪ Les avantages du bulbe :

Différentes études montrent que le bulbe peut permettre des réductions d'environ 10 % de résistance à l'avancement.

Il existe une grande disparité de bulbe :



La contrainte réside dans le fait que, souvent, les bulbes sont ajoutés sans étude préalable. Cela pose donc des problèmes d'efficacité. Il apparaît alors nécessaire de rationaliser la conception.

▪ **Une approche scientifique innovante :**

La conception innovante de Jean et Frasca Design consiste à coupler les outils de simulation numérique en hydrodynamique et les outils d'optimisation.

L'outil résultant sera adapté pour réaliser l'optimisation de la forme d'un bulbe de façon automatique. Ce couplage permet de déterminer une géométrie de fluide autour de la forme et la déformation du maillage. Une optimisation peut ainsi intervenir.

L'étude a été effectuée sur deux vitesses (de chalutage et pour se rendre sur le site) et sur deux mers (plate ou avec houle). Si les calculs théoriques s'avèrent positifs, un bulbe sera testé grandeur nature sur un chalutier.

Cette méthodologie est applicable à différents domaines (carène, appendices, hélices) afin de réduire sensiblement la consommation de gasoil à court terme.

Le coût pour la mise au point de l'outil est important. Le projet en tant que tel s'élève à 400 000 €.



❖ **Etude sur la sélectivité des chalutiers**
J. SACCHI, S.MORTREUX

▪ **L'état des captures des pêches méditerranéennes et du Golfe du Lion :**

L'état des captures varie selon les pêcheries, les métiers et le marché. Pourtant, en Méditerranée, le constat général est une surexploitation quasi-globale des pêcheries du Golfe du Lion, sauf pour les petits pélagiques. Il y a d'importantes inquiétudes sur les stocks de gros reproducteurs qui étaient jusque là protégés au détriment des juvéniles. Les rejets représentent 40 % de la biomasse capturée et parmi eux, seulement 50 % sont commercialisables et certaines espèces sont vulnérables. Les espèces touchées par les rejets ont de 1 à 3 ans. Cela est inacceptable pour l'UE.

⇒ Il faut donc veiller à la sélectivité

▪ **La sélectivité :**

Les intérêts des études de sélectivité sont les suivants :

- La conformité avec les réglementations européenne, notamment le règlement CE 1967/2006,
- Une connaissance de l'état des populations exploitées,
- Une connaissance des facteurs responsables,
- La recherche de solutions d'amélioration.

Il y a différents facteurs responsables de la sélectivité qui peuvent être extrinsèques, liés à l'équipement, à l'espace, la période, aux espèces et leur comportement, etc.

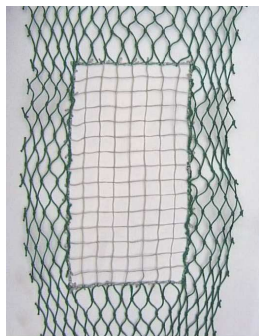
La sélectivité peut s'évaluer en comparant :

- Les débarquements : y a-t-il des espèces qui disparaissent ?
- Deux techniques de captures,
- Une seule technique de capture (selon le maillage sur une zone donnée).

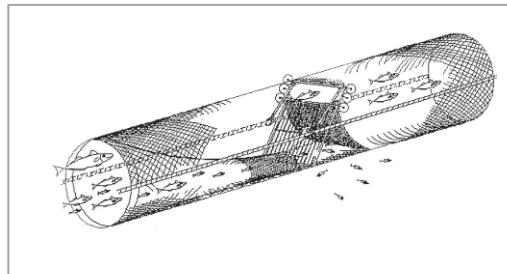
Il se pose cependant un problème sémantique important pour les chaluts : le cul est-il compris dans la rallonge ? Aucune définition claire n'existe sur ce point.

▪ **Les solutions techniques d'amélioration :**

- Adapter la géométrie du chalut,
- Favoriser l'échappement via :
 - L'augmentation du maillage,
 - Mailles carrées (qui peuvent-être mises partout, sauf en Méditerranée où elles doivent-être mises sur tout le cul).
Problème cependant de la maille carrée de maillage 40 carrée comparée au maillage losange de 50 : les études ne peuvent pas montrer formellement si ce maillage carré est un atout ou pas. Les résultats varient selon chaque navire. Prendre une décision sur ce point en Europe est donc délicat car certains chaluts sont de type traditionnel et d'autres sont de conception hydrodynamique performante



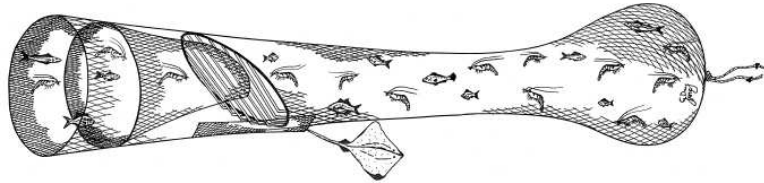
- Grilles qui pallient aux problèmes de la maille carrée : rigidité, capacité à permettre la fuite des juvéniles, sélectivité et le problème de survie après l'échappement est un peu résolu. Mais il réside des problèmes d'encombrement et de contrôle



- Trappes d'échappement pour laisser passer les juvéniles et les grands individus. Cependant, une étude montre qu'une grande proportion des espèces meurt après échappement. La survie dépend des conditions de pêche et du milieu. Les conditions d'expérimentation sont difficiles (par des plongeurs parfois).

La survie dépend :

- Du maillage et du système d'échappement,
- Des conditions de pêche et du milieu,
- De la résistance des individus.



⇒ Avant de se voir imposer un système, il faut le tester valablement.

▪ **Remarques finales :**

- Le marché nécessite une production de masse. Interdire le chalutage reviendrait à devoir chercher une autre méthode de pêche. Or, remplacer un chalutier par un fileyeur est beaucoup trop coûteux. Cela est d'autant plus problématique que notre marché est dépendant du marché espagnol : 80 % des produits débarqués en Languedoc-Roussillon partent en Espagne et en Italie.
- Il faut développer la collaboration entre professionnels et scientifiques afin de connaître les zones de fraie, les zones où sont les juvéniles, les zones à gros reproducteurs, etc. Cette expertise permettrait de mettre en place des zones de fermeture temporaires ou des zones de pêche restreinte pour protéger la ressource. Cette collaboration peut-elle être possible grâce aux VMS ?
- Il ne faut pas sous estimer la pertinence des CCR pour organiser des expérimentations cohérentes.

L'aspect technique ne peut se dissocier d'un mode de gestion.

3- Synthèse analytique

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>Démarche volontaire de l'Etat et soutien financier. Appel à projets de la DPMA en faveur des économies d'énergie et de la réduction de la dépendance au gasoil.</p> <p>Nombreux projets présentés à la DPMA sur des initiatives très variées techniquement.</p> <p>Projets qui ont pour objectif de faire vivre les professionnels de leur travail, sans aides extérieures.</p> <p>Collaboration des scientifiques qui proposent des études permettant une mise en conformité avec les exigences communautaires.</p>	<p>L'appel à projets devance la réglementation communautaire en vigueur.</p> <p>Projets très coûteux.</p> <p>La phase expérimentale des ces projet est très longue : les premiers résultats sont disponibles après plusieurs mois ou années d'expérimentation.</p> <p>Les expérimentations faites n'ont pas toujours été effectuées dans le même milieu que celui d'utilisation → certains projets ne sont pas adaptés à la mer ou utilisent des matériaux pas suffisamment résistants.</p> <p>Chaque navire à un fonctionnement qui lui est propre.</p> <p>Pas de diffusion de la mise en place de l'innovation et de ses résultats.</p> <p>L'ultra technicité n'est pas toujours favorable à la préservation de la ressource.</p> <p>Il faut pouvoir tirer les enseignements des expérimentations avant de procéder à la généralisation des projets.</p>	<p>Travailler à faire évoluer la réglementation pour une mise en conformité des projets d'économie d'énergie.</p> <p>Les économies d'énergie et la diminution de la dépendance au gasoil permet une économie pour le professionnel → incite à faire des investissements sur les navires pour moins de pollution, une meilleur sélectivité, etc.</p> <p>Coupler un mode de gestion avec une technologie des pêches pour un résultat satisfaisant.</p> <p>Travail en collaboration plus étroite entre les designers, les professionnels et les scientifiques.</p> <p>Développer une approche systémique pour garantir la viabilité des projets.</p> <p>CCR qui peuvent mener des expérimentations.</p> <p>Développer des études scientifiques sur les performances énergétiques pour une meilleure connaissance de l'état de la ressource, des facteurs posant problème et des éventuelles solutions d'amélioration.</p> <p>Pouvoir capitaliser les informations en termes d'innovations, d'expérimentations menées et résultats pour une diffusion auprès des professionnels.</p> <p>Création d'un groupe de travail au sein des Comités de pêches sur la technicité.</p>	<p>Invalidation des projets en cours.</p> <p>Déséquilibre du marché ou de la filière si défaut d'approche systémique.</p> <p>Manque de performances liées à des décisions et expérimentations faites dans l'urgence.</p> <p>Démarche commerciale avant tout mettant à mal l'objectif de départ et la qualité des produits.</p> <p>Quel encadrement de l'Etat et de l'Europe dans les années à venir ?</p>



Atelier 3

Qualité des milieux et gestion des espaces lagunaires et marins



Animation :

- Melle Perrine DUCLOY – CNPMM, chargée de mission environnement, coquillages de pêche et pêche à pied.
- M. Sylvain BLOUET – ADENA, chargé de mission de l'association.

Interventions :

- **Planification et concertation en méditerranée : les nouveaux outils à l'échelle de la façade**
M. Stéphane PERON - DRAM LR, directeur adjoint DML.
- **Implication des organisations professionnelles de la pêche dans la gestion des sites Natura 2000 en mer**
Melle Perrine DUCLOY – CNPMM, chargée de mission environnement, coquillages de pêche et pêche à pied.
- **Retour d'expérience du développement de l'éolien off-shore en Bretagne**
Melle Violaine MERRIEN – CLPMM Saint-Brieuc et Lorient, chargée de mission.
- **Habitats artificiels : fixer, accroître, gérer la ressource en créant des champs de récifs**
Mme Mélanie GAUSSET – EGIS Eau, directrice de projet et assistance au chef de projet.
- **Retour d'expérience sur la gestion et la qualité de l'environnement**
M. Dominique BLANCHARD – CLPMM Port-Vendres et CRPMM LR, Vice-président.

1- Contexte

L'activité de pêche professionnelle doit aujourd'hui partager l'espace maritime avec un nombre d'usages toujours croissant. En effet, de nouveaux usages de loisir (tourisme balnéaire, plaisance, sports nautiques, pêche récréative, etc.), ainsi que de nouvelles activités professionnelles ou encore des projets de type industriel (en particulier liés aux énergies marines ou à l'extraction de granulat) se multiplient aux côtés d'activités plus anciennement implantées, comme la pêche.

De façon parallèle, de nouvelles démarches environnementales voient le jour sur ces mêmes espaces. En particulier, la France a entrepris la constitution d'un réseau Natura 2000 en mer et met en place sa stratégie relative aux aires marines protégées afin de répondre à des engagements au niveau européen et international : ainsi en Languedoc-Roussillon, différents sites Natura 2000 ont récemment été désignés sur l'espace littoral en complément de sites lagunaires et côtiers existants ; de la même manière, une mission d'étude pour un Parc Naturel Marin est en réflexion au large des Pyrénées-Orientales et du sud de l'Aude.

Face à tel contexte, la réaction des professionnels est souvent épidermique, basée sur une crainte d'interaction de ces dispositifs ou projets avec leurs pratiques de pêche. Dès lors, les professionnels de la pêche se doivent désormais d'avoir une attention particulière envers toutes ces nouvelles démarches ou problématiques, et tentent de s'y impliquer activement afin de conserver une place importante dans les prises de décisions et dans le paysage socio-économique maritime.

Ceci est d'autant plus important que, pour la gestion des usages ou encore la gestion de la qualité des milieux, la tendance actuelle est à la planification et à la concertation (Instance de concertation pour l'éolien ou pour Natura 2000 en mer par exemple). Il en est de même dans le domaine côtier et lagunaire pour les thématiques relatives à la planification territoriale ou encore à l'aménagement du littoral. Ainsi, les représentants professionnels de la pêche prennent part à un ensemble d'outils de gestion entraînant de nombreuses sollicitations et apportant finalement un certain flou quant aux objectifs suivis et aux compétences et prérogatives de chacun d'entre eux.

Lors des Assises de la pêche 2006, les différents outils dits d'Aires Marines Protégées avaient été présentés sous l'angle de la gestion des ressources marines. Deux outils particuliers mis en place par des organisations professionnelles avaient notamment servi de base aux discussions (cantonnement de pêche, parc marin de la Côte Bleue). Les Assises de la pêche 2009 permettent alors de mettre en relief l'évolution du contexte de la gestion et de l'utilisation des espaces marins où le secteur de la pêche doit trouver les moyens de conserver un certain poids dans les décisions qui seront prises.

Pour les Assises 2009, cet atelier entend dès lors amener suffisamment d'éléments pour permettre une information sur les démarches et projets actuels, ainsi qu'une importante discussion sur les attentes ainsi que sur les modalités d'implication de la profession.

2- Présentation de chaque intervention

❖ *Planification et concertation en Méditerranée : les nouveaux outils à l'échelle de la façade* **S. PERON**

La Préfecture maritime et la DRAM PACA pilotent actuellement la mise en place d'une concertation à l'échelle de la façade méditerranéenne pour établir une planification pour les deux grands outils :

- Natura 2000 en mer,
- Les énergies marines renouvelables.

La DRAM LR participe aux deux instances. Le CRPME LR participe également étroitement. Ces deux instances de concertation sont issues du Grenelle de la mer.

▪ **Vers une gouvernance renouvelée :**

« Vers une gouvernance renouvelée », tel est le titre d'un chapitre du Livre bleu « stratégies nationales pour la mer et les océans ». Ce chapitre constate qu'il revient à l'Etat, aux autorités publiques, et aux collectivités territoriales de:

- Organiser la concertation,
- Procéder à la consultation pour que les acteurs institutionnels expriment formellement leurs avis sur les projets,
- Arrêter les décisions,
- Piloter l'évaluation.

Il fixe alors deux objectifs :

- Elargir la gouvernance,
- Créer de nouvelles instances de concertation et de planification.

▪ **Les énergies renouvelables en mer :**

Les énergies renouvelables sont à comprendre au sens large : cela comprend tant l'éolien, que l'énergie des vagues, l'énergie des courants et des marées, l'énergie thermique des mers, etc. Toutes ces techniques de récupération de l'énergie issue du domaine maritime ne sont cependant pas toutes transposables en Méditerranée.



La mise en place d'une instance de concertation sur cette problématique a été initiée suite à une lettre de mission du ministre, M. Borloo, en 2009. La procédure a cependant pris du retard. Le Préfet de région est aujourd'hui le pilote de la planification.

L'objectif est d'établir un inventaire des sites propices, tout en tenant compte des contraintes et enjeux locaux, pour l'accueil d'unités de production d'énergies renouvelables afin de le proposer aux opérateurs dans le cadre d'un appel à projet. L'idée est de mettre en place un outil d'information géographique où sont déterminées les zones potentielles pour accueillir l'énergie renouvelable en mer. Cette cartographie prend en compte l'ensemble des données techniques et d'usage de la façade (critères techniques, géomorphologiques, les réglementations et servitudes, les milieux naturels et les paysages, etc.).

Trois groupes de travail ont été constitués :

- « Espace, patrimoine, paysages »
- « Sécurité et économie des activités professionnelles en mer »
- « Tourisme, plaisance et loisirs nautiques »

La restitution du travail doit être faite fin mars 2010 après que ces groupes de travail aient été réunis à plusieurs reprises.

▪ **Natura 2000 :**



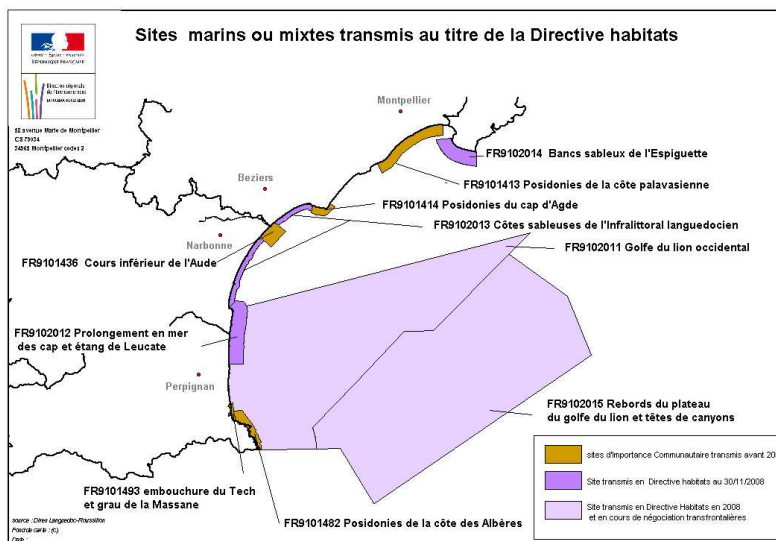
Il s'agit d'une démarche européenne. Depuis la circulaire de novembre 2007 relative à la désignation des sites Natura 2000 en mer, les préfets ont mis en consultation 100 propositions de sites qui ont donné lieu à la désignation de 96

sites « maritimes », dont 37 sites au titre de la directive Oiseaux et 59 au titre de la directive Habitats, Faune, Flore. La France est très en retard dans cette démarche pilotée par la Préfecture maritime et les DIREN/DREAL.

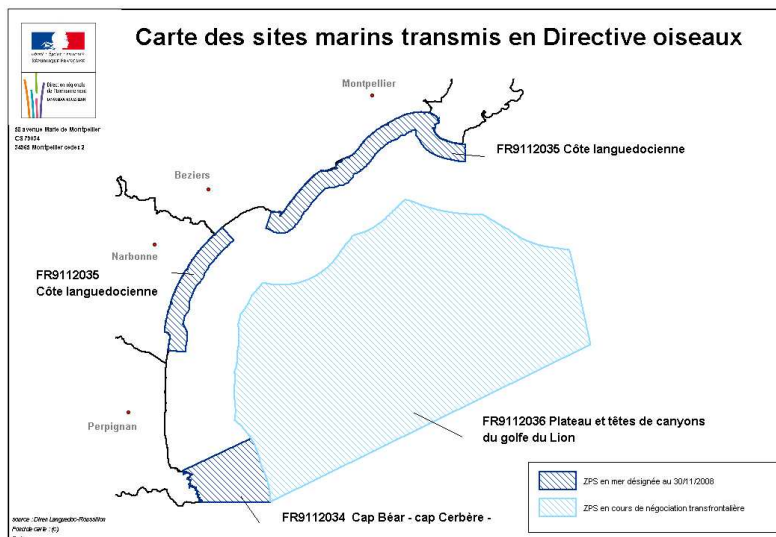
L'objectif est d'avoir des sites opérationnels pour 2012 : il sera alors nécessaire que les outils et comités de pilotage (COFIL) avec un animateur soient mis en œuvre pour chacun des sites, que des opérateurs soient choisis pour travailler à l'élaboration de documents d'objectif (DOCOB) pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Ainsi, dès 2012, il pourra être lancé un document d'objectif en mer.

Il existe deux types de sites :

- Au titre de la directive européenne Habitats, Faune, Flore (1992), dits Zones Spéciales de Conservation (ZSC) :



- Au titre de la directive européenne Oiseaux (1979), dits Zones de Protection Spéciales (ZPS) :



Ces deux types de sites ne sont pas au même état d'avancement.

La méthode de travail est commune à tous les sites. Le COFIL désigne un opérateur par site qui peut-être une collectivité, une association, une instance professionnelle, ou autre. Il doit être opérationnel et directement concerné par la gestion du site. Des diagnostics socioéconomiques et écologiques, un suivi scientifique et un DOCOB sont ensuite mis en œuvre dans le cadre d'une concertation.

Depuis la fin de l'année 2009, une instance de concertation sur la mise en place de Natura 2000 en mer a été développée à l'échelle de la Méditerranée française.



▪ **Les autres instances existantes :**

Les instances de concertation sur les énergies renouvelables et Natura 2000 sont les principales car les plus larges. Il existe cependant de nombreuses autres instances de concertation ayant des objectifs très proches et regroupant souvent les mêmes acteurs. Par exemple, il existe un groupe de travail sur les mouillages en Méditerranée, visant à trouver des modalités d'organisation des mouillages sauvages. Il est à noter que, contrairement aux autres instances, les professionnels de la pêche ne sont pas associés à cette démarche ayant vocation à cartographier les lieux de mouillage afin de protéger les fonds, de limiter les conflits d'usage, et d'optimiser l'instruction administrative des autorisations de mouillage.

Un groupe de travail sur la mise en place des récifs artificiels est aujourd'hui en état de projet. En effet, chaque région, chaque localité a ses propres objectifs, sa propre doctrine sur la question. L'idée serait d'harmoniser les méthodes et les projets d'immersion et de suivi.

Pour l'avenir, il existe la volonté de créer un SIG (Système d'Information Géographique) mer et littoral. L'objectif serait de créer un outil géographique unique applicable à tous ces groupes de travail : une plate-forme mutualisée des données « terre-mer » en Méditerranée.

❖ **Retour d'expérience sur l'éolien off-shore en Bretagne**
V. MERRIEN

▪ **Présentation générale des projets :**

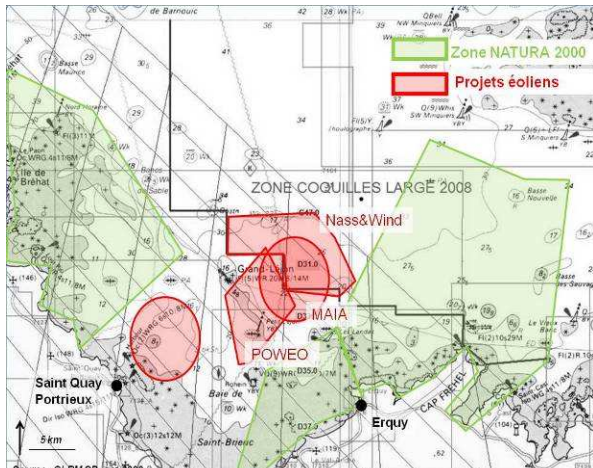
Les projets de parcs éoliens off-shore confrontent deux secteurs d'activité :

- La filière pêche en pleine restructuration et marquée par l'incertitude, est, de ce fait, réticente aux projets éoliens,
- Le secteur énergétique devant faire face à des engagements étatiques, à un déficit de production en Bretagne et donc à une multiplication des projets éoliens.

Les CLPMEM de Saint Briec et Lorient sont amenés à travailler sur deux zones déterminées en Bretagne pour développer des projets énergétiques :

- La Baie de Saint-Briec,
- La zone de Lorient.

Le problème majeur est alors de savoir la manière dont vont cohabiter les projets éoliens et le secteur de la pêche.



Une cartographie des zones concernées est faite afin de voir la superposition des différents projets avec les zones Natura 2000. Les zones « vides » sont des zones libres de tout projet. Cependant, ces zones sont rares sur la bande côtière alors que la pêche de la Baie de Saint-Brieuc est essentiellement côtière et cible principalement la coquille Saint-Jacques sur des embarcations de moins de 12 mètres.

Ceci induirait des restrictions de sites de pêche sur des zones sans vocations particulières mais exploitées.

▪ **Les enjeux posés par le projet éolien :**

- **Enjeu spatial :** l'enjeu pour les professionnels est de savoir si les pratiques de pêche vont être autorisées dans la zone d'un parc éolien. Un exemple en Normandie montre que les arts trainants y ont été interdits. Les professionnels de la Baie de Saint-Brieuc sont inquiets car leur activité porte essentiellement sur les arts trainants.

Si la zone est gelée, il se pose alors un véritable enjeu spatial car les pêcheurs devront se tourner vers des zones voisines : il y aura donc concurrence entre pêcheurs côtiers.

- **Enjeu économique :** si la zone où se situent les gisements de coquilles Saint-Jacques est gelée, les captures vont donc diminuer, ainsi que le chiffre d'affaire des pêcheurs. De plus, les professionnels vont devoir se rendre dans de nouvelles zones de pêche plus éloignées afin de contourner les champs d'éoliennes. Ils verront alors une augmentation de leurs dépenses en carburant.
- **Enjeu sécuritaire :** la pêche à la coquille Saint-Jacques s'exerce pendant 45 minutes, deux jours par semaine. C'est un travail intensif. Les risques de collisions avec les éoliennes sont importants, d'autant que les capacités de manœuvre sont restreintes. De plus, les éoliennes posent des problèmes de perturbations sur radars embarqués.

▪ **Les exigences de la profession :**

Les exigences peuvent être locales ou générales. D'un point de vue général, les professionnels veulent :

- Une prise en compte de leurs pratiques réelles (pas seulement celles issues des rapports scientifiques),
- Une honnêteté de la part des développeurs de projets,
- Le développement de groupe de concertation locaux. Tel n'est pas le cas aujourd'hui, ce qui conduit à un flou sur la cohérence et la pertinence des projets éoliens.

La pertinence d'un projet éolien repose sur le contre-pouvoir représenté, dans les faits, uniquement par les pêcheurs. Ils ne refusent pas les projets, mais ils veulent faire évoluer le projet dans un sens plus cohérent localement.

▪ **Vers une planification intégrée et évolutive de l'espace maritime :**

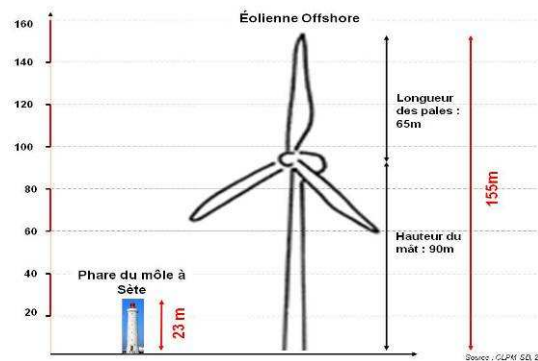
La cartographie établit des zones potentielles pour implanter l'éolien et identifie différents usages. Cependant, la pêche n'est représentée que par les pratiques réglementaires et les gisements classés. Ne sont donc pas pris en compte les aspects liés à la fréquentation et à la diversité des activités de pêche.

Le CLPMEM de Saint Briec apporte alors des informations pour une meilleure prise en considération des activités de pêche ; il réalise également un important rôle de conseil sur ces thématiques. La planification des énergies marines doit prendre en compte l'ensemble des éléments contraignants la pêche (Natura 2000, zones d'extraction de sable, etc.). Le projet éolien ne peut être pris en compte individuellement.

▪ **L'impact sur le milieu :**

Toute activité humaine a un impact sur l'écosystème. Cependant, dans le domaine de l'éolien, il y a un manque de recul (seulement 15 ans pour l'éolien en mer au Danemark dans des zones peu exploitées par la pêche).

Pour tout projet, il est mis en place un suivi scientifique très strict par activité. Il faut des études pour chaque zone concernée car tous les écosystèmes réagissent différemment. Les impacts ne peuvent pas être connus à l'avance.



Taille d'une éolienne nouvelle génération face au phare du môle à Sète.

▪ **Quelle compensation pour le pêcheur ?**

Aujourd'hui, il n'est pas possible de développer ce point avec les développeurs de projets tant que la zone n'est pas définie. La zone doit évidemment faire consensus avec tout le monde.

Il faut espérer que les développeurs de projets prennent en compte à sa juste valeur la pêche professionnelle.

La taxe sur l'usage pris sur les bénéfices des éoliennes reversée aux communes qui ont vu sur le parc n'est pas une mesure compensatoire. Cet argent doit être reversé pour différents projets. Les professionnels peuvent alors obtenir des investissements sur les ports ou à bord. Le CNPMEM a la volonté de contribuer au cadrage de cette taxe. Sa proposition n'a pas été retenue lors du Grenelle, mais le CNPMEM continue d'œuvrer en ce sens.

❖ **L'implication des organisations professionnelles de la pêche dans la gestion des sites Natura 2000 en mer**
P. DUCLOY

▪ **L'implication des organisations professionnelles dans la gestion des sites Natura 2000 :**

Natura 2000 n'est pas une démarche totalement nouvelle en Méditerranée puisqu'il existe des projets dans les lagunes et sur la côte. Ce réseau mis en place par deux directives précédemment citées a pour objectif de protéger la biodiversité. Plus de 90 sites en mer ont été transmis à la Commission, dont 30 concernant la Méditerranée. En Languedoc-Roussillon, 18 sont actuellement désignés (8 au titre de la directive Habitat, Faune et Flore et 2 au titre de la directive Oiseaux), 3 sont toujours en discussion sur le Golfe du Lion.

La gestion des sites s'appuie sur un comité de pilotage composé de 30 à 50 personnes, suivant le nombre d'activités concernées. Le COPIL élabore un document d'objectif afin de maintenir en bon état de conservation les espèces et habitats d'intérêt communautaire recensés par les directives et qui ont justifié la désignation de sites.

Dans cette démarche, les professionnels ont intérêt à participer à :

- La réalisation du diagnostic socio-économique mais aussi environnemental,
- Au système d'évaluation des incidences qui est en cours de construction et qui doit évaluer si l'activité visée peut avoir des impacts significatifs sur les habitats et espèces ayant justifiée la désignation du site. Dans ce domaine, la charge de la preuve est renversée : il appartient aux professionnels de prouver que l'activité pratiquée n'a pas du tout d'impacts négatifs sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et que les objectifs de conservation sont atteints.

Natura 2000 a une dimension environnementale supérieure à celle des Parcs Naturels Marins (PNM). En effet, ces derniers comportent des objectifs de développement durable, alors que Natura 2000 vise principalement à protéger des habitats et des espèces. Si le périmètre d'un site Natura 2000 est à plus de 50 % dans celui d'un PNM, le conseil de gestion qui existe dans le PNM aura valeur de COPIL et le plan de gestion du PNM intégrera les objectifs de conservation des espèces et habitats Natura 2000 (il aura valeur de document d'objectifs).

▪ **Les professionnels au sein des Comités de pilotage :**

Au sein du COPIL, les professionnels doivent choisir le rôle qu'ils veulent jouer :

- Membre du Comité de pilotage (ce qui est déjà acquis),
- Opérateur d'un site (c'est-à-dire, anime les travaux du COPIL et élabore le DOCOB),
- Co-opérateur d'un site, tel que ça devrait être le cas en Manche-Mer du Nord. Dans ce cas, deux structures se partagent la charge de l'élaboration du DOCOB. De manière générale, une structure professionnelle est en charge du diagnostic socio-économique tandis qu'une autre est chargée du diagnostic écologique.

Être opérateur signifie être moteur dans l'animation et être force de proposition. Cela nécessite d'être représentatif des enjeux du site et surtout appliquer une neutralité dans la prise en compte des avis de tous les acteurs.

Certains CRPMEM sont d'ores et déjà opérateurs de sites dans les zones où il y a une forte activité de pêche, et donc là où il y a de forts enjeux.

▪ **Exemple d'implication des professionnels sur des sites :**

- Site des Glénan (site terrestre ayant une partie marine – le DOCOB est aujourd'hui achevé) où le CLPMEM de Concarneau est membre du Comité de pilotage. Après des difficultés initiales dues à un manque de connaissance du secteur maritime par les membres du comité de pilotage, le contact se passe maintenant très bien et le CLPMEM est très impliqué. La pêche est désormais bien identifiée. Les rencontres avec les différents acteurs lors des Comités de pilotage ont initié différents travaux en partenariat avec le CLPMEM (par exemple avec le Conservatoire du littoral).
- Site des Roches de Penmarch' où le CRPMEM Bretagne est opérateur. Les professionnels sont satisfaits d'être opérateurs de sites Natura 2000 malgré un mauvais départ lors de la désignation des sites. Le fait d'être opérateur montre que les professionnels s'intéressent à la protection du milieu marin et de la biodiversité. Cela permet également aux professionnels :
 - Une gestion de l'information afin de mieux faire connaître leur activité,
 - Mettre en avant l'importance de la filière sur le littoral,
 - Un outil de protection de la bande côtière,
 - Une image positive de la profession véhiculée.

▪ **Les conséquences sur la gestion des activités de pêche :**

- Les mesures de gestion et les actions nécessaires sont proposées par le COPIL. Les professionnels doivent particulièrement s'impliquer dans ces propositions.
- L'autorité compétente pour la réglementation des activités (pour la pêche le Préfet de Région) reste identique dans les sites Natura 2000, ce qui est important pour la cohérence de la gestion des activités.
- Cas particulier des zones de droits historiques : l'avis de la Commission européenne devra être demandé pour toute mesure de gestion de la pêche concernant ces droits historiques.

- Des études d'impacts sont effectuées sur toutes les activités de la zone concernée. Cela peut être positif pour les professionnels qui connaissent ainsi l'impact de certaines activités telles que l'extraction de granulats, mais peut devenir contraignant car la réalisation de ces évaluations reviennent à la charge des pétitionnaires.

En mer, la démarche est une participation volontaire sans contractualisation. Il est émise l'idée d'une contractualisation collective volontaire. Cela semble cependant difficile à mettre en place.

Natura 2000 est aujourd'hui une réalité. Les professionnels ont donc intérêt à s'y investir afin de donner une image positive et de montrer qu'ils œuvrent en faveur de la protection de la biodiversité.

- **Les projets de sites Natura 2000 en Languedoc-Roussillon :**

En Languedoc-Roussillon, deux sites sont en voie de passer dans une phase de concertation et de gestion. Les professionnels y seront représentés et intégrés. Le CRPME LR s'interroge sur la possibilité d'être opérateur ou co-opérateur. Il s'investit largement pour une bonne représentation des professionnels.

❖ *Habitats artificiels : fixer, accroître, gérer la ressource en créant des champs de récifs* **M. GAUSSET**

- **Présentation générale du projet :**

En 2008, ont été immergés 99 récifs de première génération au large du Cap d'Agde (réalisés avec des déchets de BTP)

Peu après, il a été fait la proposition à la mairie d'Agde de faire des récifs de nouvelle génération, spécifiques aux dorades et aux loups. Ces récifs sont aujourd'hui en cours d'expérimentation.

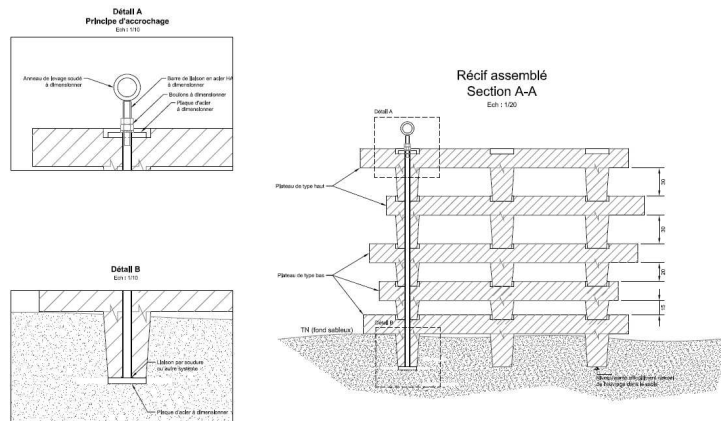
Ce projet a été lancé avec l'école des mines, BEC, Egis eau et le Conseil Général de l'Hérault. Il a vocation à être implanté dans la bande les 3 milles.



Cette expérimentation se fonde sur la thèse de Sylvain PIOCH sur les récifs artificiels, basée notamment sur des retours d'expérience au Japon. Il apporte l'idée d'un béton coquillé avec des coquilles d'huîtres, dans l'espoir d'un béton proactif pour l'environnement, qui permet un développement plus rapide des micro-organismes et des algues.

- **Les différentes étapes à suivre :**

- Etape 1 : Avoir un matériau qui soit bon pour l'environnement et la biodiversité.
Ont été sélectionnées les coquilles d'huîtres du bassin de Thau. Le premier enjeu était de savoir comment les concasser. Le deuxième enjeu a été de faire un béton aussi solide que le béton traditionnel. Différentes expérimentations ont été nécessaires pour y aboutir.
- Etape 2 : Les récifs immergés doivent cibler une espèce en particulier.
Aujourd'hui, les récifs ne ciblent pas une ressource en particulier. Ces récifs se veulent donc être innovants. Ils sont conçus pour cibler les loups et les dorades. Une reproduction de leur habitat a donc été créée.

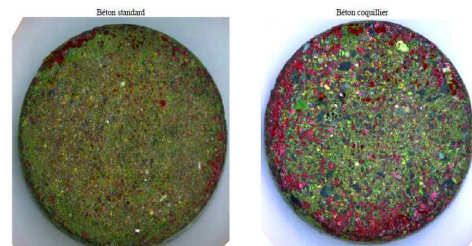


- Etape 3 : Immerger les prototypes des récifs.

Cette immersion a été faite lors de l'immersion des récifs de première génération. Les lieux ont été déterminés grâce à l'expertise des pêcheurs. Un prototype a été placé à 10m de profondeur et l'autre à 30-35 m. Ces deux prototypes permettront de suivre les différences de colonisation selon le lieu. Des prototypes ont également été installés dans l'aquarium de Montpellier afin de faire un suivi régulier et de déterminer si les intuitions quant aux performances de béton coquillé étaient fondées.

▪ **Le suivi des performances du béton coquillé :**

Des galettes de béton classique et de béton coquillé ont été déposées dans les bassins tropical et méditerranéen de l'aquarium afin de déterminer l'état de colonisation et sa vitesse suivant le milieu.



- Dans le bassin méditerranéen, il n'y a pas une grande différence de colonisation entre les deux types de galettes.
- Dans le bassin tropical, il y a une accélération de la colonisation de manière naturelle. Le béton classique a été peu colonisé par les algues, alors que le béton coquillé a été colonisé près de 150 à 200 % de plus.

Ce suivi, dans l'aquarium de Montpellier, a été effectué sur une durée d'un an par l'ADENA.

En parallèle à ce suivi, il faut réfléchir à un mode de gestion de ces récifs par la profession elle-même. En effet, il est important que ces récifs ne soient pas des pièges à poissons, mais une zone de protection avant tout.

▪ **Quid de la bande 3 à 12 milles ?**

Au-delà des 3 milles, il a été émis l'idée d'implanter des récifs artificiels pour les espèces chalutables. La même méthodologie que celle décrite va donc être mise en œuvre afin de cibler les espèces pélagiques.

Il est également envisagé de cibler des espèces à forte valeur commerciale. Les objectifs sont donc à définir au préalable.

Ces projets vont demander du temps et un travail en étroite collaboration. Avant tout, il faudra déterminer des zones potentielles pour implanter les récifs où vont être conciliés différents intérêts : économique, touristique et ceux des pêcheurs. Ceci pourrait permettre d'envisager une certaine cohérence entre les immersions.

Le Cépralmar avait organisé en novembre 2008 un séminaire sur les récifs artificiels. A cette occasion, la Région s'est engagée à financer deux groupes de travail sur le suivi scientifique de ces récifs, ainsi qu'une étude sur leur gestion. Ce travail permettra de donner une certaine cohérence dans les immersions et les suivis à venir.

❖ *Retours d'expérience sur la gestion et la qualité de l'environnement en Languedoc-Roussillon*
D. BLANCHARD

▪ **La non-réalisation des engagements issus de la loi sur l'eau :**

Malgré les quarante ans d'existence de la loi sur l'eau et les engagements pris, les objectifs fixés en matière d'amélioration de la qualité des eaux et de préservation des lagunes n'ont pas été atteints. Tel est le cas par exemple dans l'étang de Salses-Leucate ou de Gruissan où les interdictions de commercialisation de coquillages ne cessent de se succéder.

L'évolution démographique et urbanistique conduit à un développement de nuisances malgré les importants progrès réalisés dans le milieu industriel et en matière d'épuration des eaux. Face à cela, les professionnels de l'étang de Bages-Sigean ont intenté en 15 ans, 17 procès en matière urbanistique (loi littoral) et 28 procédures environnementales, toutes gagnées.

Cette situation perdure à cause des carences de l'Etat dépourvu de volonté, de connaissances et de moyens pour faire face aux illégalités caractérisées du littoral et des étangs. Les actions de contrôle et de police sur les étangs et leurs pourtours sont très insuffisantes. Les étangs sont des espaces de non droit. Les pêcheurs regrettent que les maires des communes littorales n'utilisent pas le pouvoir de police dont ils disposent, en particulier dans ces zones dont ils ont la responsabilité.

▪ **L'empilement des structures « pilotes » :**

Les structures pilotes de gestion et de protection ne cessent de s'empiler et les résultats sont malgré tout décevants.

En effet, sur l'étang de Bages-Sigean, il y a environ 60 moyens de protection ou de gestion qui se superposent : Natura 2000, PNR, RAMSAR, contrat d'étang, EDEN, Pôle Lagunes, Pays, Conservatoire du Littoral, ZNIEFF, ZICO, arrêtés de biotope, etc. A cela, s'ajoutent les communautés de communes, les SCOT, les agglomérations, etc. Les règles changent selon les structures, les décisions des uns ne s'imposent pas aux autres, les limites géographiques et les compétences se chevauchent. Ces structures « gaspillent » beaucoup et sont sous perfusion de finances publiques.

En parallèle à toutes ces structures, se développent les procédures consultatives qui ne diffèrent pas des commissions ou des autres comités de pilotage. Les études, thèses, rapports ne cessent de proliférer ce qui alimente largement les archives mais n'empêchent pas le milieu de continuer à se dégrader.

Ces redondances pour les organisations professionnelles se traduisent par un impact financier conséquent sur les budgets (trajets, temps de travail, contributions, etc.), sans retours significatifs.

▪ **Les propositions des professionnels :**

Les professionnels estiment que les régimes de responsabilités (juridiques et financières) n'apparaissent ni efficaces, ni pour prévenir, ni pour punir, et ni pour réparer les dommages sanitaires et environnementaux. Face à cela, ils demandent :

- Une application rigoureuse des textes existants dans le contexte des lois cadre : eau et littoral, voir, simplement le Code rural ou la Loi cadre des pêches maritimes dont le décret du 9 janvier 1852, article 6 réprime tout acte qui peut nuire au milieu marin,
- Une part active aux délibérations, c'est-à-dire avec une voix délibérative et non consultative,
- Le développement d'une vision plus cohérente de la maîtrise des pollutions où la santé doit-être affichée comme un enjeu d'importance majeure pour sensibiliser et assurer la pérennité des pêches lagunaires,
- Les élus et acteurs de terrain devraient recevoir une formation environnementale.

3- Synthèse analytique

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Natura 2000 / Aires Marines Protégées	<p>Une logique de développement planifié harmonisé à l'échelle de la façade méditerranéenne : mise en place de procédures de planification pour Natura 2000 en mer.</p> <p>Une planification de façade permettant une déconnection des enjeux dédiés de chaque projet et donc des lobbyings.</p>	<p>Multiplication des instances de planification de l'espace et accentuation du phénomène de « réunionite ».</p> <p>Une concertation en amont de la désignation des sites ressentie comme une simple information.</p> <p>Mauvaise prise en compte des pratiques des professionnels (usages, zones de pêche, etc.) et des outils de gestion déjà en place.</p> <p>Charge de la preuve inversée : le pêcheur devra certainement apporter la preuve (par ses propres moyens) que son activité n'a pas d'impacts négatifs.</p>	<p>Se positionner activement. Rôle important des CRPME et CLPME en appui des représentants professionnels locaux.</p> <p>Ne pas rentrer dans une politique de la chaise vide.</p> <p>Volonté de se positionner en tant qu'opérateur ou co-opérateur sur les sites Natura 2000 en mer.</p> <p>Créer un outil de cartographie commun à tous les outils s'appliquant en mer (Natura 2000, Parcs Naturels Marins, zones éoliennes, etc.) afin de privilégier une vision plus globale et cohérente.</p> <p>Mener des expertises socio-économiques sur les sites afin de mettre en exergue les sensibilités et enjeux socio-économique pour le secteur de la pêche.</p> <p>Etre force de proposition et pouvoir envisager des solutions alternatives, des mesures préventives, compensatoires et d'accompagnement visant à concilier les intérêts de chacun.</p>	<p>Surcharge de travail au sein des CRPME et CLPME, notamment en Languedoc-Roussillon où les organisations professionnelles n'ont pas toujours les moyens ou le temps pour représenter les intérêts des pêcheurs</p> <p>→ s'adapter rapidement à tous ces outils, assister aux nombreuses réunions et assurer une restitution aux pêcheurs.</p> <p>Risque d'interdiction et/ou de restriction de la pêche dans certaines zones et difficulté de report de certaines activités. Risque de concurrence spatiale et de conflits d'usages.</p> <p>Enjeu économique fort pour les professionnels qui pourront se voir obligés de changer leurs zones de pêche ou de modifier leurs techniques de pêche (possible augmentation des charges).</p> <p>Développement de ces zonages avec une illusion donnée à la profession d'être intégrée.</p> <p>Evolutions réglementaires et législatives laissant craindre à la profession un durcissement des démarches pour l'atteinte des objectifs sur de courtes échéances.</p>
Développement des énergies marines renouvelables	<p>Une logique de développement planifié harmonisé à l'échelle de la façade méditerranéenne : mise en place de procédures de planification pour les énergies marines renouvelables.</p> <p>Une planification de façade permettant une déconnection des enjeux dédiés de chaque projet et donc des lobbyings.</p>	<p>Multiplication des instances de planification de l'espace et accentuation du phénomène de « réunionite ».</p> <p>Durée de la concertation trop courte, qui se fera de toute manière, avec ou sans la pêche.</p> <p>Manque de vision globale : cloisonnement entre les différents groupes de travail.</p> <p>Mauvaise prise en compte des pratiques des professionnels (usages, zones de pêche, etc.).</p> <p>Manque de recul face aux énergies marines nouvelles. Leurs impacts ne sont pas les mêmes partout et pour toutes les ressources.</p> <p>Divergence de position et absence de cohérence entre l'Etat et les services sur l'éolien off-shore.</p>	<p>Se positionner activement. Rôle important des CRPME et CLPME en appui des représentants professionnels locaux.</p> <p>Ne pas rentrer dans une politique de la chaise vide.</p> <p>Volonté de se positionner en tant qu'opérateur ou co-opérateur sur les sites Natura 2000 en mer.</p> <p>Créer un outil de cartographie commun à tous les outils s'appliquant en mer (Natura 2000, Parcs Naturels Marins, zones éoliennes, etc.) afin de privilégier une vision plus globale et cohérente.</p> <p>Mener des expertises socio-économiques sur les sites afin de mettre en exergue les sensibilités et enjeux socio-économique pour le secteur de la pêche.</p> <p>Etre force de proposition et pouvoir envisager des solutions alternatives, des mesures préventives, compensatoires et d'accompagnement visant à concilier les intérêts de chacun.</p>	<p>Surcharge de travail au sein des CRPME et CLPME, notamment en Languedoc-Roussillon où les organisations professionnelles n'ont pas toujours les moyens ou le temps pour représenter les intérêts des pêcheurs</p> <p>→ s'adapter rapidement à tous ces outils, assister aux nombreuses réunions et assurer une restitution aux pêcheurs.</p> <p>Risque d'interdiction et/ou de restriction de la pêche dans certaines zones et difficulté de report de certaines activités. Risque de concurrence spatiale et de conflits d'usages.</p> <p>Enjeu économique fort pour les professionnels qui pourront se voir obligés de changer leurs zones de pêche ou de modifier leurs techniques de pêche (possible augmentation des charges).</p> <p>Développement de ces zonages avec une illusion donnée à la profession d'être intégrée.</p> <p>Evolutions réglementaires et législatives laissant craindre à la profession un durcissement des démarches pour l'atteinte des objectifs sur de courtes échéances.</p>

	ATOUPS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Implantation de récifs artificiels	<p>Initiatives départementales et régionales en faveur du développement des récifs artificiels en Languedoc-Roussillon.</p>	<p>Etat défavorable à l'immersion de récifs artificiels.</p> <p>Coûts très élevés.</p> <p>Elaboration longue : les expérimentations prennent beaucoup de temps. Elles sont pourtant insuffisantes. Les effets ne sont pas les mêmes partout et varient en fonction de : température de l'eau, espèces visées, courants, forme du récif et matériaux utilisés, etc.</p> <p>Manque de lisibilité dans la gestion, le suivi, la planification et la concertation.</p> <p>Absence de mesures de suivi communes pour mesurer les effets.</p> <p>Dans certains cas, les gestionnaires semblent inexpérimentés pour porter de tels projets. Une définition préalable d'objectifs est nécessaire (concentration, production, protection, etc.)</p>	<p>Développer les nouvelles générations de récifs artificiels qui ciblent une espèce en particulier.</p> <p>Démarche du Cépralmar et de la Région L-R dans le cadre d'un appel d'offres pour créer un cadre / cahier des charges à l'immersion des récifs ainsi qu'à leur suivi.</p>	<p>Absence des résultats attendus.</p> <p>Professionnels qui appréhendent les récifs comme des élevages à poissons, et non pas comme un outil de gestion.</p> <p>L'artificialisation du littoral qui prend le pied sur la logique de préservation des habitats naturels.</p> <p>La non-reconduction des concessions par l'Etat à leur échéance.</p>
Gestion intégrée et concertée des espaces maritimes	<p>Développement de nombreuses structures visant la préservation du milieu et conciliant progressivement gestion du milieu et activité socio-économiques.</p>	<p>Superposition de structures pilotes et absence de vision globale.</p> <p>Superposition d'outils et zonages règlementaires déjà existants mais non exploités auxquels s'ajoute la création de nouveaux outils.</p> <p>Structures qui sollicitent les organisations professionnelles → coût et temps de travail important.</p> <p>Manque de fermeté des autorités pour la réalisation des engagements en faveur de la qualité du milieu.</p> <p>Qualité des eaux et des lagunes qui ne cesse de se dégrader.</p>	<p>Demander une application rigoureuse des réglementations en vigueur.</p> <p>Avoir une voix délibérative pour la prise de décisions, et non pas seulement consultative.</p> <p>Développer le nombre d'actions judiciaires à l'encontre des entreprises polluantes.</p> <p>Forte implication des CLPMEM et CRPMEM dans les décisions prises.</p> <p>Mise en place d'actions concrètes et pérennes.</p>	<p>Faire primer l'intérêt économique des entreprises polluantes par rapport aux intérêts des professionnels et de préservation du milieu.</p> <p>Favoriser la préservation des intérêts des pêcheurs au risque d'avoir moins de temps en faveur de la gestion de la ressource.</p> <p>Lassitude de la profession dans cet entrelas d'outils et de ces superpositions d'objectifs non atteints.</p>



Animation :

- Melle Marie LESUEUR – AgroCampus Ouest, ingénieure d'étude, cellule étude et transfert.

Interventions :

- **Introduction sur les problématiques de la reconversion et de la diversification**
Melle Marie LESUEUR – AgroCampus Ouest, ingénieure d'étude, cellule étude et transfert.
- **La reconversion des thonilleurs : étude des possibilités de création d'une flottille de petits métiers du large**
M. Jacques SACCHI – IFREMER Sète, chef de service technologie des pêches, directeur de recherche, département halieutique Méditerranée et tropical, consultant à la CGPM.
- **La diversification vue par le groupe Axe IV du FEP varois**
Melle Amandine EYNAUDI – WWF Marseille, chargée de programme mer et littoral.
M. Christian DECUGIS – CLPMEV Var, Président.
- **Présentation d'un projet de pescatourisme**
M. Rémi BELLIA – Marco Polo Echanger Autrement, délégué général.
- **Lien possible entre le grand public et les pêcheurs, présentation d'une expérimentation d'AMAP**
Melle Emile VARRAUD – CPIE Bassin de Thau, directrice.

1- Contexte

Le professionnel doit faire face à différents éléments qui déstabilisent fortement le secteur. En effet, au-delà de la gestion de son entreprise de pêche, le professionnel doit faire face à des problématiques liées à l'état de la ressource, à la mise en œuvre de mesures de protection, de contingentements, de zones et de durées de pêche qui limitent finalement l'exercice de son activité et tendent à diminuer l'effort de pêche global. En effet, la réforme du Livre vert de la PCP affiche la volonté de continuer à diminuer l'effort de pêche et les flottilles.

Certaines pratiques tendent alors à être particulièrement affectées. De plus, le marché connaît des fluctuations importantes et une forte dépréciation des prix, ce qui peut être dommageable pour la rentabilité des entreprises.

Face à cela, le professionnel doit, pour perdurer, trouver des sources de revenus complémentaires, développer des solutions pour rentabiliser son entreprise, ou encore envisager une nouvelle pratique de pêche plus adaptée voire une nouvelle activité. Le professionnel dispose notamment de deux possibilités : se reconverter et se diversifier.

Lors des Assises 2006, ces problématiques avaient été abordées, mais dans l'ambition d'améliorer l'image du pêcheur. Or, aujourd'hui, ce n'est plus seulement l'image du pêcheur qui est en jeu, mais son maintien au sein du tissu socio-économique. Cependant, préserver l'aspect social de la filière ne doit pas se faire au détriment des aspects biologiques et économiques.

Pour ces Assises 2009, il s'agit de comprendre ce qui motive les démarches de reconversion et de diversification, de connaître les différentes démarches mises en œuvre et leurs impacts. Partant de ces exemples, il sera alors possible de connaître les souhaits de la profession et les démarches à suivre.

2- Présentation de chaque intervention

❖ *Introduction sur les problématiques de la reconversion et de la diversification* **M. LESUEUR**

La reconversion et la diversification sont des éléments clés des politiques structurelles actuelles :

- FEP et ses axes 1 et 4,
- Plan opérationnel de la France,
- Plan Barnier,
- Grenelle de la mer,
- Quelques déclinaisons régionales au niveau des politiques structurelles.

▪ **Définition des termes :**

La définition proposée s'appuie sur ce qui s'applique au domaine agricole, via le code rural. On y parle d'activités de production et d'activités en continuité de la production.

- **La reconversion** est l'exercice d'une nouvelle activité dans l'objectif de quitter la pêche. C'est donc l'exercice d'activités non liées à la production.
Par exemple, en Bretagne, un professionnel exerce une partie de son temps à la pêche à pied, et une autre partie de son temps de travail dans le bâtiment.
- **La diversification** est le maintien des activités halieutiques. Il peut être de deux types :
 - Diversification de la production : autre métier de pêche, ou autre espèces ciblées, ou encore autre engin utilisé.
 - Diversification de l'activité : exercice d'une activité complémentaire en lien avec le métier, le produit ou la structure d'exploitation.

Ce peut-être de la vente directe par exemple.

Elle peut être une démarche individuelle ou collective. Il faut cependant veiller à ne pas confondre diversification et polyvalence. En effet, la polyvalence n'est en aucun cas une forme de diversification.

▪ **L'acceptabilité en Bretagne :**

Une enquête menée par AgroCampus Ouest a été réalisée auprès des professionnels afin de connaître l'acceptabilité et les conditions de développement de l'étude.

Lors du traitement des résultats de l'enquête, apparaissent différentes activités peuvent être mises en œuvre pour se diversifier :

- Activités liées au tourisme,
- Activités liées au marché,
- Eco activité,
- Activités liées au patrimoine,
- Activités liées à la formation.

L'enquête permet également de classer ces activités en les hiérarchisant en fonction de leur intérêt, capacité de réalisation, ou si c'est actuellement en cours de réalisation.

Les projets de diversification sont motivés par la recherche d'une stabilité ou d'une augmentation des revenus, puis par la volonté de pérenniser l'entreprise.

Différents freins ont également été identifiés. Les principaux sont le décrochage entre l'activité professionnelle en mer et le temps libre à terre et le cadre réglementaire n'appuyant pas ou peu les activités de diversification.

▪ **La diversification, une véritable stratégie d'entreprise :**

La diversification n'est pas un modèle de développement, c'est une véritable stratégie d'entreprise. En effet, chaque entreprise à une situation différente et les activités pouvant s'y inclure sont très diverses. Une approche globale de la diversification est donc très difficile. Les habitudes locales ont également une grande importance. En effet, la vente directe peut très bien fonctionner dans certaines régions.

Néanmoins, tel n'est pas le cas par endroits où les professionnels qui avaient initié une démarche en ce sens ont subi des pressions de la part de certains mareyeurs les conduisant à arrêter cette activité par peur d'être boycottés en criée.

▪ **Les difficultés de la diversification :**

Les procédures administratives, l'interprétation des lois, les licences régionales et les réglementations européennes sont des freins importants à la diversification. Il est nécessaire de mettre en place une démarche nationale en faveur de la diversification afin de faire face à ces contraintes.

De plus, il est difficile de réellement observer l'apport financier lié à la valorisation. Cela est donc peu incitatif.

Comment place t-on la diversification dans la problématique de gestion de la ressource ?

Le temps passé pour une autre activité diminue le temps disponible pour pêcher. Indirectement la ressource se voit donc protégée.

❖ *La reconversion des thonilleurs : étude des possibilités de création d'une flottille de petits métiers au large* **J. SACCHI**

Le débat sur la reconversion et la diversification doit permettre de prendre en compte le nombre de marins-pêcheurs qui diminue, l'augmentation de la consommation autour du bassin méditerranéen et la nécessité de préserver la ressource.

Le projet de reconversion des thonilleurs remplit ces objectifs et a vocation à éviter que les ports de thonilleurs ne deviennent des ports de plaisance.

▪ **Contexte :**

En 2006, on dénombre 83 unités de 7 à 18 mètres. Parmi elles, une dizaine pratique exclusivement la thonaille et une soixantaine la pratique en activité principale. Seulement quinze d'entre eux sont de troisième catégorie de navigation.

Pour envisager une reconversion pour les thonilleurs, il faut prendre en compte l'ensemble de ces contraintes :

- L'état des stocks,
- Le règlement 1967/2006,
- Les saisonnalités,
- La segmentation des flottilles,
- Les contingents des licences,
- Les catégories de navigation,
- L'adaptation aux unités existantes et l'acceptabilité.



▪ **Présentation du projet :**

La démarche est à l'initiative des professionnels, notamment de la coordination des pêcheurs de l'étang de Berre. Elle est mise en œuvre par l'Administration et Ifremer et vise à définir des techniques qui peuvent être rapidement adaptables.

L'expérimentation est faite par les professionnels. IFREMER assure le suivi scientifique. Des comptes-rendus sont régulièrement rédigés.

Il est également mis en place une évaluation des coûts et contraintes d'application de la technique à l'échelle de toute la flottille.

Le protocole expérimental envisage différentes techniques qui ont été sélectionnées et expérimentées pour la plupart. D'autres ont été abandonnées avant même toute expérimentation.

▪ **Les techniques à expérimenter :**

○ Le filet encerclant

Cette technique est expérimentée sur 5 navires. Elle se pratique sur des calées très courtes, ce qui permet une diminution du risque de mortalité. La plupart des captures se fait par emmèlement. La dérive est faible.

Les expérimentations vont se faire courant 2010 lorsque les thons seront présents dans la zone d'expérimentation.

○ La palangre à grands pélagiques

L'idée est de s'attacher à des techniques existantes. Tel est le cas en Espagne et en Italie. Elles ciblent le germon, l'espadon et le thon rouge. Ce système automatisé est cependant très coûteux.

○ La nasse à crustacés et à poissons

Cette technique de pêche est efficace. Cependant, elle doit faire face à des difficultés immédiates du fait de ses dimensions. Il faut déplorer un manque de connaissance important des engins passifs comparés aux engins actifs. Il y

a ainsi un manque de recul sur cette technique et une méconnaissance du comportement du poisson face à une nasse. Ce système mérite donc d'être approfondi.

○ Pêche du calmar à la turlutte

Ce projet est ancien mais doit faire face à une importante difficulté : le calmar est une espèce qui ne se reproduit pas régulièrement. Il est donc difficile d'envisager une technique de pêche monospécifique sur cette espèce.

La diversification doit s'envisager de façon globale : il faut veiller à ne pas déséquilibrer les autres métiers en se concentrant uniquement sur un secteur. Elle doit également envisager les conséquences sur le marché.

Afin d'envisager de la meilleure façon possible la reconversion, il faut prévoir des évaluations des conséquences biologiques, sociales et économiques sur tout le segment. Il faut également prévoir des mesures d'incitation, une formation et assistance technique, et un accompagnement scientifique avec des mesures de gestion.

❖ *La diversification vue par le Groupe Axe 4 du FEP varois*
A. EYNAUDI, C. DECUGIS

▪ **Présentation du contexte varois :**

Le département du Var doit faire face à un contexte largement lié à la gestion de l'espace. En effet, les pêcheurs doivent partager leur espace avec les nombreux plaisanciers. Ils posent un grand problème pour les professionnels : ils abîment le matériel, ils pêchent beaucoup et les clubs de plongés très nombreux plongent dans des endroits où les pêcheurs travaillent.

L'axe 4, « développement durable des zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture », est l'opportunité pour les pêcheurs de mettre en place des financements pour tous les acteurs de la pêche. Il est important de les soutenir car ils sont minoritaires. Le projet « Axe 4 du FEP varois » se fait en collaboration avec le WWF. Cette collaboration est intéressante et importante. En effet, il est nécessaire de discuter et de travailler avec tous les interlocuteurs notamment environnementalistes qui influent beaucoup sur les décisions politiques et l'opinion publique plutôt que de se battre avec eux.

▪ **Présentation du groupe axe 4 varois :**

L'association créée au titre de l'axe 4 du FEP est « l'association des acteurs varois pour une petite pêche côtière et des activités maritimes durables ». Son président est Christian DECUGIS, également Président du CLPMEM du Var. Elle traduit la volonté de regrouper des acteurs locaux autour de la filière pêche.

L'association a différents objectifs :

- Maintenir la prospérité économique et sociale,
- Valoriser les produits de la pêche,
- Maintenir et développer l'emploi par le soutien à la diversification ou à la reconversion économique et sociale,
- Promouvoir la qualité de l'environnement côtier,
- Promouvoir la coopération nationale et transnationale entre zones de pêche.

Sa stratégie est découpée en quatre actions qui fondent le cadre de réflexion commun :

- Action 1 : Connaissance du milieu et connaissance des pratiques de pêche,
- Action 2 : Valorisation de la petite pêche côtière et de ses produits,
- Action 3 : Développer une gestion concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire et diversification des pratiques,
- Action 4 : Coopération avec les autres groupes FEP.

L'axe 4 du FEP matérialise les travaux avec le WWF, les Prud'homies du Var et le CLPMEM du Var initiés en 2006. L'association a été mise en place administrativement en 2009 : elle peut gérer et mettre en place ses financements. La procédure de mise en place est donc très longue.

Le comité de programmation est composé de :

- La filière pêche à 50 %,
- Associations de plaisanciers, de plongeurs,
- Groupements d'entreprises,
- Association de protection de l'environnement.

⇒ La filière pêche est majoritaire

Ce comité de programmation est un lieu d'échange et de débat. Ses membres choisissent d'attribuer une part de financement FEP aux projets qui leur sont soumis. Ses enjeux sont :

- Le développement d'une solidarité maritime pour relever les défis environnementaux et économiques du territoire,
- Le choix de projets concrets qui répondent à une stratégie commune,
- L'apport de réponses aux préoccupations économiques et environnementales des professionnels et des usagers de la bande côtière varoise.

L'association n'est donc pas un organe décisionnel vis-à-vis de la pêche. Son but est de faire des études sur des techniques de pêche, ou autres outils de développement local en faveur de la pêche, et de les proposer ensuite aux professionnels.

Le principal financeur principal est l'Europe avec le FEP, mais l'association a pour objectif de développer les possibilités de cofinancements via le Conseil Général du Var ou les communes varoises.

Des projets ont aujourd'hui été initiés.

▪ **Présentation du groupe axe 4 Pays Pyrénées-Méditerranée :**

En Languedoc-Roussillon, deux projets ont été lauréats :

- Pays Pyrénées-Méditerranée,
- Thau et la bande côtière de Frontignan à Agde.

La Prud'homie de Saint-Cyprien est à l'amorce du projet Pyrénées-Méditerranée. Ce projet a vocation à redonner de l'importance aux Prud'homies et de travailler avec des acteurs différents. Il veut également montrer que la pêche plaisancière est au moins aussi importante que la pêche professionnelle.

Ce projet est l'opportunité de financer des études particulières.

Il repose sur trois axes :

- Recherche de développement pour assurer le maintien, le développement et favoriser l'accessibilité de la ressource halieutique.
- Favoriser les circuits courts de commercialisation et conforter l'attractivité du rivage méditerranéen des Pyrénées.
- Accompagnement des professionnels de la mer dans une mutation économique et écologique forte.

Ce projet a pour objectif de permettre d'amener l'ensemble des usagers de l'espace concerné à travailler collectivement autour d'un projet commun de développement durable et ainsi, ne pas opposer le monde économique et la gestion durable des ressources.

❖ *Présentation d'un projet de Pescatourisme* R. BELLIA

Le Pescatourisme est un moyen de diversification de la pêche artisanale par le biais de l'activité touristique en région PACA. Ce projet s'inscrit dans la logique du groupe FEP. Il tisse une transversalité : il associe la pêche, le tourisme, le développement local et les collectivités locales.

▪ **Origine du projet :**

Lors d'un forum international du tourisme solidaire de 2003 au Conseil Régional de PACA, une association italienne de tourisme responsable a fait une présentation du « Pescaturismo ».

Le « Pescaturismo » est une initiative de la LEGAPESCA afin de fournir aux pêcheurs la possibilité de se diversifier pour s'adapter aux problématiques de gestion de la ressource halieutique par le biais du tourisme.

Son principe est d'accueillir à bord des navires des passagers pour une journée de pêche et partager un repas préparé par les professionnels.

Différents prolongements ont ensuite été proposés :

- L'« ittiturismo » qui consiste à restructurer l'habitat traditionnel des pêcheurs en chambres d'hôtes. Deux gîtes ont été ainsi homologués.
- L'accueil de publics handicapés sur des bateaux spécialement aménagés.



Toutes les potentialités sont exploitées afin de diversifier au mieux la profession.

L'enjeu est de savoir si ces opportunités sont transférables, compte-tenu des réglementations du transport des passagers non adapté à bord des navires armés.

Afin de favoriser la réussite d'un tel projet, il est primordial que les professionnels soient au cœur de la démarche. En effet, la démarche part de l'activité de pêche pour se diriger ensuite vers le tourisme.

▪ **Le Pescatourisme dans le Var :**

Le Pescatourisme varois a été mis en place en s'appuyant sur la collaboration entre les régions PACA et Campanie (Italie, Naples).

Des tests ont été effectués à Sanary sur Mer, sous autorisation des Affaires Maritimes, et une première expérimentation a été faite l'été 2009. 150 passagers ont ainsi été accueillis.

Fonctionnement :

- Réservation 24 heures à l'avance afin de bien faire la différence entre le touriste et le travailleur potentiel pour les Affaires Maritimes
- Etroite collaboration mise en œuvre entre les professionnels et l'office du tourisme. En effet, ce dernier est chargé de la commercialisation de la sortie et en fixe le tarif. Cette collaboration a vocation à ne pas alourdir le travail du pêcheur et de faciliter le travail des Affaires Maritimes.
- Elaboration d'un règlement d'activité : levé du soleil sur la Méditerranée, relevage de filets, etc.
- Prix : 60 euros par personne.
- Aménagement substantiel des navires. Seule une ligne blanche dans le navire sépare les touristes du professionnel.

Obstacles :

- La réglementation : la catégorie de navigation ne permet souvent la possibilité que d'un seul membre d'équipage.
- Conditions météorologique : à cause du vent fréquent, de nombreux départs ont été décalés.

Avantages :

- Permet d'amortir financièrement la journée.
- Bonne communication autour du métier. En effet, les touristes ont été soumis à un questionnaire de satisfaction qui révèle que la sortie était très intéressante, notamment quant à la connaissance de l'activité. Il se montre que les touristes ont été surpris par la réalité de la pêche qui n'est pas uniquement industrielle comme décrit dans les médias.
- Permet un meilleur partage de l'espace.
 - **Les perspectives d'avenir :**
- L'AGGLIA, Marco Polo Echanger Autrement et le CNPMEM travaillent à la création d'un groupe de travail pouvant faire évoluer la réglementation. Ils ont la volonté d'associer les Affaires Maritimes au niveau national.
- Volonté de développer les activités complémentaires au pescatourisme.

❖ **Les liens possibles entre le grand public et les pêcheurs**
E. VARRAUD

▪ **Présentation du CPIE Bassin de Thau :**

Le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) du Bassin de Thau a été créé il y a deux ans. C'est un réseau qui rassemble les socio-professionnels, les associations d'éducation à l'environnement et les associations sportives. Il a pour objectif de mutualiser les savoir-faire, de créer des projets cohérents de territoire et de développement durable. Il a vocation à coupler le savoir-faire de l'animation avec le regard du professionnel des métiers du territoire. Cette animation est à destination de publics variés à la recherche d'écotourisme.

Dans le secteur de la pêche, il offre la possibilité de :

- Formations des professionnels afin d'animer,
- Echanges entre animateurs et professionnels,
- Formation des professionnels de l'animation au travail du pêcheur.

▪ **Présentation d'un réseau court de commercialisation :**

Dans le domaine agricole, les AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) se multiplient. Il est alors émis l'idée de mettre en place un circuit court de commercialisation similaire dans le secteur de la pêche. Une expérience est menée depuis quelques mois à Montbazin.

Les circuits courts sont un moyen de rapprocher l'assiette de son territoire, mais ils sont également :

- Une nouvelle filière de vente,
- La fidélisation d'une clientèle,
- La découverte ou redécouverte de produits du territoire,
- Mieux faire connaître le métier et ses enjeux,
- Le rapprochement d'une population aux enjeux de son territoire.

Le circuit pilote de Montbazin propose des « paniers-surprise » en fonction de la pêche des petits métiers qui travaillent dans le circuit. Les poissons sont vendus entiers. Cela permet au professionnel de ne pas perdre de temps pour la transformation. Une quinzaine de paniers sont vendus chaque semaine sans aucune communication autour. Les produits ainsi distribués sont soumis aux mêmes exigences de qualité.

⇒ Permet le rapprochement entre le quai et l'arrière pays.

Ce système est l'opportunité de faire connaître les produits et le métier, surtout si une communication est mise en œuvre par les CLPMEM et Prud'homies. Pour perdurer à plus grande échelle, il faudrait structurer cette filière.

Pour perdurer à plus grande échelle, il faudra :

- Structurer cette filière,
- Veiller à faire des études de marché,
- Avoir une visibilité structurée des captures par les scientifiques.

Cela demandera une organisation importante.

3- Synthèse analytique

	ATOUPS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Réflexion quant à la reconversion	<p>Initiatives des professionnels pour mettre en œuvre des démarches de reconversion. Par exemple des thonailleurs au large.</p> <p>Accompagnement des scientifiques dans ces projets pour veiller à l'impact de ces projets sur l'état de la ressource.</p> <p>Initiatives ayant un impact positif tant sur le plan social, qu'au niveau économique et que sur la ressource.</p>	<p>Nombreuses contraintes : saisonnalité, segmentation des flottilles, licences, catégories de navigation, etc.</p> <p>Expérimentations longues et qui sollicitent beaucoup les professionnels.</p> <p>Problèmes de formation pour se reconvertir.</p> <p>Risques de concurrence avec les autres pêcheurs.</p>	<p>Prévoir des moyens d'incitation, une formation, une assistance technique et un accompagnement scientifique avec des mesures de gestion.</p> <p>Permettre aux pêcheurs et à la profession de subsister.</p>	<p>Déséquilibre du marché.</p> <p>Déséquilibre des flottilles.</p>
Réflexion quant à la diversification	<p>Démarches des professionnels de plus en plus nombreuses afin de se diversifier dans le but de compléter leur revenu.</p> <p>Initiatives pour aider et accompagner les professionnels dans cette démarche se développent également.</p> <p>Initiatives qui améliorent l'image du pêcheur.</p> <p>Diversification ayant des effets positifs pour la ressource : le temps passé à exercer une autre activité n'est pas un temps où le professionnel pêche (argument en faveur d'une diminution de l'effort de pêche).</p>	<p>Réglementation rigoureuse, notamment concernant la sécurité, et peu permissive / Engagement de l'Europe à développer ces stratégies sans cohérence avec les législations nationales.</p> <p>Absence de cadre réglementaire et fiscal pour le développement de certaines actions (ex : Pescatourisme).</p> <p>Réticences d'une partie des professionnels qui refusent les initiatives de diversification : ils sont pêcheurs avant tout.</p> <p>Problèmes de formation et d'information pour la diversification des activités / Les initiatives de reconversion sont de véritables stratégies d'entreprise → difficile de savoir ce qui va fonctionner dans un territoire donné.</p> <p>Risques de concurrence avec les autres pêcheurs et les autres acteurs de l'activité complémentaire.</p>	<p>Existence d'un marché potentiel à développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tourisme qui tend à se rapprocher des acteurs locaux, - Recherche d'une proximité avec la profession. <p>Développer des projets, expérimentations, études et mises en commun d'informations.</p> <p>Développer des projets avec des acteurs issus de secteurs variés.</p> <p>Faire connaître et reconnaître ces démarches de diversification.</p> <p>Faire évoluer la réglementation et le cadre fiscal, procéder à des aménagements portuaires et sur les navires, etc.</p> <p>Développer les initiatives de ventes directes en créant des réseaux et des aménagements.</p> <p>Structurer la vente directe afin de la faire perdurer à plus grande échelle.</p>	<p>Risques de déséquilibre de la filière (ex : problématique entre certains pêcheurs et mareyeurs quant à la vente directe).</p> <p>Incohérence entre les orientations européenne de traçabilité des productions (ex : via criées) et les volontés de diversification.</p> <p>Saisonnalité de la plupart de projets en lien avec les touristes alors que l'été est une période propice au travail.</p> <p>Décrochage entre l'activité professionnelle en mer et le temps libre à terre.</p> <p>Oublier que le professionnel est avant tout un pêcheur.</p> <p>Développer des projets qui ne sont pas adaptés au territoire sur lequel ils se mettent en place.</p> <p>Effet de mode sur certains aspects de la diversification (ex : vente directe, éco-tourisme, etc.).</p>



Atelier 5

Commercialisation et valorisation des pêcheries



© CRPME LR - Crédit photos : Nicholas WOODSWORTH, 2009

Animation :

- M. Alain PAUGAM – Cépralmar, Directeur.
- M. Bertrand WENDLING – SaThoAn, Directeur.

Interventions :

- **Les flux de commercialisation en Méditerranée**
M. Alain PAUGAM – Cépralmar, Directeur.
- **Quelles perspectives pour le mareyage ?**
M. Dominique DEFRANCE – France AgriMer, délégué Filière Pêche et Aquaculture.
- **Les différentes démarches de labellisation**
Melle Aurélie DESSEIN – AMOP, permanente.
M. Dominique WENDLING – Consultant.

1- Contexte

Le secteur de la pêche est fortement déstabilisé par un marché qui connaît d'importantes difficultés. En effet, les prix sont très instables et son positionnement sur le marché international a évolué. Le marché du Languedoc-Roussillon doit également faire face à un manque de structuration de la filière, amont et aval, et à un marché principalement régulé par les exportations en Espagne et Italie.

Le marché doit évoluer afin de se conformer aux attentes des consommateurs. En effet, ces derniers, influés par l'image donnée par les médias de la pêche, sont à recherche de signes de qualité.

Dernier maillon de la filière pêche, la commercialisation a un rôle essentiel. Face aux problèmes qu'elle rencontre, il est important de mettre en œuvre une stratégie collective.

Lors des Assises de la pêche 2006, de nombreuses interventions avaient été faites, relatives à l'organisation des filières de commercialisation, à la valorisation des produits, des co-produits et des invendus. De nombreuses propositions avaient alors émergées. Elles sont, pour la plupart, en cours de réalisation. En 2009, les difficultés rencontrées par la filière sont identiques bien que plus importantes. Les Assises de la pêche 2009 sont donc l'opportunité de faire un état des lieux des initiatives en place, de leur état d'avancement et de comprendre les raisons de l'effondrement continu du marché. Ce constat est d'autant plus important que la filière va devoir faire face à une importante réforme de l'organisation commune du marché pouvant le déstabiliser davantage.

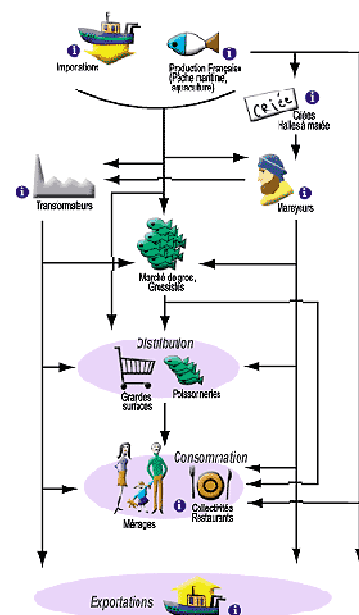
Pour les Assises 2009, il convient alors de refaire un état des lieux sur les filières de commercialisation, tout en s'intéressant plus particulièrement au mureyage qui pose d'importantes difficultés, afin de trouver des solutions pour mieux structurer le marché. Plusieurs initiatives de valorisation des produits sont aujourd'hui en cours. Il convient dès lors de les présenter et d'en saisir les enjeux.

2- Présentation de chaque intervention

❖ Les flux de commercialisation en Méditerranée A. PAUGAM

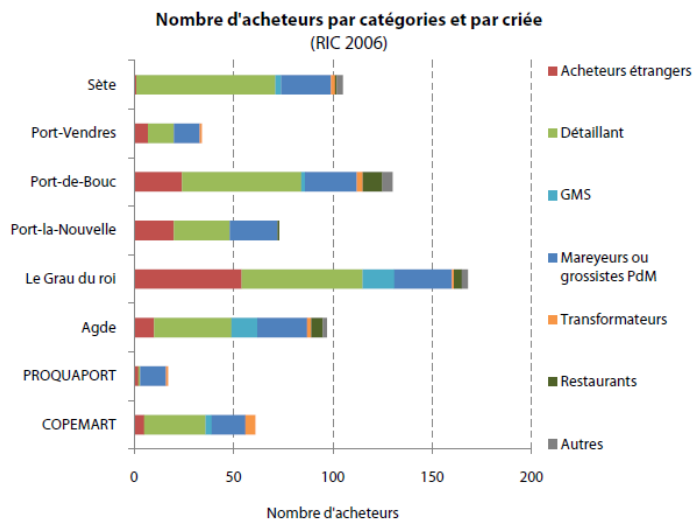
En collaboration avec l'AMOP, le CRPME LR, France Agrimer, le RICEP et les partenaires régionaux et départementaux, le Cépralmar a mené une étude sur les flux de commercialisation. Cette étude est brièvement présentée afin de servir de support pour le débat.

Avant d'envisager la commercialisation, il est nécessaire de comprendre le système de production. Le schéma ci-joint montre la réalité du circuit de commercialisation de la production française en Méditerranée :

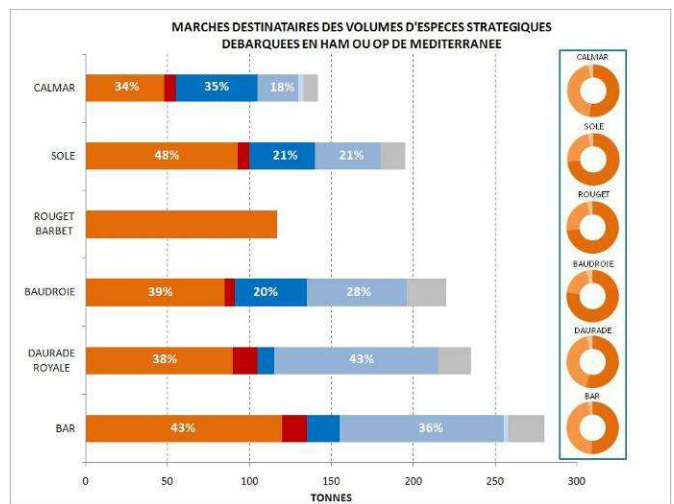
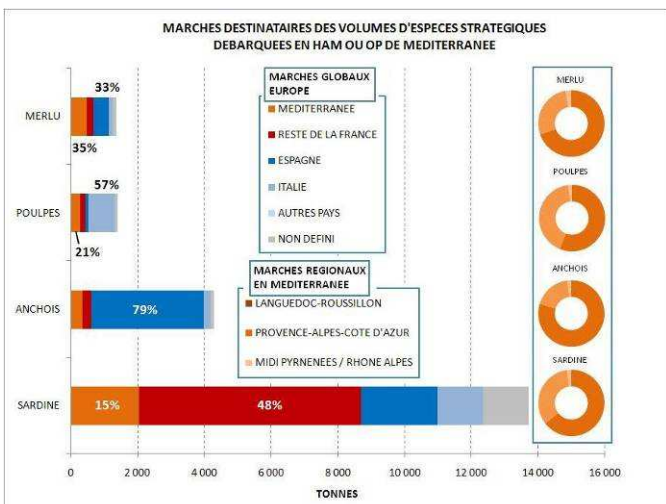


L'étude soulève différents points :

- Il existe de multiples points de débarquement en Méditerranée. Au sein de chacun d'eux le nombre de navires varie. Les principaux points de débarquement sont Port-Vendres, Port-la-Nouvelle, Sète, Agde, le Grau-du-Roi et Port-de-Bouc.
- Les produits débarqués (volumes et espèces) varient selon les points de débarquements.
- ➔ Les stratégies de commercialisation employées doivent donc varier selon les zones de débarquement.
- Les acheteurs sont les poissonniers, les mareyeurs, les acheteurs espagnols ou italiens, la grande et moyenne distribution, les restaurants, les transformateurs, les grossistes, et autres. Les acheteurs ne sont pas les mêmes partout.



- Les destinataires des volumes d'espèces stratégiques débarquées en Méditerranée varient également. Par exemple, 48 % des sardines débarquées partent pour le reste de la France alors que 79 % des anchois pêchés vont en Espagne. Au niveau régional, les répartitions sont également différentes.



- Les points de distribution des espèces stratégiques débarquées sur le marché français (poissonnerie, restaurant ou grande et moyenne surface) varient selon les espèces. Par exemple, 57 % des sardines pêchées sont vendues en grandes et moyennes surfaces alors que 72 % des anchois débarqués sont vendus en poissonneries.

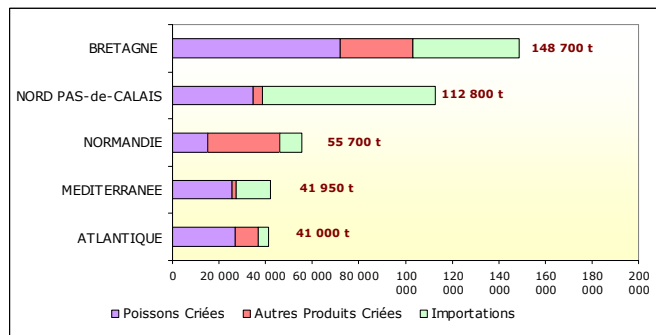
❖ Quelles perspectives pour le mareyage ?

D. DEFRANCE

Pour France Agrimer, Via aqua a effectué une étude sur les perspectives du mareyage. Elle n'est pas spécifique à la Méditerranée qui a un fonctionnement très spécifique, mais elle concerne toutes les façades maritimes françaises. Cette étude se base sur un suivi mensuel du mareyage, fait par Protéis, sur l'évolution économique du mareyage.

▪ Présentation des chiffres de la filière :

- La pêche méditerranéenne représente 26 037 tonnes.
 - Une cartographie de la distribution spatiale des volumes de produits de mer frais consommés a été établie. Elle montre que la consommation de produits frais concerne avant tout les départements côtiers et qu'elle correspond également à des habitudes culturelles.
 - Le poids estimé du mareyage par rapport aux produits frais sont les suivants:
 - En France = 50 %
 - Les importations = 45 %
 - Les exportations = 40 %
 - Sur le marché intérieur = 75 %
 NB : l'UE est comprise dans les importations et exportations.
- ⇒ Ces chiffres démontrent l'importance du mareyage.
- Le taux de produits passant par le mareyage en Méditerranée est très faible comparé à des régions telles que le Nord-Pas-de-Calais ou la Bretagne :



- En 2006, le mareyage représente 374 entreprises et un chiffre d'affaires de 2 225 millions d'euros. Il cumule 5 250 emplois. Depuis 1987, le nombre d'entreprises de mareyage est en baisse constante, alors que le chiffre d'affaires global a connu une faible diminution.
- Le mareyage méditerranéen représente 10 % du chiffre d'affaire du mareyage français.


▪ **Analyse AFOM du mareyage :**

<p><u>FORCES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rôle très important du mareyage, - Proximité avec le marché, - Importations facilitées (choix et conditionnement), - Savoir-faire, - Maîtrise de la distribution. 	<p><u>FAIBLESSES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Filière virtuelle sans interprofession, - Aspects de marché qui ne sont pas une priorité → Difficile de rassembler la filière autour des priorités de marché. - Taille et perspectives des entreprises, - Filière trop complexe et déséquilibrée, - Rentabilité.
<p><u>OPPORTUNITES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Remettre en cause une définition étroite du métier, - Exploiter le potentiel d'évolution du positionnement. 	<p><u>MENACES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Baisse des volumes aux enchères, - Hausse des produits aquacoles, - Difficultés de financement.

▪ **Scénarios tendanciels :**

Quatre scénarios ont été identifiés. Deux d'entre eux sont particulièrement intéressants.

- Scénario 1 plutôt négatif,
- Scénario 2 de rupture en amont :

<p>POSSIBLE:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticipations sur les apports, visibilité prix et volumes pour un certain nombre d'espèces importantes - Clarification et élargissement de la valorisation de la qualité - Facilitation de l'élargissement du <u>sourcing</u> - Possibilité de contracter avec des grands comptes (GD, grossistes) - Possibilité de nouveaux services, y compris de la part des criées - Fonctionnement à la charnière: plus industriel et moins artisanal - (Subsistance de filières nécessitant encore le savoir-faire du mareyage traditionnel)

<p>PROBABLE:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de se « faire passer par dessus » (contrats directs OP / distribution) ? - Plus de volumes accessibles mais plus de concurrence à l'achat: hausse des prix 1^{ère} vente? - Puissance d'achat nécessaire (concurrence et regroupements d'OP): regroupements ? - Remise en cause partielle du système de rémunération à la part et du système d'enchères - Moins de volumes en criée pour la vente - Moins « besoin » de black ? - Délocalisation, réorganisation de la logistique

France Agrimer s'engage à intervenir dans l'aide aux mareyeurs. Des fonds sont disponibles, mais les projets manquent. L'étude a donc pour objectif de donner confiance aux mareyeurs afin qu'ils s'investissent.

Il existe une volonté, région par région, de rencontrer les OP et mareyeurs afin d'envisager, par rapport au contexte local, la stratégie régionale afin de faire un bilan de l'entreprise et pour inciter à investir.

⇒ Problème en Méditerranée : faible représentativité des mareyeurs qui ne sont pas structurés. Ils sont absents lors de ces Assises.

Leur fonction va devoir évoluer afin de pouvoir perdurer.

▪ **Discussion autour de la vente directe et des OP face au mareyage :**

- La vente directe pallie certain défaut du mareyage :

- Permet un rapprochement entre le professionnel et le client,
- Atout touristique pour certaines régions,
- Permet une distribution locale du poisson pêché localement (évite l'impossibilité de trouver du poisson de Méditerranée dans les villes méditerranéennes).

Cependant, la vente directe mérite une meilleure structuration qui risque de coûter cher. De plus, la vente directe ne permet pas une traçabilité des produits, elle pose le problème des prix de retrait rendus impossibles et elle ne peut permettre d'écouler toute la production.

- Les OP sont la structure de base qui a toutes les potentialités en matière d'organisation. Leur adhésion est libre. L'adhésion des professionnels montre l'intérêt des OP. Elles gèrent le report et le retrait. Cependant, la réforme des OCM pourrait leur enlever leur compétence pour le retrait. Si cet outil disparaît, les OP perdront alors un outil financier important. Cet argent devrait alors être mis dans des programmes opérationnels qui permettraient aux OP d'agir dans le domaine de la qualité, de la structuration, de la promotion et de la commercialisation afin de changer et d'élargir leur angle d'action.

Impossibilité de raisonner strate par strate, OP, mareyage et vente directes ont des effets les uns sur les autres.
Nécessité d'une solidarité lors de la première mise en marché → Nécessité d'une interprofession

❖ *Les différentes démarches de labellisation* *A. DESSEIN, D. WENDLING*

Afin de promouvoir les produits méditerranéens via des signes de qualité, l'AMOP s'engage dans des démarches nationales collectives et des projets méditerranéens.

▪ **Les démarches nationales collectives menées au niveau de France Agrimer :**

➤ **Pêcheur responsable :**

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du plan d'actions pour une pêche durable et responsable annoncé en 2008 par Michel BARNIER et pour lequel différents outils de valorisation du métier et de la pêche sont étudiés. Cette démarche est basée sur la valorisation de bonnes pratiques de pêche et destinée à faire une communication en « Business to Business ».



La démarche est volontaire. Elle est identifiée par une marque « pêcheur responsable ». L'entreprise de pêche qui utilise cette marque met en œuvre à bord de son navire des pratiques plus respectueuses de :

- La ressource,
- L'environnement,
- Des produits,
- La sécurité et des évolutions de travail de l'équipage.

La démarche s'appuie sur une charte en 10 points.

- Les pêcheurs responsables respectent la **ressource** : respect des réglementations nationales et communautaires, adhésion à une organisation professionnelle, etc.
- Les pêcheurs responsables respectent l'**environnement** : trie et ramassage des déchets, prévention de la pollution, maîtrise de la consommation d'énergie, sensibilisation de l'équipage, etc.
- Les pêcheurs responsables respectent les **produits pêchés** : respect des règles d'hygiène et de bonnes pratiques et organisation de la commercialisation de leur pêche.

- Les pêcheurs responsables sont vigilants aux conditions de sécurité, de travail et de vie à bord : prévention des accidents à bord, formation de l'équipage et respect du contrat de travail et du droit du travail.

Les engagements pris par les pêcheurs responsables sont conformes à un cahier des charges national qui a été réalisé par un groupe interprofessionnel accompagné par France Agrimer. Ce dernier veille au respect du règlement par les entreprises de pêche qualifiées « pêcheur responsable ». Les contrôles sont réalisés par un organisme certificateur indépendant (au total 6 organismes certificateurs ont été recensés par France AgriMer) qui délivre la qualification « pêcheur responsable ».

- ⇒ 18 audits tests ont été effectués dont 4 en Languedoc-Roussillon (2 chalutiers et 2 petits métiers, en partenariat avec le CRPME LR). Aujourd'hui il faut encore harmoniser la grille d'audit, établir un plan de communication et mettre en œuvre la démarche sur le terrain.

➤ **Produits issus de la pêche française :**



Cette démarche fait également partie du plan Barnier pour une pêche durable et responsable. Son objectif est de valoriser la production française (métier et produit) grâce à :

- La création d'une offre française de qualité,
- La différenciation entre les produits issus de la production nationale et ceux de l'importation,
- L'assurance de volumes suffisants.

Cette démarche, moins aboutie, fait intervenir tous les maillons de la filière. Aujourd'hui il faut définir le mode de certification, finaliser le cahier des charges et valider le plan de contrôle interne, organiser une interprofession, élaborer un plan de communication et valider le logo.

▪ **Les projets méditerranéens :**

➤ **Le Marine Stewardship Council – MSC**



MSC est une association pour la bonne gestion des ressources marines, qui a mis en place un Ecolabel indépendant depuis 1999. C'est le seul écolabel pour les captures sauvages respectant toutes les recommandations de la FAO. Il est de très loin le mieux reconnu au plan mondial.

Trois principes doivent être respectés :

- Stock non surexploité,
- Pas d'impact négatif sur l'environnement (maîtrise des captures accessoires et accidentelles et des impacts sur l'écosystème),
- Gestion efficace.

65 pêcheries sont certifiées dont 1 Française et 122 sont en cours, dont 4 françaises. Plus de 90% des démarches engagées aboutissent à la certification car elles ne sont engagées que si l'évaluation préalable donne un avis favorable.

Plus de 2000 produits sont disponibles sous le label MSC, dont 200 en France via la commercialisation ou les transformateurs.

L'AMOP a fait le choix de se lancer dans cette démarche pour la pêcherie de sardines de Méditerranée du stock du Golfe du Lion (zone CGPM 7). Deux métiers sont ainsi concernés : le chalut pélagique à 4 panneaux et la senne tournante et coulissante aux petits pélagiques. Ce choix a été déterminé par la volonté de diminuer les invendus et de maintenir les positions sur le marché.

La sardine a été retenue car c'est un poisson aux volumes importants et aux prix moyens très faibles pour lequel les données scientifiques et de débarquements sont disponibles. C'est également une pêcherie très encadrée et gérée par de nombreux outils.

Il y a trois niveaux dans la démarche :

- **Evaluation préalable** = étude de l'opportunité de se lancer dans la démarche. Elle a été réalisée en juin 2009.
- **Evaluation complète** réalisée par un organisme certificateur qui est l'étape la plus longue et qui mobilise le plus grand nombre d'acteurs. Cette phase dure environ un an. Elle donne lieu à un plan d'action complémentaire dans une démarche d'amélioration – qualité et progrès – pour consolider la pêcherie sur le long terme. C'est l'étape de certification proprement dite.
- **Contrôle** : la certification doit être renouvelée tous les cinq ans. Il y a un contrôle chaque année.

Les intérêts et les enjeux de la labellisation sont les suivants :

- Image positive et valorisée du pêcheur,
- Valorisation des plans de gestion locaux,
- Maîtrise de la gestion,
- Pérennisation de la ressource et de l'activité,
- Rassurer les pouvoirs publics et les consommateurs, désarmer les critiques des ONG,
- Différenciation des produits et des concurrents.

La démarche MSC a été initiée sur la pêcherie de sardine de Méditerranée. Si elle est validée, elle sera pour alors être conduite sur d'autres pêcheries, métiers et systèmes de production.

➤ **Le Label Rouge :**

Cette démarche est portée par une OP de l'AMOP. Le Label Rouge est un signe d'identification de la qualité et de l'origine issu du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et mis en œuvre par l'INAO (Institut National de l'origine et de la Qualité). Il vise à valoriser des produits au goût et aux saveurs de qualité supérieure. Ces produits doivent être :



- Conformés à un cahier des charges,
- Parfaitement traçables,
- Se distinguer objectivement des produits similaires commercialisés,
- Présenter d'excellentes qualités gustatives, au départ, démontrées par des analyses sensorielles.

Le projet est de créer une « soupe de poissons de roche » label rouge produite en association par la Sa.Tho.An et le transformateur MHP Production, en partenariat avec l'AMOP et le Cépralmar. Les partenaires sont regroupés au sein d'un Organisme de Défense et de Gestion (ODG), qui est ouvert aux autres acteurs de la filière.

Les quatre caractéristiques communicantes sur le produit sont :

- « Contient 40 % de poisson, dont majoritairement du Grondin »,
- « Préparé à partir de poissons pêchés et débarqués dans la même journée »,
- « Aromatisé aux épices et au safran »,
- « Préparé avec de l'huile d'olive vierge extra ».

La démarche de labellisation est très longue et exigeante. Le projet de soupe de poisson de roche Label Rouge a été initié en 2006 et aboutira, en principe, seulement en 2011.

Les enjeux et intérêts d'une telle démarche sont les suivants :

- Image positive et valorisée du pêcheur,
- Valoriser les efforts de gestion locaux,
- Rassurer les clients,
- Différencier les produits.

Démarches coûteuses, laborieuses et longues
MAIS
Démarche valorisante pour la profession : signes reconnus.
➔ **Dynamique collective nécessaire**
avec tous les partenaires mobilisés.

3- Synthèse analytique

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Commercialisation	<p>Importance des débarquements en Languedoc-Roussillon. Sète est le plus gros port de pêche de Méditerranée.</p> <p>Importance du mareyage.</p>	<p>Stratégies de commercialisation qui varient suivant les points de débarquement qui sont nombreux.</p> <p>Dépendance aux marchés espagnols et italiens.</p> <p>Aspects de marché qui ne sont pas une priorité.</p> <p>Hausse de l'importance de l'aquaculture qui est une concurrence directe sur le marché.</p> <p>Absence de structuration du mareyage.</p> <p>Spécificité du marché méditerranéen.</p>	<p>Structurer l'ensemble de la filière, notamment le mareyage / Identifier les moyens de regrouper et de remotiver la filière aval.</p> <p>Création d'une interprofession afin de développer une vision plus globale → Travailler avec l'ensemble de la filière et l'ensemble des moyens financiers disponibles (FEP, France AgriMer).</p> <p>Réforme de l'OCM qui oriente vers un renforcement des prérogatives des OP.</p> <p>Adaptation du marché au contexte local → mise en œuvre d'une stratégie régionale.</p> <p>Favoriser la valorisation et la transformation des produits de la mer / Agir davantage via des programmes opérationnels dans le domaine de la qualité, la structuration, la promotion et la commercialisation.</p> <p>Conforter le rôle des halles à marées et des ventes publiques. Analyser ces informations et les exploiter pour mieux se positionner sur les opportunités de marché.</p>	
Valorisation / Labellisation	<p>Engagements dans des démarches nationales collectives de qualité, et méditerranéennes.</p> <p>Démarche « Pêche Française » qui fait intervenir l'ensemble des acteurs de la filière → développe une vision plus globale.</p>	<p>Procédures longues, complexes, fastidieuses, et souvent très coûteuses.</p> <p>Nécessité de nombreuses données de débarquement et scientifiques.</p>	<p>Etendre les certifications sur différentes pêcheries et inciter les professionnels à s'engager dans ces démarches.</p> <p>Organiser une interprofession facilitant ces démarches.</p> <p>Utiliser l'ensemble des moyens financiers disponibles (FEP, France AgriMer).</p> <p>Nécessité de mettre en œuvre une dynamique collective avec tous les partenaires mobilisés.</p>	<p>Démarches pouvant suivre davantage des objectifs commerciaux que de qualité du produit.</p>



Atelier 6

Formation et social : quel encadrement du jeune et du marin ?



Animation :

- M. Michel TUDESQ – Lycée de la mer Paul Bousquet, Directeur.

Interventions :

- **Etat des lieux des formations**
M. Michel TUDESQ – Lycée de la mer Paul Bousquet, Directeur.
- **La formation professionnelle tout au long de la vie**
Mme Marie-Béatrice PLANCHE – Conseil Régional LR, Conseillère en formation, direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

M. Christian QUIDET - Conseil Régional LR, Chargé des produits de la mer, service développement des filières agricoles et des produits de la mer.
- **Problématiques liées au droit du travail**
Mme Danielle FERRER – Assistante sociale.
M. Michel BONNET – Groupement de Gestion des Pêcheries Sétoises (GGPS), Directeur.

1- Contexte

L'état de la ressource et les difficultés rencontrées par le marché et la profession ont un impact important sur le métier, et donc l'homme. De nombreux professionnels se voient dans l'obligation de se reconvertir ou se diversifier. Pour cela, ils doivent avoir accès à des formations adaptées à leurs besoins et disponibilités.

Les marins pêcheurs se heurtent parfois à un non respect de leurs droits sociaux et à une impossibilité, pour certains, d'avoir accès à des aides sociales.

Lors des Assises de la pêche en 2006, de nombreux engagements ont été pris pour rendre la formation plus accessible et plus adaptées aux nécessités de la filière. En revanche, l'aspect social de la profession n'avait été que très peu abordé. Les derniers événements de revendication pour le respect des droits des marins et les récents procès en la matière montrent la lassitude globale de la profession. Cette dernière ne se sent pas intégrée dans l'accès aux aides sociales, n'ayant pas le même statut que la plupart des travailleurs.

Pour ces Assises 2009, l'objectif est de connaître les modalités d'accès à des formations et les celles existantes. Cependant, l'objectif principal est d'ouvrir un large débat permettant de comprendre les difficultés que connaît la profession afin de pouvoir mettre en œuvre des propositions d'actions adaptées.

2- Présentation de chaque intervention

❖ *Etat des lieux des formations* *M. TUDESQ*

▪ Objectifs et état de lieux :

Le Lycée de la mer a travaillé ces dernières années en s'efforçant de remplir les objectifs issus des Assises de la pêche 2006. Parmi ces derniers :

- Sensibilisation des patrons à la formation des jeunes,
- Dédommagement du patron et de l'équipage pour former les élèves,
- Mise en place de nouveaux diplômés au Lycée de la mer (brevet de commandement de pêche au large, brevet machine de pêche au large, brevet intermédiaire entre PCM et CAPA),
- Développement des formations pendant les périodes d'inactivité,
- Développement de la validation d'acquis d'expérience, la modularité et la formation à distance

La plupart des objectifs ont été remplis entre 2006 et 2009. Le Lycée de la mer a par exemple œuvré en faveur de :

- La mise en place de nouveaux diplômés au Lycée de la mer : brevet de commandement de pêche au large ouvert en 2007, brevet machine de pêche au large depuis 2008, brevet intermédiaire entre PCM et CAPA : le CACPP depuis 2008, patron de pêche et VAE prévu en 2010.
- La formation initiale : réforme du bac professionnel qui passe en 3 ans.
- La formation par apprentissage : ouverture prévue du CAP matelot en septembre 2010 faute de candidats,
- La formation continue : dernière année de financement hors FAF Pêche pour les PEFA.
- Pour 2011-2012, va être mis en place une branche commerce en terminale qui comprend la plaisance / grande plaisance et le commerce. Cette branche est très importante notamment pour la reconversion.
- La formation sécurité équipage « TOTAL » accessible et intégralement prise en charge pour tous les pêcheurs. Formation nécessaire pour les jeunes, mais qui risque de ne pas être validée par les Affaires Maritimes. Sa prévision est en cours.

▪ **Les engagements du Grenelle de la mer :**

- Développer, adapter et structurer les filières de formation aux métiers de la mer.
- Créer une filière cohérente des métiers de la mer avec des équivalences et passerelles adaptées : il faut faire en sorte que la profession puisse « absorber » tous les nouveaux diplômés en régulant leur accès à la formation. Il faut également des formations permettant davantage de polyvalence et qui n'enferment pas la personne dans une filière bien précise.
- Mieux sensibiliser les futurs navigants aux problématiques de respect de l'environnement.
- Amplifier un plan de requalification et de formation conséquent de nature à surmonter le handicap du manque d'attractivité des métiers.
Quelques réactions sont apparues quant à l'emploi de l'expression « manque d'attractivité ». La réalité montre que ce n'est pas un manque d'attractivité dont souffre la profession, mais d'une impossibilité à travailler : on empêche les marins-pêcheurs de travailler. L'envie existe pourtant.
- Structurer et renforcer les établissements de formation aux métiers de la mer.
- Améliorer l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des candidats aux métiers maritimes.

▪ **Les moyens d'action :**

- Différents types de formation : au catalogue ou à la demande,
- Différents financements :
 - « Le PQR » (Programme Régional Qualifiant) : le Lycée répond à un appel d'offre régional annuel ou pluriannuel. Il concerne les demandeurs d'emploi.
 - « Le PEFA » (Promotion pour l'Emploi et la Formation des Actifs) : le Lycée répond à la demande OPCA. Il concerne les actifs qui ont déjà cotisé.
Est soulevé le problème du FAF Pêche qui ne finance plus la formation alors que certains cotisent toujours. Le FAF Pêche ne s'occuperait que très peu de la façade méditerranéenne. Face à cela, il existe une volonté de monter des dossiers sans le FAF Pêche et d'obtenir des financements via d'autres organismes. Le FAF Pêche ne subventionnerait alors que le montant manquant.

Un autre problème du FAF Pêche apparaît pour ceux qui ne cotisent pas suffisamment pour avoir accès aux formations du fait de leur métier (thoniers senneurs). Il faudrait alors une reconnaissance de l'Administration ou qu'ils puissent prétendre aux aides des demandeurs d'emplois de la Région Languedoc-Roussillon.

❖ **La formation professionnelle tout au long de la vie**
M-B. PLANCHE, C. QUIDET

La Région Languedoc-Roussillon a fait du développement de l'emploi et des territoires une des priorités de son intervention. Cette priorité a été un des moteurs de la mise en place, en 2007, du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles dont les orientations s'inscrivent dans le cadre d'une politique en faveur de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage ambitieuse et cohérente. Différents dispositifs en ce sens sont mis en œuvre :

▪ **Dispositif demandeur d'emploi :**

- Le Programme d'Action Préparatoire à l'Insertion, pré-qualification qui permet :
 - De définir ou de préciser leur projet professionnel en cohérence avec le marché du travail,
 - D'acquérir une pré-qualification leur permettant d'intégrer une formation qualifiante ou un emploi.
- Le Programme Régional Qualifiant (PRQ) qui répond à un double objectif en faveur de l'emploi :
 - Offrir aux demandeurs d'emploi la possibilité d'acquérir une certification ou une qualification pour accéder à un emploi durable,

- Aider les entreprises à trouver localement les compétences nécessaires à leur développement.

Les demandeurs d'emploi du secteur de la pêche ont accès aux Allocations Solidarité Spécifiques qui est une couverture sociale ouvrant la porte vers des prises en charge sociales ou professionnelles. Pour y avoir accès, le matelot doit avoir cotisé 5 ans au cours des dernières années de travail. Ces cinq années se justifient via les relevés d'embarquement et les fiches de paie.

Peu d'entre eux sollicitent le Pôle Emploi qui est censé être en mesure d'accueillir tous les demandeurs d'emploi. En effet, la plupart d'entre eux n'ont pas le nombre de jours suffisants, ils n'ont pas connaissance des aides à dispositions et le refusent souvent par fierté.

- **Dispositif salariés :**

- Le Programme Expérimentation Recherche et Innovation (ERI) qui :
 - Vise à l'élévation du niveau de qualification des hommes et des femmes,
 - Soutient des actions de formation à destination des personnes qui souhaitent reprendre des études supérieures.
- Le Programme Régional de Promotion de l'Emploi par le Formation des Actifs (PEFA) qui vise à l'accès des salariés à la formation continue. Permet de contribuer à adapter l'appareil de production aux réalités du marché économique.

- **Dispositif apprentis :**

Il existe 42 Centres de Formation d'Apprentis, toutes formations comprises. Ce dispositif permet une voie de qualification de qualité et d'insertion professionnelle. Le Lycée de la mer Paul Bousquet dispose d'une section d'apprentissage : CAP matelot et BTS production agricole.

- Forte déficience de communication sur l'offre de formation et les régimes sociaux existants.
- Limite du FAF Pêche qui ne finance que les formations « pêche » : il faut alors un organisme qui finance spécifiquement des formations pour les marins ayant perdu leur emploi.
- Pas de prise en considération de l'aspect social de la profession.

❖ **Problématiques liées au droit du travail** **D. FERRER, M. BONNET**

- **Présentation générale du Service Social Maritime :**

Le Service Social existe depuis 50 ans. Sur le littoral méditerranéen, il y a 12 travailleurs sociaux : c'est un service de proximité. Il est financé par les cotisations : 105 euros par an dans les Cotisations Professionnelles Obligatoires et ENIM / MSA en plus des subventions de la Caisse Maritime d'Allocations Familiales.

Attention : la mise en œuvre du programme social varie chaque année.

Le Service Social a des permanences dans les lycées, associations, entreprise, etc. Il informe, accompagne, oriente, évalue les professionnels, en partenariat avec les Affaires Maritimes, les Conseils Généraux, les CLPMEM et le CRPMEM du Languedoc Roussillon.

Rôle de médiation : le service social maritime travaille en lien avec des techniciens des Affaires Maritimes.

▪ **Champ d’actions et problématiques les plus rencontrées :**

- Accès aux aides,
- Bulletin de salaire qui est impératif pour monter des dossiers pour différentes organisations (ENIM, nouveau logement, crédit, dossier CMV). Pour certains d’entre eux, une attestation de revenus de l’employeur suffit. *Grand débat sur l’intérêt des fiches de paie, et donc des valorisations salariales (équité au sein de l’équipe, salaire au mérite, à l’ancienneté ?). Quel est l’intérêt de faire des attestations de revenus plutôt qu’une fiche de paie ?*
- Droit social, en partenariat avec les Affaires Maritimes et les Prud’homies.

Limite : s’adresse uniquement aux marins de nationalité française → il faudrait alors mettre en place une Commission des gens de la mer pour soutenir les marins de toutes nationalités, du moment que leur titre de séjour est en règle.

▪ **Divers points abordés :**

- Les cotisations aux Assedic ne sont pas obligatoires. Est-il possible d’apporter une réforme sur ce point ?
- A qui faut-il s’adresser pour traiter les addictions (alcool notamment)? Exemple des femmes de marins en Bretagne qui travaillent avec les Affaires Maritimes sociales et les médecins sur cette problématique. Associations mises en place suite au plan de casse de 1992.

3- Synthèse analytique

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>Existence de nombreux dispositifs et structures de formation adaptés à tous.</p> <p>Existence de différents plans de financement qui permettent l'accès à la formation.</p> <p>Réactivité du Lycée de la mer Paul Bousquet à Sète, pour s'adapter aux besoins en formation de la profession.</p>	<p>Déficiences d'informations, de communication sur l'offre de formation.</p> <p>Inadaptation des formations face aux problématiques de reconversion.</p> <p>Manque d'attractivité de la profession pour les jeunes.</p> <p>FAF Pêche ne finance que des formations « pêche » dans des conditions limitatives.</p> <p>Mauvaise prise en considération des validations d'acquis d'expériences.</p>	<p>Réadapter le FAF Pêche aux besoins de la profession, et notamment aux problématiques de reconversion.</p> <p>Assurer le renouvellement des générations et le niveau de qualité des professionnels.</p> <p>Adapter la formation au marché de l'emploi et aux problématiques de reconversion.</p> <p>Créer une cellule temporaire de travail sur l'adaptation ou la reconversion sous l'égide des Affaires Maritimes, avec les organisations professionnelles, le Service Social Maritime et le Lycée de la Mer.</p> <p>Poursuivre les engagements du Grenelle de la mer (environnement, passerelles entre formations, plans de requalification).</p> <p>Utiliser les différents plans de financement.</p> <p>Favoriser la prise en compte des validations d'acquis d'expérience pour étendre les possibilités de formations offertes aux marins.</p>	
<p>Existence d'organismes sociaux pour les marins, et donc d'un accompagnement social.</p>	<p>Droits sociaux pas toujours respectés.</p> <p>Déficiences de communication autour des régimes sociaux existants → méconnaissance du droit par les marins.</p> <p>Impossibilité à travailler pour les thoniers.</p> <p>Pas d'accès aux aides pour les matelots étrangers embarqués sur des navires français.</p>	<p>Veiller au respect des droits sociaux.</p> <p>Ouvrir davantage les aides : le pôle emploi doit être en mesure d'accueillir tous les demandeurs d'emploi, y compris ceux qui ne peuvent justifier d'un nombre de jours embarqués suffisant (par exemple, les matelots sur les thoniers).</p> <p>Étendre la protection sociale et l'aide aux marins étrangers → création d'une commission des gens de la mer.</p> <p>Souligner le rôle central du service social et du réseau social.</p>	



Atelier 7

Visibilité des organisations professionnelles et image du pêcheur



Animation :

- M. Dominique BLANCHARD – CRPMEM LR, Vice-président.
- M. Manuel LIBERTI – CRPMEM LR, Vice-président.

Interventions :

- **La place et l'importance des Prud'homies dans l'organisation professionnelle**
M. Christian DECUGIS – CLPMEM Var, Président.
- **Retour d'expérience sur la valorisation d'une pêcherie**
M. Gilles BERNARD – Association des ligneurs de la pointe de Bretagne, secrétaire.

1- Contexte

La représentation et la représentativité des professionnels de la pêche, de leurs représentants et de leurs organisations sont deux éléments fondamentaux pour la défense des intérêts de la profession et la valorisation de cette dernière. Le contexte actuel de la réforme de la représentation des organisations professionnelles, les difficultés de financement et donc de maintien des organisations professionnelles, cumulés à l'image négative de la pêche transmise par les médias sont autant de freins à la prise en compte de cette profession dans les instances communautaires et nationales de gestion de l'activité de pêche et de la ressource, également des instances locales de développement territorial et de protection de l'environnement.

« Sentinelles de l'environnement lagunaire et marin » - car dépendant du bon état écologique de ce dernier -, « producteurs », « autogestionnaires de leur activité », etc. sont autant de compétences que les organisations professionnelles et les représentants de la profession ont pour objectif de défendre et de promouvoir. Le maintien de la profession dépendra d'une part de l'état de la ressource et de la gestion qui sera faite, du processus de commercialisation et d'autre part, par extension, des moyens humains, techniques et financiers mis en œuvre pour pérenniser ce secteur d'activité traditionnel.

Face à cela, lors de ces Assises de la pêche 2009, il est primordial de mettre en œuvre une stratégie permettant de pallier à ces problèmes afin de donner la possibilité à la profession d'évoluer durablement.

2- Présentation de chaque intervention

❖ *La place et l'importance des Prud'homies dans l'organisation professionnelle C. DECUGIS*

▪ **Présentation du contexte :**

La pêche varoise est composée de :

- 430 km de côte,
- Un petit plateau continental,
- 270 pêcheurs,
- Flottille de moins de 12 mètres.

Elle doit partager son espace avec 250 000 bateaux de plaisance, dont 150 000 exerçant la pêche de plaisance, 10 millions de touristes, 80 clubs et 100 000 plongées par an.

La pêche varoise est essentiellement composée de petits métiers représentant un poids social considérable. A l'échelle Européenne, leurs débarquements représentent 20 % et 35 % de la valeur de la production communautaire. 70 à 80 % de leurs embarcations font moins de 12 mètres. 3000 embarcations ont été recensées sur ce littoral.

▪ **Présentation de la Prud'homie de pêche :**

Les Prud'homies sont apparues au Xème siècle à Marseille. Elles ont été reconnues par le pouvoir royal dès le XVème siècle, et officiellement, par un décret napoléonien (1859). Elles sont aujourd'hui intégrées à l'Administration des Affaires Maritimes. Elles ont perduré grâce à la reconnaissance par les autorités que seuls les pêcheurs sont capables de gérer leur métier et la ressource.

La mission première de la Prud'homie est de créer des conditions optimales de pêche via la gestion de la concurrence et l'arbitrage des conflits. Elles ont également quatre rôles essentiels :

- Gestion des zones côtières :
 - o Limiter les entraves à la pêche,
 - o Contrôler les atteintes à la ressource.
- Gestion de la ressource :
 - o Définir les engins autorisés, leur nombre et dimension afin de réduire la pression sur chaque espèce,
 - o Réglementer la taille des mailles et hameçons pour mieux cibler les espèces matures,
 - o Réduire les durées de calage afin de limiter les rejets de poissons abîmés.
- Gestion du territoire :
 - o Lancer et expérimenter des zones protégées avec les scientifiques.
- Négociation avec les autorités :
 - o Représenter la communauté,
 - o Négocier avec les autorités (mise à disposition des pannes ou places à quai, emplacement de débarquements et stockage des engins).

Ces fonctions sont exercées par des pêcheurs professionnels expérimentés qui ont un rôle d'auxiliaires de police (recherchent et constatent tous types d'infractions et dressent des procès verbaux).

⇒ Les Prud'homies sont une spécificité méditerranéenne. Elles sont au nombre de 33. Elles couvrent l'intégralité des eaux territoriales lagunaires et maritimes méditerranéennes françaises et représentent 1650 pêcheurs.

▪ **L'intérêt de la Prud'homie :**

Les Prud'homies dépendent directement du Ministère de l'agriculture, l'alimentation et la pêche. Elles ont une capacité de réaction très rapide. Leurs décisions sont prises à l'unanimité des membres et les décisions sont applicables immédiatement.

Les membres sont élus lors d'élections syndicales entre pairs.

Décisions indépendantes des pressions locales et politiques et prises dans le seul intérêt des pêcheurs et de l'activité de pêche.

La Prud'homie de Saint-Raphaël est un exemple probant de l'efficacité des Prud'homies. Le bureau des Prud'hommes permanents bénévoles est composé de trois professionnels élus pour trois ans et en place depuis six ans. Ils se réunissent douze fois par an avec l'ensemble des professionnels. La Prud'homie met en place une gestion active. Par exemple, elle a participé à la mise en place de :

- Règlements réactualisés tous les cinq ans qui sont plus contraignants que les règlements européens,
- 50 000 hectares de zones de protection temporaires limitant à 4 mois la pêche à la langoustine,
- Gestion concertée de l'espace via un partage de l'espace avec la plaisance et les plongeurs,
- Réserve permanente totale de 400 hectares. C'est la plus grande réserve de France métropolitaine. Cette zone de cantonnement interdisant toutes formes de pêche, a été créée en décembre 2003. Cette zone est scientifiquement suivie depuis 2004. Un suivi des espèces visées par les professionnels est mis en place. Le premier bilan est très encourageant : les professionnels sont passés de 5 à 25 kg par pêche, les espèces sont deux fois plus grosses, les stocks se reconstituent très vite et on observe un retour à la densité halieutique de 1985.

Les Prud'homies sont parfaitement adaptées à la mise en place de solutions locales. Elles sont un modèle unique en Europe, faisant office de laboratoire.
« Elles sont la forme la plus élaborée de gestion collective de pêche en Méditerranée » François FERAL

▪ **Les perspectives d'avenir :**

L'enjeu vise à savoir si la réforme de l'organisation de la représentation professionnelle conservera les Prud'homies.

Au sein de l'Union Européenne, elles ne sont pas encore reconnues, mais sont mentionnées comme un interlocuteur crédible dans le Livre vert de la pêche de la réforme de la PCP.

Les possibilités pour l'avenir sont les suivantes :

- Intégration dans l'organisation nationale et européenne :
 - o Poursuivre la création de solutions innovantes servant de laboratoire,
 - o Diffuser auprès de la communauté des pêcheurs des expériences nouvelles en vue d'une pêche durable.
- Défaut de reconnaissance officielle :
 - o Existence poursuivie mais existence dans l'ombre,
 - o Pas de bénéfice partagé d'une expertise séculaire,
 - o Découverte et solutions de nos laboratoires réduites au seul bénéfice des communautés locales et à petite échelle.

▪ **L'articulation avec les CLPME :**

Dans les textes, les CLPME et Prud'homies sont indépendants. Les Prud'homies n'ont donc pas à demander l'avis du CLPME avant de prendre une décision. Leur collaboration mérite pourtant d'être améliorée en termes d'actions. Les Prud'homies servent à la communication. Elles gèrent les conflits liés à l'exercice de la pêche.

La réforme des organisations professionnelles ne remet pas en cause leur existence. Cependant, elles risquent de disparaître par manque de fonctionnement et de financement. Leur subsistance financière pose néanmoins moins de problème que celle des CLPME. En effet, les Prud'homies ne sont pas dépendantes des financements publics en raison des nombreux biens immobiliers qui leur permettent de perdurer*.

Les Prud'homies doivent réévaluer certains de leurs règlements afin d'être conformes aux règlements européens et nationaux en vigueur. Le cas échéant, certaines mesures sont répréhensibles par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). Tel est le cas par exemple de l'interdiction aux « étrangers » de pêcher sur le territoire de la Prud'homie, ou les jugements sans appel.

❖ **Retour d'expérience sur la valorisation d'une pêcherie**
G. BERNARD

▪ **Présentation de l'Association des Ligneurs de la Pointe de Bretagne :**

Au début des années 1990, les ligneurs de Bretagne assistent impuissants à la montée en puissance de l'aquaculture méditerranéenne. En deux ans, les prix se sont effondrés de 30 %.

Face à cela, le constat a été fait de la nécessité de réfléchir collectivement à la manière d'agir. Il s'en est suivi une prise de conscience des professionnels du besoin d'enclencher une dynamique collective et non individualiste comme menée jusqu'alors.

En 1993, les pêcheurs de quatre CLPME de Bretagne s'associent pour lancer une marque collective. Ainsi, sur chaque bar pêché, le ligneur fixe une étiquette



* La réforme n'est pas abordée lors de ces Assises malgré l'invitation du CNPME à la présenter.

qui précise la technique de pêche et l'origine géographique. Au dos de l'étiquette figure le nom du navire ou un numéro permettant d'assurer la traçabilité.

Cette initiative est une première sur le littoral breton. Depuis, des projets similaires ont été créés. Leur fonctionnement est proche de celui des Prud'homies et se superpose à celui des CLPMEM. Cette démarche concerne, en Bretagne et en Pays de la Loire, 140 entreprises de pêche dont 100 qui sont spécifiquement ligneurs et quatre espèces. Elle représente un chiffre d'affaires de 9 millions d'euros et est autonome par rapport aux subventions.



Différents tests « à l'aveugle » ont été faits. Ils montrent que le consommateur ne fait pas la différence entre un bar d'élevage et un bar sauvage. Pourtant, il est démontré que le consommateur est prêt à payer plus cher pour un produit similaire au niveau gustatif. Cela démontre que le consommateur est à la recherche du plaisir tant sensoriel que celui lié à l'évocation du produit. Face à ce constat, il est alors apparu important de développer une bonne stratégie de communication.

▪ **L'importance de la communication pour promouvoir les produits :**

L'Association des Ligneurs de la Pointe de Bretagne a la volonté d'exploiter au mieux les médias. Pour cela, les membres de l'association ont créé un dossier de presse, une logistique d'accueil des journalistes, une base de données photographique, des prospectus et affiches et un site internet (<http://www.pointe-de-bretagne.fr>). L'association a également fait deux livres.

Chaque produit vendu se voit apposer une étiquette mentionnant la référence du navire ou son nom. Sur le site internet, il suffit d'entrer ces références, le consommateur pouvant alors obtenir des informations sur qui a pêché le poisson, où et comment. Cela permet de recréer le lien entre le professionnel et le consommateur.

La marque « Ligneurs de la Pointe de Bretagne » a été plagiée plusieurs fois. Heureusement, elle est protégée juridiquement. Cette démarche de protection apparaît nécessaire.

▪ **L'intérêt de la démarche :**

L'initiative est transposable si les besoins du consommateur sont bien analysés. Chaque marché a son positionnement (restauration festive, restauration familiale, restauration hors foyer). Chacun a ses exigences de traçabilité, de norme et d'information.

La démarche est-elle :

- Commerciale ? Se sert-on de la marque qui peut-être transposée ?
- De qualité ? Y a-t-il des indicateurs de qualité, une traçabilité, un écolabel ?

- ⇒ La démarche est issue de tout cela. En effet, autour de la ligne s'est créée une réelle communauté. Il a été mis en œuvre un processus de construction identitaire autour d'une technique de pêche : la ligne.

L'association est bien plus qu'une démarche de marquage et de communication. C'est un ensemble cohérent d'actions collectives portées au fil du temps par les professionnels : par exemple, création d'un site internet, volonté de travailler avec d'autres pays avec lesquels les projets affluents (Madagascar, Mayotte, Seychelles, etc.), salon du commerce équitable, cahier des charges de qualité, arrêts biologiques, etc.

L'association œuvre ainsi en faveur du développement durable :

- initiatives à finalité économique,
- initiatives à finalité environnementale,
- initiatives à finalité sociale.

Par exemple, la réussite du marquage permet d'instaurer un arrêt biologique. Le temps libre ainsi dégagé permet de s'engager sur des coopérations internationales. Ces actions vertueuses engagées alimentent une communication efficace.

Cette démarche n'est cependant pas « extraordinaire ». En effet, les communautés de pêcheurs, comités des pêches, Prud'homies, Cofradias font du développement durable depuis toujours. L'évolution dans cette démarche réside dans l'échelle et le rythme qui s'accroissent.

Lors du colloque sur les petits métiers qui a eu lieu à Biarritz en décembre 2009, une volonté commune a émergé : créer un site internet commun à tous les « artisans de la mer » : <http://www.petite-peche.org/blog/>. Ce site a une vocation collaborative.

❖ Propositions

- Il est nécessaire de promouvoir une image plus positive des pêcheurs corrigeant l'idée du « pêcheur – pillier ». En effet, les professionnels exercent leur activité de façon durable : sur une échelle de réflexion et d'action à long terme. Le pêcheur se voit dans l'avenir. La préservation de cette activité nécessite un équilibre entre environnement, économie et social. En effet, l'activité de pêche nécessite un bon équilibre entre l'homme, l'engin et le marché. L'aspect social tend néanmoins à être occulté. Le CRPMEM LR œuvre à un juste équilibre entre ces trois éléments depuis 6-7 ans.
- Les organisations professionnelles doivent faire face à de nombreux problèmes tels que :
 - Le financement,
 - La charge de travail croissante,
 - Leur réforme en cours de mise en œuvre.

Le financement est le problème principal, notamment en Languedoc-Roussillon où les CLPMEM et Prud'homies n'ont pas suffisamment de financement ou de fonds propres pour employer des chargés de mission. De ce fait, la charge de travail de ces organisations pèse sur le CRPMEM LR. Pour pallier à ces problèmes de financement, il pourrait être possible de :

- Faire appel à du mécénat,
- Être reconnus comme étant le premier interlocuteur pour les projets portant sur le domaine maritime. Les études faites par les organisations professionnelles pourront ainsi être vendues. Cette solution ne peut cependant être pérenne qu'un temps limité.
- Être reconnus comme un Service d'Intérêt Economique Général (SIEG).
- Il est nécessaire de faire un important travail de lobbying pour faire reconnaître les intérêts et spécificités de la pêche méditerranéenne dans le droit communautaire de la pêche.
- Une base juridique cohérente et actualisée est nécessaire. Il faut également réactualiser les règlements Prud'homaux. En effet un grand nombre sont aujourd'hui caducs.

⇒ Importance d'une bonne communication.

⇒ Importance de la recherche de financement.

3- Synthèse analytique

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>Reconnaissance croissante des organisations professionnelles en tant qu'interlocuteurs crédibles dans les instances de concertation sur leur territoire.</p> <p>Indépendance des Prud'homies.</p> <p>Rôle important des Prud'homies en termes de gestion de la concurrence et de l'arbitrage des conflits. Importante réactivité.</p>	<p>Manque de visibilité des organisations professionnelles.</p> <p>Manque de financements.</p> <p>Réforme de l'organisation de la représentation professionnelle en cours.</p> <p>Règlementations prud'homales souvent obsolètes et non conformes aux engagements communautaires.</p> <p>Prud'homies non reconnues à l'échelle communautaire et qui n'ont pas un fonctionnement aussi performant partout.</p> <p>Problème de la prise en compte des positions méditerranéennes au niveau national.</p>	<p>Se positionner comme un interlocuteur crédible, notamment pour les Prud'homies.</p> <p>Meilleure collaboration entre les Comités de Pêches et les Prud'homies.</p> <p>Reconnaissance des professionnels en tant que gestionnaires et interlocuteurs des missions d'intérêt public.</p> <p>Développer des stratégies pour une indépendance financière.</p> <p>Conserver les Prud'homies et poursuivre la création de solutions innovantes.</p> <p>Mettre en place une base juridique cohérente.</p> <p>Développer un fort lobbying sur la pêche méditerranéenne française au sein de l'Union Européenne.</p> <p>Véhiculer une image positive du pêcheur via une stratégie de communication adaptée.</p>	<p>Considération des Prud'homies pas conservées lors de la réforme de l'organisation de la représentation professionnelle.</p> <p>Risque de diminution de la représentation des organisations professionnelles en raison des problèmes de financement et de moyens humains.</p> <p>Diminution des compétences des Comités Régionaux et Locaux au profit du Comité National dans le cadre de la réforme de l'organisation professionnelle.</p>
<p>Mise en œuvre d'actions collectives pour promouvoir les produits de la pêche et la profession.</p> <p>Volonté de recréer le lien entre les professionnels et les consommateurs.</p> <p>Cercle vertueux de ces initiatives.</p>	<p>Manque de communication sur les produits et initiatives mises en œuvre.</p>	<p>Développer des stratégies de commercialisation adaptées et performantes → améliorer l'image du pêcheur.</p> <p>Mise en œuvre d'un projet pour promouvoir toutes les initiatives autour de la petite pêche.</p> <p>Mise en place de deux projets issus de l'axe 4 du FEP en Languedoc-Roussillon.</p>	<p>Multiplication de démarches plus commerciales que de qualité → risque de discrédit sur l'ensemble des initiatives existantes.</p> <p>Multiplication des démarches individuelles pouvant concourir à une dispersion en termes de visibilité et de rendu d'image.</p>

Discours de clôture

❖ **Henri GRONZIO**
Président du CRPMEM LR

” Monsieur le Directeur des Affaires Maritimes,
Messieurs les élus,
Chers collègues, chers amis,

Beaucoup sont déjà partis car ces deux journées furent denses et qu'il est déjà tard.

Avant de clôturer ces Assises de la pêche 2009, nous vous remercions tous d'être venus et d'avoir contribué à ces discussions autour des questions liées à l'avenir de la pêche.

Nous vous l'avions promis, ces nouvelles rencontres furent à nouveau un Corum, un lieu d'échange sans censure. Tout ne fut pas abordé mais nous restons cependant à l'écoute car ces Assises ne sont pas l'unique occasion qui vous est offerte de dialoguer et de faire remonter vos observations, vos remarques, vos questions, votre mécontentement et vos propositions. Hier, je vous demandais de définir vos ambitions, je dirais même, nos ambitions.

Les restitutions qui viennent d'être faites nous ont donné les grandes orientations à suivre. A nous désormais de réfléchir comment les mettre en œuvre.

Les premiers échos que nous avons témoignent d'une certaine satisfaction des pêcheurs. Néanmoins, beaucoup n'ont pas pu se déplacer. Le CRPMEM LR s'engage alors à faire le tour, à nouveau, des CLPMEM et des Prud'homies pour discuter de tout cela avec eux.

Merci aux professionnels, merci à vous tous d'être venus.

Je ne serai pas plus long car il est suffisamment tard.

Avant de vous convier à l'apéritif de clôture, je vous informe que le CRPMEM va rédiger un document de restitution le plus rapidement possible.

Enfin, merci à l'équipe du Comité : Agathe, Aurélie, Thibaut et Clotilde.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie et clôture les Assises de la pêche 2009.

”

Conclusion

La tenue des Assises de la pêche 2009 a été l'occasion de faire, à nouveau, un état des lieux précis sur la situation des pêches maritimes en Languedoc-Roussillon. Cet état des lieux était nécessaire compte tenu des nombreuses contraintes auxquelles le secteur de la pêche doit faire face.

Le CRPMEM LR tient tout d'abord à remercier vivement l'ensemble des intervenants et des participants pour leur implication dans cet événement. Les professionnels mobilisés n'ont pas été aussi nombreux qu'espérés. Néanmoins, ceux présents ont participé à ces Assises avec intérêt et passion.

Cette rencontre a été l'occasion de prolonger la connaissance des problématiques auxquelles les pêcheurs du Languedoc-Roussillon doivent faire face et de proposer une stratégie. Elle a également été l'occasion de rassembler l'ensemble des acteurs de la filière, à l'exception des mareyeurs, des transformateurs et des distributeurs. Cette absence est à déplorer lorsque l'on constate les difficultés que traverse la filière en matière de commercialisation.

Ces Assises ont été la possibilité pour les participants de s'informer, mais également de débattre et d'être force de proposition. La multitude, la diversité et la qualité des intervenants ont été la base structurante de ces débats riches et parfois passionnés.

Les Assises de la pêche 2009 ont montré l'intérêt direct qu'ont les acteurs de la pêche à adopter des stratégies concertées. La profession doit ainsi travailler en collaboration avec l'ensemble des acteurs (administratifs, scientifiques, professionnels, etc.) afin de proposer des solutions concrètes pour préserver durablement la pêche.

Les conclusions de cet événement vont structurer les réflexions et actions mises en œuvre par le CRPMEM LR pour les trois années à venir (2010-2011-2012) pour garantir le maintien de la pêche et le respect des spécificités méditerranéennes. Le CRPMEM LR veillera également à améliorer l'image de la pêche et du pêcheur et la visibilité des organisations professionnelles. Afin de s'assurer que les professionnels qui n'ont pas pu être présents lors de ces Assises 2009, nous nous engageons à nous déplacer dans les Prud'homies et CLPMEM qui nous sollicitent afin de présenter ces restitutions et de prendre en compte les propositions qui pourront être faites.

Dans trois ans, le CRPMEM LR souhaite réitérer cet événement afin de s'assurer que les professionnels du Languedoc-Roussillon soient informés des grandes évolutions autour de leur métier et qu'ils puissent s'exprimer sur leurs préoccupations, souhaits ou suggestions. Lors de ces futures Assises, le CRPMEM LR veillera à mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière amont et aval. De plus, le CRPMEM LR s'efforcera, dans chaque atelier, de proposer des interventions à destination de tous les segments. Enfin, il veillera également à donner une part encore plus importante aux débats pour que cet événement soit en priorité à destination des professionnels et alimenté par leurs réflexions.

Le CRPMEM LR va continuer de veiller aux intérêts des professionnels du Languedoc-Roussillon en s'efforçant de prendre en considération l'ensemble des propositions qui ont émergées lors des Assises 2009. Le CRPMEM reste cependant à la disposition des professionnels tout au long de l'année : les Assises de la pêche ne sont pas l'unique occasion qui leur est donnée de s'exprimer.

L'ensemble des diaporamas et informations sur les Assises sont disponibles sur le blog :
<http://assisesdelapechelr.unblog.fr>